

A. 103

LES ANNÉES 1919, 1920.

---

BULLETIN INTERNATIONAL  
DE L'ACADÉMIE POLONAISE  
DES SCIENCES ET DES LETTRES

CLASSE DE PHILOLOGIE  
CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE

I PARTIE

CRACOVIE  
IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ  
1922







BULLETIN INTERNATIONAL  
DE L'ACADÉMIE POLONAISE DES SCIENCES  
ET DES LETTRES.

I. CLASSE DE PHILOGOLOGIE.  
II. CLASSE D'HISTOIRE ET DE PHILOSOPHIE.

N° 1—10.

Janvier—Décembre.

1919.

SÉANCES.

I. Classe de philologie.

- 13 Janvier. T. GRABOWSKI : Littérature Luthérienne du XVI siècle en Pologne.  
A. ŁUCKI : Développement de la théorie du romantisme en France.
- 10 Février. W. FOLKIERSKI : Etudes sur le XVIII s. Première partie : l'esthétique de Shaftesbury. Deuxième partie : Influence de Shaftesbury sur Diderot.  
S. WĘDKIEWICZ : Contributions à la caractéristique des dialectes de l'Italie méridionale.  
J. REISS : Querelle des critiques de Varsovie sur Paganini en 1829.
- 10 Mars. S. WINDAKIEWICZ : Beaumarchais et Słowacki.  
T. SINKO : Quelques sources et tendances du »Manuscrit de Saragosse« de Jean Potocki.  
S. KOT : Littérature polonaise en défense de la République polonaise devant les attaques étrangères.  
R. POLLAK : Etude sur »Goffred« de P. Kochanowski.
- 14 Avril. T. SINKO : Wyspiański et Krasiński.  
A. WANCZURA : Compte-rendu des recherches à la bibliothèque et dans les archives de Kazan.  
A. WANCZURA : L'instruction publique dans l'ancienne Russie.
- 12 Mai. L. ŹWIKLIŃSKI : Lauriers de docteur et poète accordés à Clément Janicki.



1954.8.120  
www.rcin.org.pl

A.103

54j.

- K. KOLBUSZEWSKI : Recueils de sermons au XVI et XVII siècles.
- 2 Juin. J. OTREBSKI : Contributions à la grammaire comparative des langues indoeuropéennes.  
S. KOT : Genèse de la Commission d'éducation.
- 7 Juillet. J. ROSTAFIŃSKI : Noms polonais des arbres.  
P. BIEŃKOWSKI : Marbres classiques du château de Gołuchów (Posnanie).  
A. BIRKENMAJER : La bibliothèque de Richard de Fournival et son sort ultérieur.
- 27 Octobre. T. SINKO : Contributions à la »Odprawa posłów greckich« de Jean Kochanowski.  
J. GOŁĄBEK : Influences de Molière sur les comédies scolaires de Fr. Bohomolec.
- 25 Novembre. J. HANDEL : Le problème du genre grammatical.
- 15 Décembre. Z. REJT : Oeuvres dramatiques de Joseph Korzeniowski.

## II. Classe d'histoire et de philosophie.

- 20 Janvier. W. SEMKOWICZ : Politique des familles nobles en Pologne pendant la première partie du XIII siècle.
- 17 Mars. A. KŁODZIŃSKI : Entre la Pologne et la Bohême. Conditions extérieures touchant la séparation politique d'Opole et de la Silésie. (Cycle : Opole et Silésie. N. 3).  
R. TAUBENSCHLAG : Le droit local dans les »Digesta et Responsa« de Cervidius Scaevola.  
R. TAUBENSCHLAG : Le procès de l'apôtre Paul éclairé par les papyri.
- 19 Mai. J. FIJAŁEK : Maître Stanislas Grzepski humaniste de l'université de Cracovie au XVI siècle.  
A. KŁODZIŃSKI : Mérites des Piast de Silésie, d'Opole, et de Kujawy à l'époque de la renaissance du royaume de Pologne par Łokietek. Donation faite par Łokietek en faveur de Boleslas de Kozielsk — Bytom en 1316. Traces de la souveraineté momentanée de Łokietek sur la Silésie. (Cycle Opole et Silésie à l'époque de Łokietek N<sup>os</sup> 4—6).
- 16 Juin. H. GROSSMAN : Théorie des crises économiques.
- 8 Juillet. J. PTAŚNIK : Industrie du papier en Petite Pologne au XVI s.



- T. LULEK : La Pologne et l'idée des associations économiques.  
 24 Novembre. J. ROSTAFIŃSKI : Notes sur les noms de Kurza Stopka, Stradom et Dorotka.  
 R. TAUBENSCHLAG : I Le droit dans les écrits des Pères de l'Eglise. II Le droit dans les écrits des Pères apostoliques. III Le droit dans la littérature apologétique du II siècle.  
 R. TAUBENSCHLAG : Contributions à l'étude des témoins dans le droit Ptolemaïque.  
 15 Décembre : J. PTAŚNIK : Librairies et imprimeurs Cracoviens au XV et XVI s.  
 W. KONOPCZYŃSKI : Suède et Pologne en 1660 et 1795.

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES  
 DU 29 NOVEMBRE 1919.

M. Casimir Morawski, président de l'Académie, ouvre la séance.

Le Secrétaire Général, M. Casimir Kostanecki, rend compte des travaux de l'Académie pendant l'année écoulée et annonce, qu'à la séance administrative, tenue le 28 novembre, ont été élus :

**Classe de philologie; membres titulaires :**

M. Stanislas Windakiewicz, professeur de littérature polonaise à l'université de Cracovie.

M. Thadée Sinko, professeur de philologie classique à l'université de Cracovie.

**Membres correspondants :**

M. Jules Kleiner, professeur de littérature polonaise à l'université de Varsovie.

M. Constantin Wojciechowski, professeur de littérature polonaise à l'université de Léopol.

M. Charles Appel, professeur de linguistique à l'université de Varsovie.

M. Marian Szykowski, professeur de littérature polonaise à l'université de Cracovie.

**Classe d'histoire et de philosophie; membres titulaires :**

M. François Xavier Fierich, professeur de droit à l'université de Cracovie.



L'abbé Jean Fijałek, professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Cracovie.

**Membres correspondants :**

M. Ladislas Heinrich, professeur de philosophie à l'université de Cracovie.

M. Jean Kochanowski, professeur d'histoire à l'université de Varsovie.

M. Ladislas Semkowicz, professeur d'histoire à l'université de Cracovie.

M. Stanislas Zakrzewski, professeur d'histoire à l'université de Léopol.

**Classe des sciences mathématiques et naturelles; membres correspondants :**

M. Charles Dziewoński, professeur de chimie à l'université de Cracovie.

M. Constantin Janicki, professeur de zoologie à l'université de Varsovie.

M. Ludomir Sawicki, professeur de géographie à l'université de Cracovie.

Le Secrétaire Général proclame les noms des lauréats de cette année :

Le prix Erasme et Anne Jerzmanowski de 44.295 couronnes est attribué à M. Joseph Ignace Paderewski.

Le prix Probus Barczewski de 2097 $\frac{1}{2}$  couronnes est assigné à M. Joseph Kallenbach pour son livre »Adam Mickiewicz«.

Le prix de peinture, de la même somme et de la même fondation, est décerné à M. Adalbert Weiss pour son tableau : La rue Floriańska en deuil.

Le prix Vladimir Spasowicz de 3000 couronnes est assigné à M. Alexandre Brückner pour son livre »Mythologie slave«.

Le prix Linde de 1687 couronnes est décerné à M. Casimir Nitsch pour ses »Monographies des quelques particularités dialectiques polonaises«.

Enfin M. Morawski donne lecture de son travail : »Les Romains et les Germains à l'époque de décadence de l'empire romain«.



v

COMPTE-RENDU DE L'ACADEMIE  
POUR L'ANNÉE 1920.  
(I ET II CLASSE).

SEANCES.

**I. Classe de philologie.**

- 12 Janvier. G. PRZYCHOCKI : Ovidius Graecus. Ovidii epistula à Thoma Trivisano in Graecum conversa.
- 9 Février. E. KUCHARSKI : Chronologie des comédies et de quelques opuscules d'Alex. Fredro.
- 22 Mars. J. TRĘTIAK : »Finis Poloniae« Histoire de la légende de Maciejowice, et sa solution.
- 27 Avril. S. WINDAKIEWICZ : Pierre Skarga et les Anglais.  
St. Kot : Rapports polonais avec l'humanisme Suisse, vers le milieu du XVI siècle.
- 31 Mai. St. Kot : Activité scientifique et littéraire d'Aaron Alexandre Olizarowski.  
St. Kot : Les Polonais étudiant à Orléans aux XVI et XVII s.
- 1 Juin. J. BOŁOZ-ANTONIEWICZ : Raphael, Marcus Fabius de Ravenne et l'ainsi nommé »Oratio ad Papam«.
- 5 Juillet. S. BIENKOWSKI : Le trésor d'argent à Choniaków en Wolhynie.  
J. ROSTAFIŃSKI : Les bois, forêts, et forêts vierges comme nature et légende dans la poésie de Mickiewicz.  
J. REISS : Le chant polyphonique religieux en Pologne au XVI s.
- 11 Octobre. K. MORAWSKI : Littérature romaine. VII partie.  
K. MORAWSKI : Contribution à la connaissance des écrivains chrétiens Arnobe et Lactance.  
K. FURMANKIEWICZ : La porte de la cathédrale de Gniezno.
- 15 Novembre. H. GAERTNER : »Ziemianin« Dialogue anonyme du XVI s. considéré en rapport avec les publicistes de l'époque.
- 13 Décembre. L. ĆWIKLIŃSKI : Traités sur »Les revenus« conservés dans la collection des écrits de Xénophon.

**II. Classe d'histoire et de philosophie.**

- 19 Janvier. W. HENRICH : La subjectivité chez Descartes et chez les sophistes.



- K. MICHALSKI : Les courants philosophiques à Oxford et à Paris au XIV s.
- 16 Février. S. ZWEIG : Théorie des valeurs.
- 15 Mars. W. CHOTKOWSKI : Réduction des Monastères Basiliens en Galicie.  
A. SOKOŁOWSKI : La Galicie lors de l'insurrection de 1830.
- 26 Avril. J. RAFACZ : Organisation des campagnes autonomiques dans la Petite Pologne au XVIII s.  
H. EISENBERG : Ethique de Marc-Aurèle.
- 17 Mai. S. KĘTRZYŃSKI : Etude concernant les diplômes polonais.  
K. WAŚIK : Sébastien Petrycy de Pilzno.
- 21 Juin. J. FIJAŁEK : Histoire de l'envoi des apôtres dans l'église catholique-romaine.  
W. HEINRICH : Travaux expérimentaux faits dans le laboratoire psychologique de l'Université de Cracovie.
- 12 Juillet. S. KUTRZĘBA : Action judiciaire selon l'ancien droit polonais.  
A. BIRKENMAJER : Etude sur Vitelo II et III partie.
- 18 Octobre. W. ABRAHAM : Gniezno et Magdebourg.
29. Décembre. R. TAUBENSCHLAG : Droit romain à l'époque de Dioclétien.  
R. TAUBENSCHLAG : Communes et Clans dans les provinces romanisées de l'Orient Romain.

---

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES  
DU 29 MAI 1920.

M. Casimir Morawski, président de l'Académie ouvre la séance.

Le Secrétaire Général, M. Casimir Kostanecki, rend compte des travaux de l'Académie pendant l'année écoulée et annonce qu'à la séance administrative, tenue le 28 mai, ont été élus :

**Classe de philologie; membres correspondants:**

M. Louis Bernacki, directeur de l'Institut national d'Ossoliński à Léopol.

M. Ladislas Podlacha, professeur d'histoire de l'art à l'université de Léopol.

**Classe d'histoire et de philosophie; membres titulaires:**

M. Sigismond Celichowski à Kórnik (Posnanie).

M. Jean Charles Kochanowski, professeur d'histoire à l'université et directeur de la Société scientifique à Varsovie.

**Membres correspondants:**

M. Marcel Handelsman, professeur d'histoire à l'université de Varsovie.

M. Ladislas Léopold Jaworski, professeur de droit civil à l'université de Cracovie.

M. Adam Krzyżanowski, professeur d'économie politique à l'université de Cracovie.

L'abbé Joseph Pruszkowski, prélat de la cathédrale à Lublin.

M. Witold Rubczyński, professeur de philosophie à l'université de Cracovie.

M. Wacław Sobieski, professeur d'histoire à l'université de Cracovie.

**Classe des sciences mathématiques et naturelles; membres titulaires:**

M. Henri Hoyer, professeur d'anatomie comparative à l'université de Cracovie.

M. Etienne Niementowski, professeur de chimie à l'Ecole polytechnique de Léopol.

M. Michel Siedlecki, professeur de zoologie à l'université de Cracovie.

**Membres correspondants:**

M. Thadée Banachiewicz, professeur d'astronomie à l'université de Cracovie.

M. Casimir Białaszewicz de Varsovie.

M. Ladislas Szafer, professeur de botanique à l'université de Cracovie.

M. Laurent Teisseyr professeur de géologie et paléontologie à l'université de Léopol.

M. Sigismond Wóycicki, professeur de botanique à l'université de Varsovie.

M. Constantin Zakrzewski, professeur de physique à l'université de Cracovie.

L'Assemblée plénière des membres de l'Académie a encore



soumis l'élection de deux savants étrangers, dont les noms seront publiés lorsque la sanction du Gouvernement aura été accordée.

Le Secrétaire Général proclame les noms des lauréats de cette année :

1) Le prix Erasme et Anne Jerzmanowski de 45.194 couronnes est décerné à M. Oswald Balzer, professeur à l'université de Léopol.

2) Le prix de 2045 couronnes, fondation de Probus Barczewski, pour une oeuvre historique, est décerné au professeur Wacław Tokarz pour son travail »L'armée du Royaume de Pologne 1815—1831«.

3) Le prix de 2045 couronnes, fondation de Probus Barczewski, pour une oeuvre artistique, est décerné au professeur Joseph Mehoffer pour le »Portrait de Madame M.«

4) Le prix de 900 couronnes fondation de Constantin Simon est décerné au Dr. Witold Wilkosz maître de conférences à l'Université de Cracovie pour ses travaux mathématiques.

Enfin le professeur Leon Petrażycki de l'Université de Varsovie donne lecture de son travail : »Méthode critique et criticisme dans la nouvelle philosophie et dans les sciences humanistes«.

---

## Résumés

1. BIENKOWSKI PIOTR: O rzeźbach klasycznych z marmuru na zamku w Gołuchowie (Wielkopolska). (*Marbres classiques du château de Gołuchow (Posnanie), avec 11 planches et 5 figures*<sup>1)</sup>. Présenté à la séance du 7 juillet 1919.

Cette étude est pour ainsi dire la suite de notre travail sur les anti-ques de Cracovie, non seulement parceque les collections de Gołuchów appartiennent à la même famille princière des Czartoryski, mais surtout parceque à une exception près, elles présentent des copies d'originaux grecs, ou des travaux de second ordre d'origine étrusque, romaine ou palmyrénne. Il y a en tout 17 pièces, provenant en partie du château de la Malmaison qui appartenait à Napoléon I et à l'impératrice Joséphine. En plus une tête d'Aphrodite a été transportée à Dresde pour cause de guerre et n'a pu être énumérée dans cette étude. Par contre il y est fait mention d'une tête de bronze représentant „Adrien“, et qui ne diffère du reste, que par son matériel. Presque toutes ces pièces sont brièvement mentionnées par W. Froehner, dans les Antiquités du château Gołuchów (Paris 1899) ouvrage ne se trouvant pas dans les librairies. I. Tête supposée de Sapho (pl. I), copie de la „Kore Albani“ (Helbig, Führer n. 1922), attribuée à Phidias par Schradere (Jahreshefte XIV p. 35—88) mais au lieu d'une apparence virginale, elle présente des joues pleines et une dignité de matrone. II. Tout au contraire, la majesté de la Hera Barberini (repr. Arndt-Amelung, Einzelaufnahmen n. 873, 874) est changée en suavité d'Aphrodite dans la copie (pl. II) de Gołuchów. L'examen de la forme de cette tête prouverait que l'original grec se rapprochait d'une part des oeuvres attribuées à Crésilas et de l'autre de la Vénus Genetrix d'Alcamène. Autrement dit, elle était due à un sculpteur inconnu élève de Phidias et de Crésilas, vivant dans la 2-ème partie du V s. avant J.

<sup>1)</sup> Ce travail parut dans les „Zapiski Muzealne“ publication de la Société des Musées de Posnanie pour l'année 1920. (fascicule IV—V p. 1—21).



Ch. (comp. Einzelaufnahmen n. 280). Ce sculpteur devait déjà connaître l'original généralement attribué à Alcamène, qui est connu sous le nom de Hera Borghèse, (repr. Glyptothèque Ny — Carlsberg, pl. 56—58 p. 90 ss.) Il l'a transformée sciemment selon le goût de son époque, en donnant à la déesse une plus grande magnificence extérieure et moins de sévérité dans le visage. III. La tête de stratège grec coiffée du casque corinthien (pl. III), exécutée en marbre de Paros, est un original grec de la meilleure époque, c'est à dire du milieu du IV siècle. Elle a été acquise à Paris dans la vente Hoffmann en 1889 (cat. n. 169). La statue en question devait être plus petite que nature et était représentée en mouvement (comp. Lippold, Griech Porträtstatuen p. 29 et ss.); d'après le style et même d'après la ressemblance, le type se rapproche du portrait d'Aristote et plus spécialement de la réplique viennoise (repr. Studniczka, D. Bildniss des Aristoteles' Leipzig 1908 tabl. II. n. 3 et III n. 1). IV La tête de Ménélas (pl. IV) est, il me semble, la quatrième copie de cette tête et un débris de la septième réplique du groupe. Le copiste a exprimé la force héroïque et la gravité du héros par les yeux et le front en négligeant le reste du visage, par contre il a copié avec soin les ornements du casque qui devaient déjà se trouver dans l'original hellénistique, car par la liberté de leur composition ils répondent au milieu du III s. avant J. Ch. époque de laquelle date probablement le groupe de Ménélas et Patrocle. V. La tête de Jupiter Ammon du type animal (fig. 1), semblable à celle de Berlin (Beschreibung antiker Sculpturen n. 10) est une oeuvre romaine d'époque tardive, datant au plus tôt du II siècle après J. Ch.; oeuvre décorative pas très soignée. L'original provient encore des temps hellénistiques et présente une proche analogie avec le buste connu de „Silène aux oreilles de cochon“ qui se trouve au Vatican et avec la tête de Faune au visage de chèvre au même musée. VI. Statuette du Silvain de Rome (pl. IX) avec l'inscription sur le socle: *Silvano sacrum L. Paccius Bassus d. d.* provenant des derniers siècles de l'empire. VII. Bas-relief archaisant (pl. VI A, de Witte, Description des antiq. à l'hôtel Lambert p. 155, n. 151), jadis à la Malmaison, complété en grande partie, représente trois Nymphes conduites par Dionysos, n'offre rien de nouveau. VIII. Du même une urne étrusque (pl. VI B, de Witte, l. c. p. 154, n. 150 et Brunn, Rilievi d urne étr. I p. 123, 6 b) qui présente une composition fréquente surtout sur les urnes de



Volterra. Brunn en a compté dix sept. IX. Sarcophage d'enfant (pl. VII) acquis à Paris en 1888 à la vente Hoffmann (cat. n. 357) composition décorative connue dès l'époque hellénistique (comp. Arch. Zeit. 1872, pl. 59), style de l'époque de l'empereur Auguste. X. Très joli fragment de sarcophage (fig. 2; Vente Hoffmann 1889, cat. n. 90) en marbre grec d'Asie Mineure, représentant trois compagnes de Proserpine, assistant à son enlèvement par Pluton. Schéma I 1 b, selon la classification Overbeck, Atlas zur Griech. Kunstmythologie, tab. XVII, 7. Le mythe a été sans aucun doute entièrement représenté par des enfants. XI. Urne romaine (pl. XI; de Witte, Description p. 155, n. 152) même type que Durm, Baukunst der Etrusker und Römer (2-e édition 1905), fig. 847. XII. Portrait très bon et très bien conservé de l'impératrice Domitia (pl. VIII) femme de Domitien, mentionné par de Witte. l. c. p. 153. n. 148 et par Bernoulli Röm. Ikonogr. II 2. p. 65. XIII. Portrait supposé d'Adrien rasé. (fig. 3, de Witte, p. 156, n. 153) faux récent, représente plutôt Constantin le Grand. XIV. Patte de lion (fig. 4) de style pergamien, constitue probablement un fragment d'un énorme pied de table, ainsi que le spécimen représenté par Durm, Baukunst der Etr. u. Römer (2-ème édition 1905), fig. 584—5. XV. Tête de panthère (Vente Hoffmann 1889, cat. n. 161) sans valeur artistique, faisait de même partie d'un pied de table (comp. Durm. l. c. fig. 591). XVI. Monument funéraire d'un Palmyréen (fig. 5) avec une inscription araméenne du milieu du II siècle après J. Ch. Semblable à celui que représente Simonsen, Sculptures de Palmyre à la Glyptothèque de Ny-Carlsberg, tabl. III et 3 XII C, b. et 7 etc. XVII. Petite tête de femme (pl. X A) également Palmyrénienne du milieu du III s. après J. Ch. (comp. Simonsen l. c. tabl. XI g, 1; XVII D. 22; XII G. 2; G. 10; D. 4). XVIII Dans l'annexe de ce travail on a reproduit une tête d'Aphrodite (pl. 12) revenue à Göluchów avant que l'impression ne soit terminée; elle avait été déposée à Dresde durant la guerre. L'auteur la classe dans la première partie du IV s. avant J. Ch. et la considère comme Aphrodite Genetrix, mais il n'est pas impossible qu'elle représente Kora, Hygie ou d'autres semblables. Naturellement ce n'est pas une oeuvre originale grecque, mais une très bonne copie romaine. Une tête semblable au Musée Chigi à Siena, repr. Milani, Studie Materiali III, tav. 5 a.



2. BIRKENMAJER ALEKSANDER: *Biblioteka Ryszarda de Fournival i jej późniejsze losy (La bibliothèque de Richard de Fournival et son sort ultérieur)*. Présenté à la séance du 7 juillet 1919 par le Secrétaire.

Dans son introduction, l'auteur remarque que Richard de Fournival (né en 1201, mort vers 1260) était apprécié jusqu'à présent pour ses vers français, tandis que son activité scientifique restait à l'écart; il s'était pourtant occupé de philosophie, d'astrologie, de médecine et d'alchimie. Il est vrai que ses travaux dans ces diverses branches de science, ne sont arrivés jusqu'à nous que par de très petits fragments, mais son principal mérite dans l'histoire de ces études consiste en ce qu'il a été le fondateur de la première bibliothèque publique en Europe, dont les principaux ouvrages traitaient de ses sciences préférées. Le but de notre travail est de prouver ce fait et d'élucider l'histoire ultérieure de cette bibliothèque.

Comme point de départ, nous devons nous servir de l'oeuvre de Fournival intitulée „Biblionomia“ qui au premier coup d'oeil se présente comme catalogue systématique d'une certaine bibliothèque n'ayant pu être identifiée jusqu'à présent. V. Le Clerc supposait que ce devait être la bibliothèque municipale d'Amiens. Le savant éditeur de la „Biblionomia“, L. Delisle exprime au contraire des doutes sur l'existence d'une telle bibliothèque en dehors de l'imagination de Richard de Fournival. Ces deux opinions sont erronées, les faits suivants prouvent irréfutablement que Fournival décrivit une bibliothèque existant réellement, puisqu'il s'agissait de la sienne.

Delisle avait déjà observé que la description que nous lisons dans la „Biblionomia“ sous le n-o 66, répond exactement à l'actuel cod. Paris. lat. 16613 qui autrefois appartenait au Collège de la Sorbonne; il se montre actuellement que toute une suite de manuscrits décrits par Fournival se rencontrent dans des anciens catalogues de la bibliothèque de la Sorbonne et dans des fragments de cette bibliothèque qui sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, exclusivement parmi les manuscrits légués à la Sorbonne en 1271 par Gérard d'Abbeville. Ceci prouve justement que la „Biblionomia“ décrit une bibliothèque existant réellement; nous pouvons donc donner foi à d'autres faits que nous trouvons



dans la préface de cet ouvrage. Nous apprenons là qu'un certain habitant d'Amiens, mathématicien et astrologue expert, voulant accroître l'importance de sa ville natale, résolut d'y créer une bibliothèque qui serait ouverte à tous ses concitoyens. Il est hors de doute que Richard de Fournival parle ici de lui-même; tout le prouve, cette préface, ainsi que la composition de la bibliothèque. L'honneur d'avoir créé la première bibliothèque publique en Europe incombe donc réellement à ce poète picard. Elle ne cessa pourtant pas d'être sa propriété privée, ainsi que nous le démontre son futur sort; par la suite elle devint la propriété du fameux théologien parisien Gérard d'Abbeville, l'adversaire des ordres mendiants.

Ceci ne peut offrir aucun doute pour qui veut parcourir avec soin la comparaison faite par l'auteur, de la „Biblionomia“ avec la bibliothèque de Gérard; nous pouvons nous faire une idée de celle-ci par le testament de son possesseur, par les catalogues de la Sorbonne, ainsi que par le fonds actuel de la Bibliothèque Nationale de Paris. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, il se montre par cette comparaison qu'il existait dans la collection de Gérard toute une suite de manuscrits auxquels se rapporte exactement la description donnée dans la „Biblionomia“. On pourrait il est vrai essayer d'expliquer ce fait en disant que les manuscrits de Gérard sont des copies exactes des originaux de la bibliothèque de Fournival, mais ceci n'est pas probable. Gérard d'Abbeville était donc exclusivement théologien et malgré cela il possédait un grand nombre de manuscrits touchant les mathématiques, l'astrologie et la médecine, qui ne pouvaient l'intéresser en rien. Il ne les aurait donc pas fait copier et les a reçus avec les manuscrits de théologie, de droit et de philosophie provenant de la bibliothèque de Richard de Fournival.

Nous ne savons pas aujourd'hui de quelle manière les manuscrits de Richard se trouvèrent en bloc dans la possession de Gérard; ce fut très probablement par testament, car on peut supposer que les écrivains en question, qui tous deux jouissaient de l'honneur d'être membres du chapitre de la cathédrale d'Amiens pouvaient être apparentés.

La bibliothèque de Richard de Fournival n'appartint à Gérard d'Abbeville que pendant une dizaine d'années car il mourut le 8 Novembre 1271 ou 1272. Il semble que Gérard vendit ou donna quelques volumes reçus et les remplaça par un nombre plus considérable



de manuscrits théologiques dans sa collection. Au moment de sa mort il possédait environ 330 volumes, tandis que la bibliothèque de Fournival n'en comptait environ que 300. Gérard administra la bibliothèque d'une manière très libérale, il la transporta à Paris et en déposa la plus grande partie au collège fondé vers 1257 par Robert de Sorbonne qui était son ami. Dans son testament dressé le 19 Octobre 1271, il légua enfin au collège de la Sorbonne toute sa collection, à l'exception des manuscrits de médecine, dont il ordonna la vente; il stipula en plus, que tous les élèves de théologie (sauf les mendiants) et même en partie tous les maîtres de la faculté de philosophie pourraient profiter en toute liberté de ce don. Par cette clause ainsi que par le nombre considérable, vu l'époque, des ouvrages légués, surpassant tous les legs faits avant lui à la Sorbonne, Gérard d'Abbeville est devenu le véritable fondateur de la bibliothèque de la Sorbonne et lui donna son caractère public. On dirait que les principes libéraux admis par Richard de Fournival vers 1250 se personnifièrent dans les volumes de sa collection et aboutirent vers 1271—1272 à la fondation de la première bibliothèque publique à Paris.

Dès ce moment, ces ouvrages partagèrent le sort de toute la bibliothèque de la Sorbonne; ils contribuèrent aussi à l'importance dont cette bibliothèque jouit dans le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle et pendant tout le XIV<sup>e</sup>-ème et furent témoins plus tard de sa lente décadence qui commença au XV<sup>e</sup> siècle. Ceux d'entre ces ouvrages qui se conservèrent à la Sorbonne jusqu'en 1796, ont passé cette même année en propriété de la Bibliothèque Nationale.

Ceci présente tout ce qui touche à l'histoire de la bibliothèque comme entier; ce qui a rapport à l'histoire des manuscrits particuliers forme le but que s'est proposé l'auteur en dressant un tableau comparatif de la „Biblionomia“ avec les catalogues du moyen-âge de la bibliothèque de la Sorbonne et avec le catalogue actuel du „fonds de la Sorbonne“ à la Bibliothèque Nationale de Paris. Il résulte de cette comparaison que vers 1338 il existait encore à la bibliothèque de la Sorbonne plus de la moitié des manuscrits décrits dans la „Biblionomia“ et toute une série des actuels codd. Paris. latini peuvent être reportés en toute sécurité à la bibliothèque de Fournival, ou du moins avec une probabilité plus ou moins grande. Il s'agit des manuscrits suivants:

CPl. 8328 (Sorb. I 27) peut-être Fourn. 132.



CPl. 15461 (Sorb. LVI 1) provient peut-être de la bibliothèque de Fournival.

CPl. 15585 (Sorb. XVI 1) peut-être Fourn. théol. N bis.

CPl. 16035 (Sorb. II 1) peut-être Fourn. théol. O.

CPl. 16162 (Sorb. XLVII 15) peut-être Fourn. 62.

CPl. 16203 (Sorb. LVI 3) provient peut-être de la bibliothèque de Fournival.

CPl. 16205 (Sorb. LVI 4) provient peut-être de la bibliothèque de Fournival.

CPl. 16209 (Sorb. LVI 15) est selon toute probabilité Fournival 60.

CPl. 16581 (Sorb. Zf c.-à-d. Sorb. LII 17 ou plutôt Sorb. I.III 42) fo. 1—94 = Fourn. 78; fo. 95—161 = Fourn. 86; fo. 162 sqq. peut-être Fourn. 22 ou Fourn. 23.

CPl. 16598 (Sorb. LIII 5 = Zo?) peut-être Fourn. 21, s'il provient du legs de Gérard d'Abbeville.

CPl. 16602 (Sorb. ADk) = Fourn. 70.

CPl. 16603 (Sorb. XLVII 6) = Fourn. 64.

CPl. 16604 (Sorb. XL VII 3) = Fourn. 63.

CPl. 16605 (Sorb. ADe) fo. 16 sqq. probablement Fourn. 68.

CPl. 16613 (Sorb. LIII 17 = Zt) = Fourn. 66.

CPl. 16644 (Sorb. LVI 31) = Fourn. 47.

CPl. 16646 (Sorb. LVI 48) | proviennent sans aucun doute de

CPl. 16647 (Sorb. LVI 9) | la bibliothèque Fourn. (cfr. Fourn. 37—39); le premier est probablement Fourn. 37, le second Fourn. 38.

CPl. 16648 (Sorb. LVI 8 et une partie de Sorb. LVI 21): fo. 1—95 = Fourn. 40; fo. 96—146 = une partie de Fourn. 58.

CPl. 16652 (Sorb. LVI 19 et Sorb. LI 29): fo. 1—38 = Fourn. 59; fo. 43—65 est peut-être Fourn. 49.

CPl. 16654 (Sorb. LVI 38) = Fourn. 57.

CPl. 16656 (Sorb. LVI 11) provient peut-être de la bibliothèque Fournival.

CPl. 16657 (Sorb. LII 18 ??): fo. 1—81 = Fourn. 55; fo. 82—146 = Fourn. 54.

CPl. 16659, fo. 72 sqq. (Sorb. LVI 44) provient peut-être de la bibliothèque de Fournival.

CPl. 16662 (Sorb. XXXVII 23 = Pe) = Fourn. 50.

D'après cette comparaison il est à remarquer avant tout que les actuels codd. Paris. lat.: 16646, 16648, 16657 peuvent être iden-



tifiés avec les manuscrits correspondants de Fournival; ce fait possède par lui-même une grande valeur pour la littérature scientifique du moyen-âge. Il est maintenant probable que le premier des manuscrits mentionnés nous a conservé une traduction inconnue jusqu'à présent des *Eléments d'Euclide* par Herman Dalmate. Cod. Paris. lat. 16648 fournit maintenant une preuve que les „*Fondaments des tables astronomiques*“ d'Abraham ibn Esra inconnus jusqu'à présent, furent dès la date de leur composition (1144), ou tout au moins dans la première partie du XIII s., accessibles aux savants latins et leur ont transmis des précieuses connaissances astronomiques et trigonométriques. Cod. Paris. lat. 16657 prouve enfin que l'oeuvre nommée „*Parvum Almagesti*“ date des années 1175—1250 et a peut-être comme auteur un certain Gautier de Lille.

- 
3. **ÓWIKLIŃSKI LUDWIK: O wawrzynie doktorskim i poetyckim Klemensa Janickiego (*Über das Doktorat und den dichterischen Lorbeer des polnisch-lateinischen Dichters Clemens Ianicius*).**  
Présenté à la séance du 12 mai 1919.

Clemens Ianicius (geb. am 17 November 1516, in Januszkowo bei Żnin, unweit von Gnesen) hat in Padua 1538—1540 studiert und daselbst den Titel eines Doctor in artibus et philosophia sowie die laurea poetica erhalten. Der Dichter berichtet selbst über diese Auszeichnungen *Trist.* 6 sowie *Epigr.* 51 und 52, aber diese Mitteilungen sind in allgemeinen Ausdrücken gehalten, und gaben demnach den Biographen und Literaturhistorikern zu verschiedenen, auch unbegründeten Vermutungen Anlass. Aus den Worten *Epigr.* 51, 1 f.: *laurus de Petri enata beatis rupibus* konnte man schliessen und hat man geschlossen, daß der junge polnische Scholar vom Papste zum Dichter gekrönt wurde. Auch Łukaszewicz, der in seiner Geschichte der Schulen in Polen und Littauen (*Historya szkół w Kor. i t. d. I* 76 Anm.) nur einen Teil des in einer nicht näher bezeichneten Handschrift enthaltenen Diplomes mitgeteilt hat, brachte nicht die gewünschte Aufklärung. Der Verfasser der oben genannten Abhandlung, der im J. 1893 eine Biographie des genannten Dichters veröffentlichte (Klemens Janicki, poeta uwieńczony. Krakau 1893), war damals nicht in der Lage, die Frage endgiltig zu lösen, da ihm nur der von Łukaszewicz veröffentlichte Text vorlag. Nachdem nun



Dr. Miaskowski in einem jetzt der Posener Gesellschaft der Freund der Wissenschaften gehörigen Miscellancodex des XVI Jahrh. (es ist gewiß dieselbe Handschrift, die Łukaszewicz benutzt hatte) eine allerdings nicht mit der wünschenswerten Sorgfalt gefertigte Abschrift des ganzen Diplomes gefunden und dasselbe im J. 1907 in der Lemberger literarischen Zeitschrift: *Pamiętnik literacki* (VI 507 f. f.) veröffentlicht hatte, ohne jedoch die sich aus dem Dokumente ergebenden Schlüsse zu ziehen, hielt es der Verfasser der oben bezeichneten Abhandlung für angemessen, die doppelte Promotion des jungen Dichters, die in Padua am 22 Juli 1540 stattfand, eingehend zu besprechen, und dies um so mehr, als sich ihm dabei zugleich Gelegenheit bot — abgesehen von einer Richtigstellung von Behauptungen, betreffend die Person und die Studien des Laureaten — manche akademische Einrichtungen näher zu beleuchten. Es wird daher in der Abhandlung — unter Benützung älterer und neuerer Literatur, insbesondere auch unter Berücksichtigung der Arbeiten Wretschko's — in Kürze über die Verleihung akademischer Grade durch die Kaiser sowie über das den Comites palatini durch die Kaiser seit Karl IV vielfach erteilte Privileg, Doktoren und gekrönte Dichter zu kreiren, gehandelt; zugleich wird darauf hingewiesen, daß in Padua schon in früher Zeit private Prüfungen, sowie Dispensen von einigen Prüfungsteilen, und Promotionen durch Comites palatini vel Caesarei vel Lateranenses in Gebrauch gekommen waren.

Auch Clemens Ianicius ist ein doctor bullatus gewesen; beide Laureen hat er von einem Comes palatinus erhalten, und zwar von einem Mitgliede der angesehenen venezianischen Familie Contarini: Marcantonio Contarini. Dieser war durch 5 Jahre 1531—1536 venezianischer Gesandter am kaiserlichen Hofe in Deutschland. Als er seinen Posten verlassen sollte, wurde ihm vom Kaiser Karl V blos für seine Person der Ritterstand und das Palatinat, für ihn und für seinen Bruder und ihre sämtlichen Descendenzen die Wapenbesserung verliehen. Das Konzept des diesbezüglichen Dokumentes — dat. Rom 17 April 1536. — befindet sich im Adelsarchiv des früheren Ministeriums des Innern in Wien; einige Absätze des Dokumentes gelangen am Schluß der Abhandlung vor dem Texte des Doktordiploms zum Abdrucke. Als Comes palatinus erhielt Marcantonio Contarini neben anderen Privilegien auch das Privileg. Doktoren in allen Fakultäten (außer in der theologischen) und ge-



krönte Dichter zu kreieren. Das Privileg ist in den in Palatinatsbriefen üblichen Worten abgefaßt; auch findet sich die gewöhnliche Bedingung vor: *adhibitis tamen in qualibet creatione doctoris ad minus duobus (sonst gewöhnlich: tribus) eximiis doctoribus de facultate ipsius promovendi, qui pariter eum per rigorem examinis dignum et sufficientem iudicent.*

Als bald nach der Rückkehr nach Venedig wurde M. Antonius Contarenus als Gesandter der Republik an den päpstlichen Hof gesandt und verblieb in dieser Stellung 28 Monate; als venezianischer Gesandter nahm er 1538 an den Verhandlungen des Congresses in Nizza Teil, die allerdings den vom Papste Paul III ersehnten Frieden zwischen Franz I und Karl V nicht herbeigeführt, aber wenigstens den Abschluss eines Waffenstillstandes zur Folge gehabt haben.

Kaum ein Jahr nach Ablauf dieser diplomatischen Mission übernahm Marcantonio eine andere Aufgabe: er gieng nach Padua als *potestas* (*podestà*) und verblieb in dieser Stellung 20 Monate, vom 18 September 1539 bis 29 Mai 1541, wie aus den von Gloria in seinen Abhandlungen über die *Podestà* und die *Capitani* in Padua angeführten Dokumentenstellen ersichtlich ist.

Hier in Padua wurde ihm Ianicius zweifelsohne von seinem Gönner und Wohltäter, dem berühmten Professor der antiken Literaturen, Lazarus Bonamicus vorgestellt und die Bitte des jungen Scholaren um Verleihung der beiden schon mehrfach genannten Würden empfohlen (*Trist.* 6, 51 ff). Contarini veranlaßte nun was erforderlich war, leitete eine Prüfung ein und war bei derselben zugegen. Den Verlauf der Prüfung schildert das Diplom folgendermassen: *Punctis itaque prius (ut moris est) in artibus et philosophia ei assignatis fecimus coram nobis diligenter ac rigore examine, ipse vero in huiusmodi suo examine in recitandis punctis, argumentis dubiis et oppositionibus sibi factis, quamvis arduis et obscuris, seriatim replicandis et clare solvendis talem ac tantam ingenii, doctrinae, memoriae ac ceterarum rerum, quae in consummatissimo philosopho exigi solent, experientiam fecit, ut nostra ac omnium doctorum ibi existentium expectatione superata a nobis et praefatis doctoribus ibidem existentibus unanimiter et concorditer ac nemine penitus dissidente idoneus ac sufficientissimus in artibus et philosophia fuerit indicatus.* In ähnlicher Weise werden die an der Universität abgehaltenen Rigorosen von Tomasini, Gymnasium



Patavinum libris quinque comprehensum, Utini 1726, S. 159 beschrieben. Die Qualifikation des Kandidaten bestimmen Ausdrücke, die in den Diplomen der von den Kaisern kreierten Doktoren und in den Comitivbriefen vorkommen. Wir begegnen des Weiteren den gleichen Ausdrücken, in der Bezeichnung der Rechte und Privilegien eines Doktors; es werden ferner *exempli et honoris causa* einige derjenigen Generalstudien genannt, denen man auch sonst begegnet, so oft hervorgehoben wird, daß das vom Kaiser verliehene oder vom Comes palatinus erteilte Doktorat die gleichen Rechte gewähren soll, wie der an einem öffentlichen Studium rite erworbene Doktorgrad.

Das Diplom lehrt, daß Ianicius in derselben Weise, wie die *doctores academici* an einem öffentlichem Studium, promoviert wurde. Es fungierten bei seiner Promotion vier Doctoren des Paduaner Gymnasiums, und zwar einer als Promotor, drei aber als *Compromotores*. Der Hauptpromotor war Ioannes Baptista Montanus (nicht Moritonus, wie es in der Posener Handschrift heißt), der berühmte Arzt, der erst am 7. Dezember 1539 vom venezianischen Senate von Verona an die Paduaner Universität berufen worden war und alsbald nach seiner Ankunft in Padua die ärztliche Behandlung des schwer krank darnieder liegenden jungen Scholaren übernommen hatte; zum Dank für das erwiesene Wohlwollen widmete Ianicius im Frühjahr 1540, als sich sein Gesundheitszustand einigermaßen gebessert hatte, dem gütigen und gelehrten Arzte die Elegie *Trist. 4*.

Der Promotor nahm auch die Investition vor, nachdem der Doctorand in die Hände Contarini's (nicht des Bischofs, wie es an der Hochschule der Fall war) den Eid abgelegt hatte. *Tribuit namque ei —* sagt das Diplom *— artium et philosophiae libros primo clausos, mox et apertos, biretum doctoralem capiti eius imposuit ac ipsum annulo aureo subarravit pacisque ei osculum magistrali benedictione tribuit.*

Hierauf erhielt Ianicius die Auszeichnung als *poeta laureatus*. Über die Krönung einzelner Schriftsteller handeln verschiedene Gelehrte, insbesondere, wie bekannt, Verfasser von Werken über den Humanismus und die Renaissance. Eine Zusammenstellung bietet Vincenzo Lancetti in den *Memorie intorno ai poeti laureati d'ogni tempo e d'ogni nazione* (Milano 1839), doch ist das in dem Werke enthaltene Material weder durch wissenschaftliche Nachweise sichergestellt, noch kritisch verarbeitet. Inwiefern das Buch von Wight,



the poets laureats from the earliest times to the present (London 1896) den Anforderungen entspricht, vermag der Verfasser der oben genannten Abhandlung nicht zu beurteilen, da ihm dasselbe leider nicht zugänglich war. Eine Gesamtdarstellung des Gegenstandes wäre nicht unerwünscht. In der oben genannten Abhandlung ist ihm ein kurzer Abschnitt gewidmet, wodurch namentlich auch die Grundlage für die Wertschätzung der dem jungen polnischen Scholar zu teil gewordenen Auszeichnung geschaffen werden sollte.

Die Krönung nahm der Comes palatinus eigenhändig vor; es assistierten ihm aber dabei zwei Persönlichkeiten: an zweiter Stelle wird im Diplom der schon erwähnte Latinist der Paduaner Schule, Lazarus Bonamicus genannt; an erster Stelle finden wir den Namen des Nicolaus Erithreus Venetus, den Contarini im Diplom als *utriusque linguae doctissimus ac i. u. doctor et assessor noster ad officium Aquilae et Buscheti* bezeichnet. Nicolaus Erithreus war einer der drei Assessoren, die Contarini nach Padua begleitet haben. Der Podestà nahm nämlich für die Zeit seiner, ursprünglich ein Jahr später gewöhnlich 16 Monate dauernden Amtswirksamkeit neben einem Vicarius noch drei Assessoren mit; sie fungierten als Curialrichter und übten ihre Tätigkeit in drei Gerichtshöfen in dem berühmten Gebäude aus, das früher *Iuris basilica* oder *Palatium magnum* hieß, gegenwärtig *Palazzo della ragione* oder *il Salone* genannt wird. Erithreus amtierte in dem Gerichtshofe, das nach einem der 300 Freskogemälde, und zwar nach dem einen Adler darstellenden Bilde, bezeichnet wurde. Dieser Gerichtshof wird in den vom Verfaßer ob. Abh. eingesehenen zahlreichen Werken über Padua immer nur *officium aquilae* genannt; der im Diplom enthaltene Zusatz: *et buscheti* kommt sonst nirgends vor.

Die Promotion selbst wurde in der benachbarten Residenz des Podestà, dem *palatium praetorii*, jetzt *palazzo del municipio*, abgehalten, mit dem der Name des Marcus Antonius Contarenius dadurch für immerwährende Zeiten verknüpft ist, daß er, wie die Inschriftensammlung von Salamonijs und andere Quellen lehren, im J. 1541 für einen raschen Wiederaufbau eines Teiles des herrlichen Gebäudes gesorgt hat.

Die Feier vom 22 Juli 1540 wurde dadurch bemerkenswert, daß sie zwei Akte umfaßte: die Promotion zum Doctor und die Verleihung der *laurea poetica*, die — wie es Contarini im Diplome hervorhebt — *paucis admodum ante illum, Polonorum nemini con-*



tigit. Es scheinen in der Tat in Padua, namentlich an der Hochschule seit der Krönung des Albertus Mussatus im J. 1314, und auch privatim durch einen Comes palatinus, Dichterkrönungen nicht stattgefunden zu haben. Unter den Polen war aber Ianicius der erste, der laurum . . . ad Arcton . . . tulit (Epigr. 52, 13 f.). Contarini hat denn auch dem in Gegenwart vieler Gäste (in multitudine copiosa) gefeierten Feste einen besonders würdevollen Charakter zu verschaffen getrachtet, indem er nicht, wie sonst üblich, einige wenige Scholare, sondern eine bedeutende Anzahl von Landsleuten des Laureaten als Zeugen einlud und deren Namen im Diplome verzeichnen liess; es sind daselbst nicht weniger als 14 testes ad hoc specialiter vocati, habiti et rogati genannt, neun geistlichen, fünf weltlichen Standes, unter den ersten Praelaten und Domherren von Gnesen, Krakau, Płock und Kruświca, die im Laufe der Zeit zu den höchsten Würden in der Heimat aufgestiegen sind und daselbst eine hervorragende Rolle gespielt haben, wie Nikolaus Dzierzowski und Johann Przerembski, die als Erzbischöfe von Gnesen die primatiale Würde erlangt haben, Peter Myszkowski und Filipp Padniewski, die Bischöfe von Krakau geworden sind.

Der über den Verlauf der Prüfung und Promotion verfaßte Akt wurde von Marcus Antonius Contarenus als Comes palatinus et Potestas (so ist selbstverständlich statt des in der Posener Handschrift überlieferten widersinnigen Ionatas zu lesen) sowie von Sebastianus Cavazzonus Patavinus, publicus Apostolica et Imperiali Auctoritatibus notarius et cancellarius unterschrieben. Den Titeln des Cavazzonus sind noch die Worte beigefügt: de contractu Burgi rogator Paduae. Daß contractu in contracta verbeßert werden muß, ist klar; vgl. Du Cange s. v. contracta und eine Notiz aus den Paduaner Universitätsakten vom 4. VIII. 1541 bei Windakiewicz, *Materyały do historyi Polaków w Padwie* (Krakau 1891) S. 23: Jacobus de Ligeza, Polonus, in contracta S. Catherinae infirmus iacens usw. Burgum (Borgo) kommt bekanntlich in Italien als Namen von Städten, Stadtvierteln und Straßen überaus häufig vor. — Hingegen ist es fraglich, ob rogator in rogatus zu ändern wäre, da die Worte folgen: quia omnibus et singulis suprascriptis, dum sic, ut praemititur, fierent et agerentur, una cum praenominatis testibus rogatus, interfui. Doch konnte das Substantivum rogator nicht festgestellt und seine etwaige Bedeutung nicht ermittelt werden. Das in der Posener Handschrift nachgezeichnete Wappen des dem Original an-



gehängten Siegels stellt eine Festung mit drei Türmen vor; im Innern befinden sich die Buchstaben S. B., die wohl nichts anders bedeuten können als: Sigillum Burgi. Gloria spricht von vier Quartiers der Stadt Padua, nennt aber andere Namen, nicht den des Burgum. Auch ist das genannte Wappen nicht das von Padua (ebenso wenig des eines Zweiges der vielverzweigten Familie der Contarini). Das alte Wappen von Rom zeigt hingegen eine Festung mit drei Bastionen.

Indem Ianicus, wie aus Obigem ersichtlich ist, sowohl den Doctorgrad als auch die laurea poetica von einem Comes palatinus erhalten hat, drängt sich die Frage auf, wie es zu erklären wäre, daß der Dichter seine laurus als de Petri enata beatis rupibus bezeichnet hat. Der Umstand, dass Contarenus des Titel eines comitis sacri palatii (Lateranensis) führte, berechtigte ihn zu dieser Äußerung nicht, denn Contarini verdankte diese Würde Kaiser Karl.

Als Comes imperialis Palatinus ac sacri palatii aulaeque dignitate insignitus ex nobili ac dignissimo et praeclaro privilegio Serenissimi et invictissimi principis D. D. Caroli Quinti, bezeichnet er sich selbst am Anfange des Diploms; er erteilte Ianicus die Würde eines Doctors und eines poeta laureatus als Comes kaiserlicher, nicht päpstlicher Kreation. — Der Verfasser ob. Abh. weist darauf hin, daß, soviel ihm bekannt ist, Päpste eine offizielle Krönung von Dichtern vor 1540, und auch nachher, nicht selbst vorgenommen haben; sie haben sie jedoch wiederholt gutgeheißen und bestätigt; beispielsweise bewilligte der Papst die vom Kardinal Cintio erbetene Krönung Torquato Tasso's, der jedoch vor dem triumphalen Akt aus dem Leben schied. Auch akademische Grade wurden bekanntlich an verschiedenen Hochschulen, z. B. ebenfalls in Wien nach dem Statut der iuridischen Fakultät (vgl. Kink, Gesch. der Kais. Univ. zu Wien II 146) apostolica auctoritate erteilt. Das Paduaner Gymnasium war nun zwar keine päpstliche Stiftung, es war eine Hochschule ohne Errichtungsbrief, doch wurde sie (bald nach der in J. 1260 erfolgten Reactivierung) durch Urban IV und später durch Klemens VI und Eugen IV konfirmiert, und ihr Verhältniß zur Kirche und zu den kirchlichen Gewalten war ein besonders inniges. Der Bischof war in Padua durch mehrere Jahrhunderte gewissermaßen scholastici ordinis princeps; sein Wort war das maßgebende, in seiner Residenz, in seiner Gegenwart sollten die Prüfungen stattfinden.



Es ist anzunehmen, daß Ianicius die Kirche, das Papstum, als die Quelle betrachtete, aus der im Grunde so hohe Ehren für ihn entsprungen sind; die citierten Worte des 51 Epigramus sind nur in diesem Sinne, nicht im wörtlicher Bedeutung aufzufaßen.

Und noch eine zweite Frage konnte nicht unberührt gelaßen werden: warum Ianicius nicht den normalen Weg eingeschlagen, nicht am Paduaner Gymnasium promoviert hat. Verschiedene Gründe mögen dies veranlaßt haben. Während seines Paduaner Bienniums war Ianicius fast ein ganzes Jahr hindurch krank: es ist sonach wahrscheinlich, daß er nicht die vorgeschriebenen Vorlesungen belegt, nicht an den bestimmten Disputationen teil genommen hat. Auch waren seine finanziellen Verhältnisse überaus prekär, so daß er gewiß nicht in der Lage war, die nicht unbedeutenden Rigorosen — und Promotionstaxen zu entrichten und die sonstigen mit der Promotion verbundenen Auslagen (wie namentlich für das auch in Padua übliche prandium) zu bestreiten. Die Promotion durch einen Comes palatinus war billiger; Contarenius, Montanus und Bonamicus haben gewiß alles mögliche getan, um ihm Kosten zu ersparen. Bonamicus hat ihn sogar mit eigenem Gelde unterstützt, um ihm die Rückkehr in die Heimat zu ermöglichen (Trist. 6, 47 ff.).

Auch handelte es sich ja neben dem Doktorate um die laurea poetica, die, wie schon oben bemerkt worden ist, vom Paduaner Gymnasium selten verliehen wurde, die aber Bonamicus seinem Lieblingsschüler bei der Rückkehr in die Heimat mitgeben wollte. Und Bonamicus war mehr denn irgend Jemand in Padua berufen, ein kompetentes Urteil zu fällen. Sein Urteil hat die Nachwelt bestätigt. Est ist zu bedauern, daß ein früher Tod den Dichter verhindert hat, seine unleugbar große poetische Begabung zur vollen Reife zu bringen.

Der im Anhang abgedruckte Text des Diplomes wurde nach Tunlichkeit verbessert und ergänzt. Das Diplom verdient darum einige Beachtung, weil — soviel dem Verfaßer ob. Abh. bekannt ist — nur noch ein Diplom für einem Doctor bullatus gedruckt vorliegt: bei Itter, de honoribus s. gradibus academicis (S. 515 der Ausg. v. 1618) das Diplom des Sacri Caes. Pal. Comes Ioh. Er. Seiffertus a Klettenberg für Ad. Müller aus Alsfeld in Hessen aus dem J. 1693; das Diplom für Ianicius ist um 150 Jahre älter und kann der Form wie dem Inhalte nach Interesse für sich in Anspruch nehmen.

---



4. J. FIJAŁEK: *Mistrz Stanisław Grzeński, humanista Uniwersytetu krakowskiego w w. XVI (ur. 1524 † 1. XII. 1570). (Maître Stanislas Grzeński humaniste de l'université de Cracovie au XVI s. (né en 1524 mort le 1. XII. 1570).* Présenté à la séance de 12 mai 1919.

Ceci est la partie la plus étendue de la dissertation de l'auteur sur les études patristiques en Pologne, imprimées actuellement à Cracovie dans l'édition scientifique publiée par la Société portant le nom du Pape Benoît XV „Polonia Sacra“ (Nr 8). Le Maître Stanislas Grzeński pupille de Hozius et de Kromer, ami de Jean Kochanowski, de Melchior Pudłowski, ainsi que de Jean Leopolda le jeune, de Jacques Górski et de Stanislas Sokołowski à plutôt été connu jusqu'à présent comme le premier métrologue Polonais, que comme scoliaste latin des poèmes de Grégoire de Nazianze (Moralia Nr 9. De virtute et Nr 16. De vitae itineribus) et leur traducteur en polonais (Poemata mor. Nr 13 De naturae humanae fragilitate). L'auteur s'est intéressé aux travaux scientifiques et aux cours de Maître Grzeński principalement parce qu'ils se rapportaient aux anciens classiques grecs. Il est à remarquer que ces cours eurent lieu au Collegium Maius, collègue d'ancienne fondation royale dont il faisait partie comme professeur, tandis que les humanistes n'étaient généralement professées que dans le Collegium Minus de fondatation récente. Grzeński intéressa de même l'auteur par le cours inusité de sa vie universitaire, il s'occupe donc dans ce travail des cours aussi bien que de la vie du savant humaniste, en se basant sur des manuscrits et en citant une série de faits ignorés, concernant spécialement l'histoire de cette université et de ses Maîtres à l'époque de la révolte des étudiants (1549) et des tendances pour obtenir des réformes, ainsi que l'étude de l'histoire de l'humanisme littéraire et des conditions propices au travail scientifique en Pologne. Tout ceci se mêla intimement à la vie de ce maître-humaniste de l'université de Cracovie, dont il fut hors de doute l'helléniste le plus notable avant la réforme de Kołłataj. — L'auteur termine son étude en donnant la caractéristique de ce philologue érudit ainsi que savant universitaire, qui déjà à cette époque avait l'esprit moderne, et il se réserve pour plus tard la publication et la discussion d'un catalogue des livres que le Maître Grzeński a légué à la bibliothèque de l'université.



5. HANDEL JAKÓB: **Problem rodzaju gramatycznego. (Das Problem des grammatischen Geschlechtes).** — Présenté à la séance du 25 novembre 1919 par M. J. Rozwadowski.

In der Frage nach der Entstehung des grammatischen Geschlechtes in den indogermanischen Sprachen stehen bekanntlich seit etwa 30 Jahren zwei Ansichten einander schroff gegenüber. Der sogenannten Grimm'schen Genustheorie, welche das grammatische Geschlecht auf das natürliche, also auf reale Assoziationen zurückführt, trat bekanntlich Brugmann<sup>1)</sup> mit einer Hypothese entgegen, die dem Genus formale Assoziationen zugrundelegt, indem sie die sog. Femininsuffixe (-ā und -ī) als Kernpunkt des ganzen Problems betrachtet. Der wichtigste und einzige wesentliche Einwand gegen die Grimm'sche Auffassung liegt in der Frage wie sich die Genusunterscheidung von einer verhältnismäßig geringen Anzahl der natürlichgeschlechtlichen Substantiva auf alle anderen ausgedehnt haben dürfte, oder mit anderen Worten, von Lebewesen auf Dinge und Begriffe, von denen die meisten mit dem natürlichen Geschlechte selbst in übertragenem Sinne in gar keinem Zusammenhange stehen. Unser Problem läuft nun auf die Frage hinaus, ob sich jene unbestritten tiefe Kluft zwischen belebten und unbelebten Wortbegriffen doch nicht auf irgendwelche Weise überbrücken ließe. Es gilt also auf jene Wort- bzw. Bedeutungsgruppen hinzuweisen, welche das Umsichgreifen der von Haus aus rein natürlichen Genusunterscheidung zumindest als möglich erscheinen lassen.

Den Keim dieses sonderbaren Prozesses findet Vf. in den Tiernamen und zwar in den sog. Epicoenis. Wenn wir unter einem Worte wie ἡ ἀλώπηξ oder *die Katze* nicht ausschließlich das Weibchen der betreffenden Tiergattung, sondern einen Fuchs bzw. eine Katze überhaupt ohne Rücksicht auf den Sexus verstehen, wenn wir mit einem Worte wie ὁ κύων, oder *der Hund* auch ein Lebewesen weiblichen Geschlechtes zu bezeichnen imstande sind, so kann in den genannten Fällen von einer Identität, oder richtiger gesagt, von einer genauen Korrespondenz des grammatischen Genus

<sup>1)</sup> Das Nominalgeschlecht in den idg. Sprachen, *Teuchers Zeitschrift* IV, 100 ff.



mit dem natürlichen nicht mehr die Rede sein. Im Momente, wo die Femininform auch für natürliche Maskulina und die Maskulinform für natürliche Feminina angewendet werden konnten, waren die ursprünglich natürlichen Schranken des grammatischen Geschlechtes bereits gefallen, und somit war der Weg für eine rein formale, vom Sexus nunmehr unabhängige Kategorie angebahnt. Für die Wahl des Genus bei den gemeingeschlechtlichen Tiernamen dürften zweifelsohne Umstände maßgebend gewesen sein, die mit dem natürlichen Geschlecht im engsten Zusammenhange stehen. Das Genus wurde hier sozusagen a potiori dem Worte aufgeprägt, wobei dieses „potius“ nicht etwa im üblichen Sinne als zahlenmäßige Überlegenheit des einen oder des anderen Sexus zu verstehen ist, sondern als eine Präponderanz der Eigenschaften, die wir als männlich bzw. weiblich, d. h. für den Mann resp. das Weib charakteristisch zu betrachten gewöhnt sind (vgl. „starkes“ und „schwaches“ Geschlecht). Der Grundsatz, nach dem sich die Wahl des Genus bei den Epicoenis vollzogen zu haben scheint, dürfte ungefähr ein derartiger gewesen sein, daß die größeren Tiere, als deren Merkmale Kraft und Mut gelten, durchwegs als Maskulina, während kleinere, schwache und furchtsame Tiere in der Regel als Feminina betrachtet wurden.

Das war gewissermaßen der erste Schritt auf dem Wege zur Entwicklung eines selbständigen grammatischen Geschlechtes. Aber der Prozess, einmal begonnen, ruhte nicht mehr; er suchte neuen Boden und fand ihn zunächst in der leblosen Natur. Denn „daß unsere in primitiven Kulturverhältnissen lebenden Vorfahren einen regeren Personifikationstrieb hatten als wir heutigen“ und „daß man in der Sprache im weiteren Umfang lebloses als lebendiges, persönliches behandelt habe“, hat auch Brugmann<sup>1)</sup>, — ein gewiß nicht voreingenommener Zeuge, — nicht geleugnet. Daß aber die leblose Natur unsere Einbildungskraft zur Personifizierung und natürlicherweise auch zur Sexualisierung besonders lebhaft anzuregen imstande war, und es noch heute ist, davon legen Mythologie und Poesie beredtes Zeugnis ab. Wollen wir aber in der Sprache selbst für unsere Auffassung Belege suchen, so kommt hier ein Umstand in Betracht, der in diesem Zusammenhange bis nun

<sup>1)</sup> Zur Frage der Entstehung des grammatischen Geschlec'ts, PBB. 15 (1891), S. 529.



fast unbeachtet geblieben ist, obwohl er m. E. für die Erschließung der Genusfrage von nicht geringer Bedeutung ist. Ich meine die schon aus der Elementargrammatik beider klassischen Sprachen wohlbekannt und vielleicht eben deswegen nicht genug auffallende und zu wenig beachtete Tatsache, daß „die Baum- und Landbenennungen im Griechischen Hinneigung zum Femininum aufweisen“<sup>1)</sup>, oder sagen wir ganz einfach, daß die genannten Wortgruppen in den betreffenden Sprachen allen Suffixregeln trotzdem durchwegs Feminina sind, andere Bedeutungsgruppen aber durchwegs als Maskulina gelten. Brugmann versucht diese Erscheinung zu erklären indem er annimmt, das Geschlecht des Gattungswortes sei für das Genus der dazugehörigen Einzeldinge und Einzelbegriffe vorbildlich gewesen, also z. B. im Griechischen ἡ χθών, ἡ γῆ, ἡ χώρα für ἡ χέρσος, ἡ νῆσος u. dgl. und ebenso für ἡ Ἀίγυπτος, ἡ Ἰβδος usw. Nun fragt es sich aber, wie kommt es, daß sämtliche „Leitwörter“ einer gewissen Bedeutungsklasse, obwohl etymologisch nicht verwandt und daher nicht von der indogermanischen Grundsprache übernommen, wie z. B. γῆ, *terra*, *ziemia*, *Erde* usw., dennoch im Genus völlig übereinstimmen. Wohl findet im erwähnten Falle das grammatische Geschlecht einigermaßen in der Wortform u. zw. in den Endungen ihre Begründung, aber gerade diese auffallende Übereinstimmung sowohl in Bezug auf Form als auf Bedeutung, scheint mir schwerlich auf einem Zufall zu beruhen. Und wenn wir auch diese Schwierigkeit beseitigt zu haben glauben, indem wir für die vermutlichen einzelsprachlichen Vorbilder oder Leitwörter ein uridg. „Urvorbild“ annehmen oder gar wirklich ermitteln, so bleibt noch die Tatsache unerklärt, daß die Übereinstimmung im Genus bei den in Rede stehenden Wortgruppen auch über die idg. Sprachgrenzen hinausreicht, daß also beispielsweise die Substantiva für *Erde*, sowie die *Länder-* und *Städtenamen* auch im Semitischen, namentlich im Hebräischen weibliches Geschlecht aufweisen. Hier findet doch Brugmanns Methode keine Anwendung mehr, wenn man nicht eine indogermanisch-semitische Sprachverwandtschaft voraussetzt, wogegen ja Brugmann selbst entschieden Einspruch erhebt<sup>2)</sup>.

Es muß daher sein Versuch, in der Wortform eine hinreichende

<sup>1)</sup> Brugmann, Kurze vergl. Grammatik S. 359.

<sup>2)</sup> vgl. PBB. 15, S. 530.



Erklärung des Genus zu finden, als unzulänglich angesehen werden, und so bleibt uns nichts übrig als im Wortinhalt, in den Begriffen selbst für unsere Frage Aufschluß zu suchen. Wir fragen nun: liegt nicht vielleicht schon in der Bedeutung der Substantiva für *Erde* und *Bäume* die Ursache ihres Geschlechtes, oder bietet nicht der Inhalt dieser Begriffe wenigstens gewisse Anhaltspunkte zur Erschließung desselben? Denn daß gerade diese Objekte der leblosen Natur ganz besonders geeignet sind dem Menschen, — nicht nur jenem phantasiereichen angeblich alles belebenden Grimm'schen Urmenschen, — sondern selbst dem heutigen nicht besonders dichterisch veranlagten Beobachter als belebte Wesen zu erscheinen, das beweist so manche Tatsache, dafür sprechen unzweideutig Mythologie, Volkskunde, Dichtkunst und nicht zuletzt die Sprache selbst, also mit einem Worte Faktoren, die ja insgesamt in der menschlichen Psyche ihren Ursprung haben. Daß die Erde als „Mutter-Erde“, als „terra omniparens“ (Verg. Ae. VI, 595), oder als „communis mater omnium mortalium“ (Liv. I, 56) u. dgl. metaphorisch bezeichnet zu werden pflegt, daß in dieser anthropomorphischen Auffassung u. a. auch die Vorstellung einer griechischen Gaja und ähnlicher mythologischer Gestalten wurzelt, das alles erscheint uns so natürlich und selbstverständlich, daß es keiner weiteren Nachweise bedarf. Man vergleiche etwa die etymologischen Beziehungen zwischen den Wörtern *Mensch* und *Erde* im Hebräischen: 'ādām: 'adāmāh und höchstwahrscheinlich auch im Lateinischen: *homo*: *humus*<sup>1)</sup>, oder die Mythen von der Schöpfung des Menschen in der Bibel und bei Plato<sup>2)</sup> u. dgl. Und wieder ist es kein anderer als Brugmann, der „einzelne Fälle“ zugibt, „wo die Phantasie der Sprachgenossenschaft übereinstimmend weibliche Züge schaute“, und als Beispiel dafür gerade „ein Wort für Erde“ namhaft macht.<sup>3)</sup> Unter dem Ausdrucke „Sprachgenossenschaft“ dürfte aber in diesem Falle keineswegs ein bestimmter Sprachstamm oder eine genealogische Sprachgruppe zu verstehen sein, was wieder aus der Tatsache hervorgeht, daß sich dieselbe Erscheinung auch im Hebräischen beobachten läßt. Feminina sind hier nämlich nicht nur die Gattungswörter 'ereš und 'adāmāh, sondern auch alle

<sup>1)</sup> vgl. Walde, Lat. etym. Wtb.<sup>2</sup> s. vv.

<sup>2)</sup> Protag. p. 320 C.

<sup>3)</sup> PBB. 15, S. 531.



betreffenden Eigennamen, diejenigen nicht ausgenommen, welche sonst als Volksnamen maskulines Genus aufweisen, z. B. 'Edōm m. = Idumaei, 'Edōm f. = Idumaea<sup>1)</sup>).

Ähnlich wie das Genus der Erde bzw. der Länder, -Insel- und Städtenamen, läßt sich auch dasjenige der Bäume (und Pflanzen) als Ergebnis des dem Menschen angeborenen Personifizierungstriebes leicht erklären. Auch hier liefert uns, — abgesehen von der Mythologie mit ihren „Dryaden, Holzweibchen und ähnlichen geisterhaften Gestalten“<sup>2)</sup>, — die Sprache selbst, zumal die poetische mit ihren verschiedenartigen Gleichnissen, Allegorien, Metaphern, schmückenden Beiwörtern u. ähnl. Kunstmitteln hinreichende Belege. Es sei hier aus einer Menge von Erscheinungen die erstbeste herausgegriffen, z. B. die Bedeutungsentwicklung des Wortes κόμη „Haupthaar, Laub“ und das dazugehörige homerische Epitheton ὑψίκομος „hochbelaubt“, das sicherlich den Beiwörtern ἡύκομος und καλλίκομος „schönhaarig“ nachgebildet ist; vgl. auch die lateinischen Epitheta: *auricomus* (Verg. Ae. VI, 141), *comata silva* (Catull. IV, 11) usw. Einen ganz ähnlichen Fall finden wir auch im Semitischen, wo dem arab. 'ifā' „Haare“ das hebr. ὄφα'īm „Laub“ vollständig entspricht<sup>3)</sup>.

Beweisen schon die angeführten Tatsachen eine Anthropomorphisierung der Bäume, so dürfte ihre Sexualisierung nicht nur im Lichte ihres eigenen Geschlechtes, sondern auch in demjenigen der Früchte deutlich zutage treten. Wenn einmal ein Baum personifiziert wird und zumal ein fruchttragender, also ein Obstbaum in der Regel weibliches Genus aufweist, wenn ferner die Früchte eines solchen Baumes in mehreren Sprachzweigen übereinstimmend neutrales Geschlecht haben, so liegt die Vermutung nahe, daß auch für diese gewiß auffallende<sup>4)</sup> Erscheinung ein innerer Grund ausschlaggebend war, und zwar: das Verhältnis zwischen Mutter und Kind, das sich übrigens auch in solchen Ausdrücken und Redewendungen, wie: *Leibesfrucht*, *Sproßling*, *Stamm*, *Stammbaum* u. dgl. äußert. Und wieder ist es das Hebräische, das uns diesen Prozess nicht etwa als individuell, oder einzelsprach-

<sup>1)</sup> vgl. Gesenius-Kautzsch, Hebr. Gramm. 28 S. 407 ff.

<sup>2)</sup> vgl. Grimm, Deutsche Grammatik III S. 366.

<sup>3)</sup> Auf diese beachtenswerte Parallele wurde Verfasser vom Wiener Semiotologen Dr. H. Torczyner freundlichst aufmerksam gemacht.

<sup>4)</sup> vgl. Brugmann, Grundriß d. vgl. Gramm. 2 II, 2, S. 103 f.



lich, oder gar als Eigentümlichkeit einer gewissen (u. zw. der indogermanischen) Sprachfamilie erscheinen läßt. Man vergleiche nur beispielsweise den lat. Ausdruck *arboræi fetus*<sup>1)</sup> mit dem hebr. *p'rî beten*<sup>2)</sup> („fructus ventris“) oder man erinnere sich des Psalmwortes: „uxor tua sicuti vitis abundans“<sup>3)</sup>, oder man denke endlich an solche hebr. Frauennamen wie *Thāmār* („Palme“), *Hadassāh* („Myrte“), um zum Ergebnis zu gelangen, daß hier allgemein-menschliche, psychologische Momente maßgebend waren.

So glaubt Verf. auf einige Richtlinien hingewiesen zu haben, nach denen sich die Ausdehnung des ursprünglich mit dem natürlichen Geschlecht untrennbar verknüpften grammatischen Geschlechtes allmählich zu vollziehen anfing. Zunächst ging dieser Ausbreitungsprozess im engsten Zusammenhange mit dem Sexus vor sich und seine Grundlage bildeten ausschließlich reale Assoziationen, deren Wirkung wir zumeist nur erfahrungsgemäß beobachten können<sup>4)</sup>. Schon früh genug aber begannen auch formale Assoziationen mitzuwirken, die in dem Maße als sich das grammatische Genus vom natürlichen loslöste, immer mehr in den Vordergrund traten.

Es erübrigt noch zu einer prinzipiellen, das Wesen des grammatischen Geschlechtes betreffenden Frage Stellung zu nehmen. Daß die Genusfrage als glottogonisches Problem im allgemeinen nur auf einer möglichst breiten Basis, an der Hand sämtlicher in Betracht kommender Spracherscheinungen gelöst werden kann, steht nunmehr fest und diesen schon von Tylor<sup>5)</sup> aufgestellten, von Roethe<sup>6)</sup> mit Nachdruck betonten Grundsatz wird niemand heute in Abrede stellen. Allerdings ist aber das Gemeinsame in den verschiedenartigen Sprachgruppen und Sprachfamilien nicht etwa auf genealogische Verwandtschaft zurückzuführen, sondern lediglich auf psychologische Momente. Dieses Prinzip hat Wundt in gelungener Weise durchgeführt, indem er unter Zugrundelegung und Verwer-

<sup>1)</sup> Verg. Georg. I, 55; Ovid. Metam. XIV, 625.

<sup>2)</sup> Deuteronom. 7, 13; 28, 18.

<sup>3)</sup> Psalm 128, 3.

<sup>4)</sup> z. B. daß Abstracta, Infinitive, Collectiva u. dgl. sich sowohl im Indogermanischen, als auch im Hamitisch-Somitischen gerne den weiblichen Lebewesen anschließen. vgl. Henning KZ. 33, S. 415.

<sup>5)</sup> Die Anfänge der Cultur („Primitive Culture“ ins Deutsche übertragen von J. W. Spengel und Fr. Poske. Leipzig 1873, I S. 298 ff.

<sup>6)</sup> in der Vorrede zu Grimm's Deutscher Grammatik III (Neuer Abdruck. Gütersloh 1890), S. XXVII.





tung des von Friedrich Müller<sup>1)</sup> verarbeiteten Sprachmaterials des ganzen Erdkreises, ein einheitliches Unterscheidungssystem aufzustellen versuchte. Nur kann man den geistreichen Ausführungen des Altmeisters der Sprachpsychologie in einem wesentlichen Punkte nicht beipflichten, und zwar, daß „die Unterscheidung des Geschlechtes selbst nur als ein besonderer Fall einer allgemeineren und weitergreifenden Unterscheidung nach der Wertschätzung der Objekte zustande gekommen ist“<sup>2)</sup>. Vielmehr wäre man geneigt mit Roethe<sup>3)</sup> und letzters auch mit Rudnicki<sup>4)</sup> das durchaus objektive und konkrete Geschlechtsprinzip als primär, dagegen das auf einem relativen und abstrakten Begriffe fußende Wertprinzip als sekundär zu betrachten. Bilden doch die Geschlechter von selber unter den Menschen, wie überhaupt unter den Lebewesen, ihre verschiedenen Kategorien und so fand der Mensch schon sozusagen in sich selbst, in seiner eigenen Beschaffenheit ein Unterscheidungsprinzip, wie man sich übrigens kaum ein besseres d. h. der Relativität entzogeneres denken kann. Wie sehr aber unsere Sprache von diesem nächsten Objekte der menschlichen Beobachtung beeinflußt ist, darauf weisen noch viele andere Tatsachen (z. B. der Dual!) und Erwägungen genügend hin<sup>5)</sup>. Suchen wir aber nach einer gemeinsamen psychologischen Grundlage sämtlicher Genusunterscheidungen, so können wir als solche weder das Geschlechtsprinzip noch das Wertprinzip ansehen, sondern wir müssen einen ganz allgemeinen Ausgangspunkt suchen, von dem aus sich sowohl diese beiden, als auch alle übrigen diesbezüglichen Unterscheidungen erklären ließen. Als solche dürfte aber nur eine ganz allgemeine Unterscheidungstendenz angenommen werden, die in der Gegenüberstellung von zwei qualitativ verschiedenen, nach einem gewissen Gesichtspunkte kontrastierenden Hauptklassen von Objekten ihren Ausdruck findet. Dieser Gesichtspunkt d. h. das

<sup>1)</sup> Grundriß der Sprachwissenschaft, Bd. I—IV, 1, Wien 1876—87.

<sup>2)</sup> Wundt, Völkerpsychologie<sup>2</sup> II, S. 22.

<sup>3)</sup> a. a. O. S. XXIX.

<sup>4)</sup> Mikołaj Rudnicki, Zmiany rodzaju w rzeczownikach zapożyczonych (Geschlechtswandel der entlehnten Substantive, deutsche Inhaltsangabe des Vfs. im „Extrait du Bulletin de l'Académie des Sciences de Cracovie“ 1915 S. 63—72), Rozpr. Wydz. fil. Ak. Um. w Krakowie 1915.

<sup>5)</sup> vgl. Rudnicki, Geschlechtswandel S. 71.



Unterscheidungs-, bzw. Teilungsprinzip war durch den Kulturgrad u. dgl. spezifische Umstände bedingt und so kam bei einem Sprachstamm das natürliche Prinzip des Sexus zur Geltung, bei einem anderen das des Lebendigen und Leblosen<sup>1)</sup>, bei anderen Sprachgenossenschaften wieder noch andere verhältnismäßig subjektivere und weniger sinnfällige Momente, wie das des Vernünftigen und Unvernünftigen, des Höheren und Niederen<sup>2)</sup> u. dgl., wobei wir es nicht immer mit einem einzigen scharf ausgeprägten Prinzip zu tun haben, sondern oft mit zwei oder sogar mit mehreren nebeneinander wirkenden und aufeinander einwirkenden Prinzipien, sei es daß sich aus dem einen ein anderes sekundär entwickelt hat, sei es daß gleichzeitig einige Unterscheidungsprinzipien zusammenwirkten, von denen eines die führende Rolle gewann<sup>3)</sup>.

- 
6. KLECZKOWSKI ADAM: **Dialekt Wilamowic w zachodniej Galicji. Fonetyka, fleksja. Die deutsche Mundart von Wilamowice in West-Galizien. Erster Teil: Phonetik und Flexion.** — Kraków, 1920. Prace Komisji językowej Polskiej Akademji Um. w Krakowie Nr. 7. — Présenté à la séance de la Commission linguistique de l'Académie.

Die ganze Arbeit umfaßt I. die Einleitung: Wilamowice in geographischer und historischer Hinsicht, Polonisierung und Germanisierung, das Zurücktreten der Mundart, das sprachliche Gebiet, die bisherigen Arbeiten, die sprachlichen Elemente, die Bedeutung der Mundart von Wilamowice für die schlesisch-deutsche Dialektologie und für die polnische Philologie, vor allem für die deutschen Einflüsse im Altpolnischen; II. die Transkription, die selbständig ist und doch in ihren Ergebnissen eine erstaunliche Ähnlichkeit mit der von Siebs für die deutsch-schlesischen Mundarten aufgestellten zeigt; Vergleich mit dem System von Wauiek; allgemeine Bemerkungen: die Teilung der Silben, Notkers Gesetz,

<sup>1)</sup> vgl. Müller, Grundriß II, 2, 215; Wundt a. a. O.

<sup>2)</sup> vgl. Müller, Grundriß II, 1, 206 f.

<sup>3)</sup> Eine solche Verschmelzung einiger Faktoren glaube ich nicht nur mit Wundt z. B. im Indogermanischen zu finden, sondern u. a. auch in dem scheinbar von einem einheitlichen Geschlechtsprinzip beherrschten semitischen Sprachstamm.



die Quantität, der Akzent, allgemeine Artikulationsstellung; III--IV. die Phonetik: der Vokalismus und der Konsonantismus; V. die Flexion: Nomen und Verbum; VI. die Charakteristik der Mundart; VII. Wenkers Sätze; VIII. die polnischen Elemente.

Die Syntax (Wortstellung) von demselben Verfasser und das Wörterbuch von Dr. med. Hermann Mojmir liegen schon lange druckfertig und werden hoffentlich bald erscheinen.

Das deutsche Referat berührt nur einige allgemeine Fragen.

Geschichtliches und Geographisches. Wilamowice, ein kleiner Marktflecken, liegt in West-Galizien (Galicja zachodnia, Małopolska), im Bezirk Biała, 2 Meilen entfernt von der ehemaligen österreichisch-preußischen Grenze. Im J. 1880 wohnten hier 1525 Deutsche und 136 Polen, im J. 1907 dagegen 1152 Deutsche und 567 Polen. Die Gegend von Wilamowice gehörte ursprünglich zum Krakauer Gebiet (Ziemia Krakowska), erst später zum schon selbständigen Territorium von Oświęcim (Auschwitz), das politisch von Anfang an zu Polen gehörte, dann zu Schlesien (1179), später zu Böhmen (1317), und wieder zu Polen (1453) bis zu dessen Teilungen, dann zu Österreich und jetzt nach dem Weltkriege wieder zu Polen.

Seit dem Ende des 12. Jh. stand Schlesien der Germanisierung offen; um 1200 fängt eine rege Kolonisierung an, aber vor allem nach dem schrecklichen Überfalle der Tataren (1241) entstehen Hunderte von deutschen Dörfern u. Städten. Um die Mitte des 13. Jh. werden auf dem Gebiet von Oświęcim unter andern gegründet: Stara Wieś (Altdorf), von dem Gründer Wilhelm: Stare Wilamowice (Antiqua Wilamowicz, Wilhelmsdorf), und bald darauf unser Wilamowice (Nowe Wilamowice, Nova Wilamowicz, Wilhelmsau, Wilhelmau, Wilmesau). Trotz verschiedener politischen Schicksale gehörte Oświęcim und mit ihm auch Wilamowice in konfessioneller Hinsicht immer zu der Diözese von Krakau; damit hängt auf das engste zusammen der Umstand, daß in unserer Sprachinsel die Bewohner, mit Ausnahme einer kurzen Periode der Vorherrschaft des Calvinismus streng katholisch geblieben sind.

Die Beschäftigung der Bewohner. Seit langem beschäftigen sich die Kolonisten mit Weberei und treiben Handel mit Leinwand; der Ackerbau und die Viehzucht bilden aber die Grundlage ihrer Existenz. Im J. 1808 lösten sie sich von dem



Untertänigkeitsverhältnis des polnischen Grundherrn für den Betrag von 30.000 Gulden aus, und zehn Jahre später wurde Wilamowice zum Marktflecken erhoben.

Die ersterbende Mundart. Fast sieben Jahrhunderte hindurch haben die deutschen Bewohner eine wunderbare Zähigkeit offenbart; die benachbarten Dörfer und Städte sind schon lange polonisiert, die Wilamowicer dagegen unterscheiden sich von den Polen in der Frauentracht, in der Sitte, und vor allem in der Sprache. Diese konservative Kraft muß man bewundern, doch es unterliegt wohl keinem Zweifel, daß sie auf die Dauer nicht ausreichen kann. Diese Mundart muß im Kampfe mit der polnischen und der hochdeutschen Sprache früher oder später unterliegen, es ist nur fraglich, wann das stattfinden wird.

Die polnischen Grundherren, die Nachbarschaft, die Kirche, die Schule, der Staat, jetzt auch das Militär, das alles übte und übt noch einen mächtigen Einfluß auf Wilamowice, dessen Mundart schon Waniek als ein ersterbendes Idiom betrachtet hat; die polnischen Wörter dringen fast ohne Veränderung ein, obwohl solche Sätze wie *mōca, štājg' ok au djutt uf dy drabina an łann mer a wjoska śana rundz, oder gušpuodožu kummée prentkuš, bo dy hān wyšeżata zəjwa hīnda puod undyt:wy'em*, zum sprachlichen Humor gehören, womit man sich foppt und die Gelehrten, wie selbst Waniek, zum besten hält.

Anderthalb Jahrhunderte hat auf Wilamowice auch das Deutsch-Österreichische neben der hochdeutschen Schriftsprache gewirkt. Jetzt wird das aus politischen Gründen aufhören.

Diese deutschen Kolonisten in Wilamowice haben Polen eine ganze Reihe hervorragender Männer geschenkt, vor allen Priester und Lehrer, Gymnasialprofessoren; der Erzbischof von Lemberg Bilczewski stammt aus der Wilamowicer Bauernfamilie Biba.

Das Sprachgebiet. Sprachlich bildet die Mundart von Wilamowice mit etlichen zehn deutschen Dialekten ein kleines Gebiet, das den östlichsten Teil des ehemaligen österreichischen Schlesiens und den westlichsten von Galizien umfaßt.

Die Weichsel im Westen und Norden, die in die Weichsel mündende Soła im Osten, der Nordabhang der Beskiden im Süden sind die natürlichen Grenzen dieses Abschnittes; in der Mitte fließt die Biała, welche die Grenze zwischen Schlesien und Galizien bil-



det. An diesem Flüßchen liegt in Schlesien Bielsko-Bielitz und in Galizien Biała. Nordöstlich davon liegt Wilamowice. Über die Herkunft der Eingewanderten fehlt es an historischen Zeugnissen, die hierortigen Dialekte bieten die einzigen Anhaltspunkte. Die Hauptprobleme der Mundart von Wilamowice können schon jetzt als sicher gelöst betrachtet werden, und zwar läßt sich auf Grund der Phonetik, der Flexion und der Syntax fest beweisen, daß es eine schlesisch-deutsche Mundart ist; die Einzelheiten dagegen, vor allem die lexikalischen, dürften wenn überhaupt je die Möglichkeit besteht erst in der Zukunft erhellt werden.

Die bisherigen Arbeiten. Der erste und bis heute der einzige, der die Mundart von Wilamowice wissenschaftlich, obwohl nur flüchtig im Zusammenhange mit andern schlesisch-galizischen Dialekten, behandelte, war Waniek in dem im J. 1880 erschienenen Programm der Realschule in Bielitz: „Zum Vokalismus der schlesischen Mundart“. Bei der fortwährenden Entwicklung der Germanistik, namentlich der deutschen Dialektologie, befriedigt Wanieks Studie heute nicht mehr; übrigens kannte er unsere Mundart am wenigsten und gab manche falsche Form an.

Die beiden weiteren Arbeiten, die erste von Młynek „Narcecze wilamowickie“ (Wilhelmsauer Dialekt. Dy wymmysuaschy Gmoansproch), Tarnów 1907, und die zweite von Latosiński und Mojmir in der polnischen Monographie über Wilamowice von Latosiński, Kraków 1910 p. 263 ff., verraten unzureichende Vorbereitung in phonetischer Hinsicht, so daß das Material nicht zu benützen ist, geschweige denn die dilettantische Bearbeitung. Der Verfasser der Grammatik hat vor einigen Jahren ein kleines handschriftliches Wilamowicer Wörterbuch gefunden, welches Josef Biba und Franz Rosner recht unbeholfen für den Krakauer Gymnasialprofessor Johann Bystron zusammengestellt haben.

Den Ausgangspunkt zu der vorliegenden Grammatik bildet ein umfangreiches Wörterbuch unserer Mundart von einem geborenen Wilamowicer Dr. med. Hermann Mojmir, der sein Idiom vorzüglich beherrschte und jahrelang das lexikalische Material sammelte. Nachdem ihm aber Rozwadowski, Professor der vergleichenden Sprachwissenschaft an der Krakauer Universität, eine Reihe von phonetischen Weisungen erteilt hatte war er erst imstande, sein Wörterbuch wissenschaftlich zu transkribieren. Im November 1915 übernahm Dr. Kleczkowski die

Rolle des Rezensenten des Wortschatzes, indem er seine Aufmerksamkeit sowohl auf Transkription lenkte, wie auch auf Worterklärung, Beispiele und vor allem Etymologie. Wie vorzüglich Mojmir seine Mundart beherrschte, davon überzeugte sich der Verfasser dieser Grammatik an Ort u. Stelle in Wilamowice.

Die vergleichende Methode. Da es sich bald herausstellte, daß die Mundart von Wilamowice der reinste schlesische Dialekt ist, so galt es, den ganzen Wortschatz und die ganze Grammatik nicht nur mit dem Deutschen, sondern vor allem mit dem Schlesischen zu verbinden, das, von den Arbeiten Weinholds und Rückerts angefangen, heute eine ganze Reihe von vortrefflichen dialektologischen Monographien aufzuweisen hat, so von Drechsler, v. Unwerth, Gusinde, Hanke, Schönborn und vielen andern. So wurde die Wilamowicer Transkription, die auf dem Polnischen beruht, mit der wissenschaftlichen schlesisch-deutschen verglichen, die von Prof. Siebs vorge schlagen und von allen heutigen schlesischen Sprachforschern angenommen ist. Auch Wanieks System wurde hier mit ins Spiel gezogen. Der Akzent unseres Idioms konnte auf Grund der Darstellung Wanieks zusammen mit dem Akzent der schlesisch-galizischen Dialekte dargestellt werden. Die ganze Phonetik der Wilamowicer Mundart, weiter die Flexion bietet einen Vergleich mit dem Dialekt von Schönwald (bei Gleiwitz), der aus der gediegenen Arbeit von Gusinde bekannt ist. Die Parallele ist durchgeführt, Paragraph für Paragraph, Anmerkung auf Anmerkung, natürlich mit Berücksichtigung der verschiedenen Transkription und der verschiedenen Entwicklung dieser beiden schlesisch-deutschen Dialekte. Bei schlagender Ähnlichkeit der phonetischen Hauptprozesse und der Hapterscheinungen in der Flexion, war die Entwicklung der Mundart von Wilamowice und der von Schönwald in mehreren Einzelheiten verschieden, was bei der Sonderstellung, die fast sieben Jahrhunderte dauerte, selbstverständlich ist. Zum Vergleich der pronominalen Flexion diente die Arbeit von Schönborn „Das Pronomen in der schlesischen Mundart“, wo die Gegend östlich von Sorau (Nieder-Lausitz) dargestellt ist. Die Syntax (Wortstellung) entstand auf Grund des Vergleiches mit der Wortstellung des Dialektes von Frankenstein, wie sie in der Arbeit von Hanke („Die Wortstellung im Schlesischen“) vorliegt.

Dieser Vergleich zeigt auf Schritt und Tritt, daß:



1. die Beobachtung und die Transkription der polnischen Forscher in Bezug auf die Wilamowicer Mundart ebenso gut ist, wie die der deutschen in Bezug auf die andern schlesisch-deutschen Dialekte, da die Ergebnisse, die auf ganz unabhängigem Wege auf Grund eines so umfangreichen Materials erzielt worden sind, vollkommen übereinstimmen;

2. die germanistische Struktur der in Betracht kommenden deutschen dialektologischen Arbeiten — vor allem der nächsten und neuesten Publikationen „Wort und Brauch“, die namens der Schlesischen Gesellschaft für Volkskunde von Siebs und Hippe herausgegeben werden — ist so fest, daß man darauf eben so die Darstellung der Mundart von Wilamowice, wie jede andere schlesisch-deutsche sicher aufbauen kann, nicht nur in großen Zügen, sondern in allen Einzelheiten der Phonetik, der Flexion, der Syntax und des Wörterbuchs;

3. die Mundart von Wilamowice, von Schönwald — wie viele andere heute noch lebenden schlesisch-deutschen Dialekte, vornehmlich das Gebirgs-Schlesische — haben sich vortrefflich erhalten, und trotz aller Einflüsse des Polnischen und des Hochdeutschen, können sie in ihrem strengen Konservatismus als guter Ausgangspunkt dienen in der Erforschung, vor allem in der Chronologie der Sprachprozesse des Ostmitteldeutschen, oder besser des Schlesisch-Deutschen, das im Mittelalter und auch später einen so mächtigen Einfluß auf das Polnische, Lausitzische, Czechische und Slovakische ausgeübt hat.

Eben diese Übereinstimmung der Ergebnisse, die von den Deutschen und von den Polen erzielt worden sind, eine Übereinstimmung, die ganz unabhängig ist — Dr. med. Mojmir schrieb sein Wörterbuch ohne irgendwelche germanistische Studien, und auf seinem Material beruht die ganze Wilamowicer Grammatik — das alles bürgt fest dafür, daß man wenigstens in einer dialektologischen Arbeit gemeinsam auf einem sicheren Wege sich der Wahrheit nähert, wonach wir sonst alle — oft vergebens — hinstreben.

Diese Übereinstimmung der Resultate betrifft aber bloß die neuesten schlesisch-deutschen Dialektforscher, die Ansichten der Alten müssen vielfach modifiziert werden. Wenn Weinhold über den schlesischen Vokalismus das harte Urteil fällen konnte, daß die Qualität der Vokale Verwirrung zeige, daß die

Vokalgeschlechter durcheinander gemischt seien, als wären es mechanische Gebilde ohne geistige Begründung und geschichtliches Leben (Dialektforschung p. 88), wenn weiter die von Waniek durchforschten 13 Ortschaften des Schlesisch-Galizischen für einen einzigen historischen Laut eine oft erdrückende Mannigfaltigkeit vokalischer Nüancen zeigen, so daß es kaum möglich scheint, sie durch die Schrift zu bemeistern, und es erst durch stete Vergleichung derselben in den Nachbardörfern gelingt, den lautlichen Zusammenhang zwischen Modifikationen und typischen Klängen zu erfassen und die organische Entwicklungsreihe aufzustellen (Waniek, Zum Vokalismus p. 52) — so muß man betonen, daß die Mundart von Wilamowice (wie auch die vielen gut erhaltenen schlesischen Dialekte) eine klare, einfache Struktur der Laute zeigt, die organisch entwickelt, auf physiologischer Gesetzmäßigkeit beruhen. Das hängt damit zusammen, daß man in Wilamowice von dem Einfluß der neuhochdeutschen Schriftsprache, die sonst durch Schule und Stadt immer stärker einwirkt und den Dialekt zersetzt, noch wenig zu spüren hat. Unsere Grammatik zeigt auf Schritt und Tritt, wie voreilig und ungerecht das Urteil Wanieks war, der behauptete, der Dialekt in Wilamowice sei durch polnische Einflüsse ganz entartet und zu einem charakterlosen Mischmasch herabgesunken (Zum Vokalismus p. 3).

Die Charakteristik der Mundart. Schon auf den ersten Blick gewahrt man bei Betrachtung des Wörterbuchs von Wilamowice den ostmitteldeutschen Charakter der Mundart, bei einer näheren Untersuchung der Phonetik, der Flexion (Pronomen) und der Syntax fällt die große Ähnlichkeit mit dem Schlesischen auf. Die phonetischen, vokalischen Abweichungen sind in Wirklichkeit nur Weiterentwicklung. Die Ausnahmen sind nur scheinbar, so existiert im Deminutivsuffix im Wilamowicer Dialekt *-ta*, *-la* ← mhd., obd., schl. *-lîn* und *-x* (*-ch*) ← md. *-chen*, obwohl nur in Verbindung, z. B. *fatixta* Fell, *fyllixta* Füllen; ebenso haben im Schlesischen, Schönwäldischen beide Formen nebeneinander gestanden, die Auswahl war nur in beiden Fällen verschieden, im Schlesischen *-lîn*, im Schönwäldischen *-chen* ⇒ *-cha*.

Hier findet man fast für jede grammatische Erscheinung eine Entsprechung im heutigen oder früheren Schlesischen, oder bei seinen nächsten Verwandten. Natürlich im Zeitraume von fast sieben Jahrhunderten völliger Abgeschlossenheit mag manche schle-



sische Eigentümlichkeit geschwunden sein. Die Vergleichung unserer Mundart mit den verwandten Dialekten hat ihre enge Verwandtschaft mit dem Preußisch-Schlesischen, vor allen Gebirgs-Schlesischen, dann aber auch mit dem Schönwäldischen, weiter mit dem Österreichisch-Schlesischen, Böhmisches-Schlesischen, Lausitzischen, Kuhländischen (in Mähren) und Zipserischen gezeigt.

Die Charakteristik des Schlesischen. Die Erscheinungen, die v. Unwerth („Die schlesische Mundart“, Breslau 1908 p. 4) für die schlesische Mundartengesamtheit anführt, finden sich auch in Wilamowice:

I. Zusammenfall der mittelhochdeutschen Laute *ê*, *æ*, *i*, *ü* (der letzten beiden nur, wenn Dehnung eintrat): gebirgs-schlesisch *tsině* Zehe, *bifě* böse, *wifě* Wiese, *milě* Mühle, wil. *cojn*, *bojz*, *vajz*, *majt*; im Wil. tritt auch der Zusammenfall der gekürzten *ê*, *æ*, der kurz gebliebenen *i*, *ü* = *y* ein.

Zusammenfall von mhd. *â* und *o* (wenn dieses gedehnt wurde): geb.-schl. *šof* Schaf, *bodn* Boden, wil. *šof*, *bodn*; im Wil. tritt auch der Zusammenfall des gekürzten *â* und des kurz gebliebenen *o* = *ö* ein.

Zusammenfall von mhd. *ô* und *u* (wenn dieses gedehnt wurde): geb.-schl. *grūs* groß, *pūs* Busch, wil. *grūs*, *pūs*; im Wil. tritt auch der Zusammenfall des gekürzten *ô* und des kurzen *u* ein.

II. Kurzer mittelhochdeutscher Vokal ist gedehnt: in offener Silbe: geb.-schl. *šnobl* Schnabel, *lija* liegen, wil. *šnöbut*, *tajgja*, und in geschlossener Silbe vor ursprünglich auslautender Doppelkonsonanz: geb.-schl. *fök* Sack, *nūs* Nuß, *löch* Loch, *tis* Tisch, wil. *zäk*, *nūs*, *lōx*, *tajš*.

III. Die mittelhochdeutschen Diphthonge *uo*, *üe*, *ie* sind vor inlautenden stimmlosen Geräuschlauten gekürzt: geb.-schl. *hutě* Hute Dativ., *fusě* Fuße, *must* mußte, *rufa* rufen, *bichy* Bücher, *slisa* schließen, *slifa* schliefen (*slif* im Auslaut), *tifě* tiefe (*tif* im Auslaut), wil. *hutt*, (*fūs* Nominativdehnung, denn das *-e* des Dativs ist verschwunden: *fiss* Plur.), *misst*, *büss* f., *ruffa*, *bixjyn*, *šlissa*, (*slifa* nach der Analogie: *šlif*, aber) *tiffer* Kompar.: *tif*. Wie im Wil. die spätere Analogie der grammatischen Formen diesen Quantitätsunterschied ein wenig verwischt, vor allem weil das auslautende *-e* verschwindet, so sind hier auch im Schlesischen Schwankungen; im Schönwäldischen geht diese Kürzung noch weiter wie im Schlesischen, anderswo scheint sie teilweise zu verschwinden.

IV. Germanisches *p* ist verschoben im Anlaut: schl. *pfärt* Pferd, wil. *fāt*, dagegen erhalten nach *m* und in der Geminat: geb.-schl., wil. *štompa* stampfen, geb.-schl. *kóp* Kopf, *kupe* Kopfe, wil. *fanster-köp* Fensterbrett: *kopp* Kopf.

Westgermanisches *d* ist zu *t* verschoben: geb.-schl., wil. *täk* Tag, *tōm* Damm.

Dazu kommt die im Wil., wie im Schles., Schönw. herrschende Neigung der kurzen Vokale von der *i*- zur *u*- Basis.

Das Gesamtschlesische. Die genannten Merkmale der schles. Mundart finden sich vereinigt in Preußisch-Schlesien (mit Einschluß der Grafschaft Glatz und der schlesischen Lausitz). in den angrenzenden mitteldeutschen Gebieten der ehemal. Provinz Posen, in ehemal. Österreich-Schlesien und im angrenzenden Mähren, im östlichen und nördlichen Rand von Böhmen, in der sächsischen Lausitz, in der Nieder-Lausitz, in den früher schlesischen Kreisen Krossen und Schwiebus. Die Mundart in diesem genannten Gebiet ist durchaus einheitlich, obwohl das Schlesische in Stamm-Mundarten zerfällt. (d. h. solche, die den im Schlesischen entwickelten Vokalismus im ganzen bewahrt haben) und in Diphthongierungs-Mundarten (d. h. solche, die den Vokalismus, vornehmlich durch Diphthongierungen, weiter entwickelt haben) cf. v. Unwerth p. 4—6.

Die Mundart von Wilamowice zeigt eine Verbindung von etlichen zwanzig Erscheinungen der Stamm-Mundarten mit vier Erscheinungen (die eine Gruppe bilden) der Diphthongierungs-Mundarten, zeigt also eine viel nähere Verwandtschaft mit den ersten als mit den zweiten. Eine ähnliche Verbindung haben die schlesisch-galizischen Dialekte zwischen der Weichsel und der Soła, die Mundart von Kuhländchen (Mähren), von Lautsch (ehemal. Österr. Schlesien), von Schönwald (bei Gleiwitz) und andere. An eine bestimmte Einzelmundart kann man das Wil. nicht anschließen, eher hat es die Bedeutung als Bindeglied zwischen den Mundarten von Preußisch- und ehemal. Österr.-Schlesien, von dem Kuhländchen und der Zips.

Die sprachlichen Elemente des Wörterbuchs von Wilamowice sind deutsch und polnisch. Czechische Wörter gibt es nicht, obwohl die Deutschen die historischen Rechte der böhmischen Krone auf Oświęcim und Zator so oft betont haben. Die Phonetik, die Flexion, die Syntax der Wilamowicer Mundart ist, wie gesagt, ostmitteldeutsch, schlesisch; dabei finden sich im



Wörterbuch nieder- und oberdeutsche Bestandteile, vornehmlich aber hochdeutscher Einfluß der Schriftsprache und der österreichische (vor allem in *áj*). Das Forschen nach den ältesten Elementen in den schlesischen Dialekten überhaupt, und in der Mundart von Wilamowice besonders, ist heutzutage vielleicht vorzeitig; es fehlt zu sehr an nötigen Vorarbeiten in der deutschen dialektologischen Lexikographie, als daß man schon jetzt die geographische Verbreitung gewisser Wörter genau bestimmen könnte.

Deswegen läßt sich über die niederfränkischen und mittelfränkischen Einflüsse nicht viel sagen, obwohl das vom historischen Standpunkte glaubwürdig erscheint. Einige wenige Archaismen im Schlesisch-Galizischen zeigen auf das Mittelfränkische, Moselfränkische hin, obwohl man keine direkte Wanderung dieser Rheinländer in unsere Gegenden annehmen kann, da die Einflüsse anderer Mundarten zu stark sind, der Zusammenhang mit andern schlesischen Dialekten zu augenfällig ist: schles.-gal. *etta*, wil. *ett*, *ytt*, *ytta* 'jetzt', seltenes *do<sup>2</sup>t*, *det* (wil. *dō*, *dōs*), neben *so<sup>2</sup>tzt* Prt., seltenes *geso<sup>2</sup>tt* (wil. *zoct*, *gzoct*) cf. Waniek, sonst wil. *uff vatt* 'wo hinaus'.

Der Wilamowicer Dialekt, wie auch das Schlesisch-Galizische, zeigt große Ähnlichkeit mit den deutschen Mundarten der Zips — nicht mit den von Siebenbürgen, wie Waniek mit Unrecht behauptet, denn die letzten sind mittelfränkisch. Es besteht aber der Unterschied, daß in Wilamowice fast keine Spuren der ältesten niederfränkischen Kolonisation aufzuweisen sind. Diese flandrischen, vlämischen Auswanderer gingen um die Mitte des 12. Jh. über Ost-Deutschland bis nach Ost-Ungarn und Siebenbürgen. Aus solchen Wörtern wie z. B. wil. (neu) *paksild* 'Pachtschilling', *stymis* 'schlau' eigentlich 'flämisch' können keine sicheren Schlüsse gezogen werden. Diese Studien über das Flandrische im Schlesisch-Deutschen und Polnischen müssen mit der Frage der flandrischen Kolonisierung in Polen überhaupt, des fränkischen Rechtes, der Herkunft des ersten polnischen Chronisten Gallus... verbunden werden.

Die polnischen Wörter in unserer Mundart gehören wenigstens zwei verschiedenen Zeitaltern an. Diese ältesten Lehnwörter aus dem 'Altpolnischen (oder Westslavischen) sind oft auch in andere schlesische, ostmitteldeutsche Dialekte oder gar in die Schriftsprache gedrungen und unterliegen allen phonetischen Gesetzen der Wilamowicer Mundart, so z. B. der Diphthongierung,



des Schwundes von *r* ... Sie gehören der Epoche vor 1250 an, z. B. wil. *jaur* jucha, schönw. *jauche*, md. *jüche* 'Brühe', *Jauche*, *Gauche*; *plauc* pluca, schönw. *plautse*, *Plauze*; *krūm* karczma, *Kretscham*; *kumma* choma<sup>to</sup>, *Kummet*; *grānc* granica, *Grenze*; *kōv* kobyła, ost.-md. *kobel*; *tvuok* twaróg, mhd. *twarc*, *Quark*... Viel zahlreicher sind jedoch solche Ausdrücke, die als neue Fremdwörter deutlich erkennbar sind, da sie ihre polnische Form mehr oder weniger treu bewahrt haben, ohne die wil. phonetischen Gesetze zu beobachten, so haben sie nicht den Schwund des *r* vor Konsonant oder im Auslaut, und zeigen andere Vertretungen als das alte deutsche Sprachgut z. B. *i* bleibt, *o* ⇒ *uo*, *uo*, *ü* ... Diese neuen Fremdwörter stammen aus der polnischen Schriftsprache oder aus der polnischen angrenzenden Mundart.

Von den polnischen Suffixen kann man hier erwähnen: das Deminutivsuffix der Substantiva *-üssü*: *kaccüssü* Katze, *kyndüssü* Kind; das Deminutivsuffix der Adjektiva *-uczki* ⇒ *-uccik*: *klinuccik* klein schönw. *klenutšek* und *-uski* ⇒ *-üssik*: *rutüssik* rot, *vajsüssik* weiß, *stytüssik* still; Suffix der Verba *-jän*, *-än*: *jonkän* jakaé sie, *karlän* cherlaé, *bavjän* bawic, *dumjän* dumac ... Der Imperativ hat die polnische Partikel *-že*: *štaj*, *štajt*: *štajže*, *štajje*, *gaj*: *gajže*.

Die polnischen Wörter in unserer Mundart gehören in semasiologischer Hinsicht folgenden Gruppen an: Landwirtschaft, Ackerbau, Wagen, Haus, Geräte, Werkzeuge, Küche, Speisen, Getränke, Gewürze; Pflanzen und Tiere; Familie, Kindersprache, Deminutiva, Kleider, vor allem Weibertracht; Eigennamen, Spitznamen, Ortsnamen; kirchliche Terminologie, Religion, Aberglaube; Schule. Es sind also Einflüsse des polnischen Bauern, Priesters und Lehrers.

Durch das Polnische drangen auch viele romanische und östliche Wörter ein; am merkwürdigsten sind die deutschen Rückentlehnungen, also die Wörter, die sich im Polnischen seit lange her ihr Bürgerrecht erworben hatten und nachher in unsere Mundart übergingen: wil. *baserunkja* ⇐ poln. *baserunek* ⇐ deutsch. *Besserung*, *buksa* ⇐ *buksa* ⇐ *Büchse*, *drucóš* ⇐ *druciarz* cf. *Draht*, *fuornal* ⇐ *fornal* 'Knecht' ⇐ *Fuhrnagel*, *wōga* ⇐ *woga* cf. *Wage*, *worlop* ⇐ *worlop* ⇐ *Urlaub* ...

Der polnische Einfluß ist auch außer dem Wörterbuche zu verzeichnen und zwar in unserer Mundart (wie im Schlesisch-Deutschen überhaupt) in der Erhaltung der alten tönenden und tonlosen Konsonanten, ferner in der Entlabialisierung



der labialen Vokale, in *ł*, das sonst in den schlesisch-deutschen Dialekten nur auf dem rechten Ufer der Oder vorkommt; aber das Polnische verstärkte hier die schon vorhandene deutsche Disposition, wie auch wahrscheinlich im Akzent, wo die Stärke eine geringere Rolle spielt und die musikalische Höhe eher hervortritt. Zweifelsohne ist auch ein Einfluß in der Syntax zu spüren, wo einige Redensarten direkt aus dem Polnischen übersetzt sind, obwohl die ganze syntaktische Struktur unserer Mundart gut deutsch, und zwar schlesisch ist.

Die Bedeutung der Mundart von Wilamowice für die schlesische Dialektologie wird erst dann klar, wenn man die historische Entwicklung des Gesamt-Schlesischen überschaut. Seit Jahrhunderten völlig abgeschlossen, hat sich unser Dialekt selbständig entwickelt und besitzt so für die Chronologie der sprachlichen Prozesse im Schlesischen große Bedeutung, da die Erscheinungen, die hier und im Schlesischen auftauchen, in der Regel ihren Ursprung vor 1250 d. h. vor der Gründung von Wilamowice haben. Die eigentlichen schlesischen Dialekte sind verhältnismäßig wenig verändert, unsere Mundart steht dem alten Schlesischen sehr nahe, die Besiedler, die wohl aus Ost-Thüringen und Ost-Franken stammen, sind nicht unmittelbar aus Deutschland gekommen, sondern haben wahrscheinlich schon lange Zeit im schlesischen Kolonisationsgebiete gesessen, ehe sie nach Wilamowice kamen. cf. v. Unwerth, Gusinde. Da hier die Einflüsse der hochdeutschen Schriftsprache und sonst anderer deutschen Mundarten schwächer als irgendwo in Schlesien waren, bewahrten die Wilamowicer ihr altes Sprachgut in der Grammatik und im Wörterbuch treu und rein.

Für die polnische Sprachforschung kann diese Mundart eine besondere Bedeutung haben und zwar für das Studium der schlesisch-deutschen sprachlichen Einflüsse im Polnischen, vor allem im Mittelalter. Über Schlesien gingen die deutschen Besiedler in polnische Städte und Dörfer und erreichten im Norden die angrenzenden Gebiete der heutigen Provinz Posen bis zu der niederdeutschen Grenze und sogar weiter noch das Ermland, im Süden aber die Zips. In der Behandlung der deutschen Wörter im Altpolnischen soll man vor allem das Schlesisch-Deutsche berücksichtigen und dabei mag unsere Mundart, die sich fast sieben Jahrhunderte so rein und treu erhalten, vorzügliche Dienste leisten.

Dr. med. Mojmir, der Verfasser des „Wilamowicer Wörterbuchs“, der den ganzen Reichtum dieser ersterbenden Mundart so sorgfältig aufgespeichert hat, sollte leider weder das Erscheinen seines eigenen Werkes erleben, noch das dieser Grammatik, wozu er so viel beigetragen. Als Arzt des Roten Kreuzes starb er an Flecktyphus auf seinem Posten in Czortków (Ost-Galizien) den 12. März 1919. Obwohl von deutscher Kolonisten-Familie stammend, liebte er Polen und arbeitete mit Aufopferung seiner ganzen Persönlichkeit für sein armes Vaterland als Arzt, Mittelschullehrer, Publizist und Übersetzer. Sein „Wilamowicer Wörterbuch“, das hoffentlich die polnische Akademie der Wissenschaften in Krakau bald erscheinen lassen wird, bleibt sicher in der deutschen und polnischen Wissenschaft als Beweis seiner selbstlosen, langen Arbeit, die geliebte Muttersprache vielleicht noch im letzten Momente zu erfassen.

- 
7. OTREBSKI JAN: *Przyczynki do gramatyki porównawczej języków indoeuropejskich*, Kraków 1919. *Prace językowe* Nr. 5. Beiträge zur vergl. Grammatik der indogermanischen Sprachen. — Présenté à la séance du 2 juin 1919 par M. J. Rozwadowski.

1. Die Vertretung des ide. *dh* im Lateinischen und lat. verbale *b*-Bildungen.

Es ist wohl allgemeine Ansicht, daß ide. *dh* im Latein normalerweise durch *d* vertreten ist; die Vertretung durch *b* wird ebenso allgemein dem labialisierenden Einfluß der Nachbarlaute *u* und *r l* zugeschrieben. Merkwürdigerweise hat man dabei die Tatsache nicht beachtet, daß die lateinische Vertretung dadurch in Widerspruch mit der umbrisch-samnitischen gerät, wo ide. *dh* ebenso wie *bh*, nämlich als *f* erscheint. Da im Lateinischen *bh* im Anlaut zu *f*, im Inlaut dagegen zu *b* wurde, so sollte man hier auch für *dh* dieselbe Vertretung erwarten. Der üblichen Ansicht widerspricht auch das Wort *plēbes* (vgl. gr. πλῆθος).

Entgegen der bisherigen Annahme nimmt der V. an, daß das ide. *dh* im Latein normal zu *f*- und *-b*- wurde. Für dem Wandel  $dh \Rightarrow p \Rightarrow d \Rightarrow d$  könnte man den assimilatorischen Einfluß von *i* verantwortlich machen: *aedēs dīuidō uidua*... Eine ähnliche Wirkung scheint auf die weitere Entwicklung des lat. *p*( $\Rightarrow dh$ ) auch das dem



*i* nahestehende *e* ausgeübt zu haben: \**nog<sup>u</sup>-edhos* (aisl. *nekkueðr*) ⇒ *nūdus*, \**gaueðheio* (gr. γῆδέω) ⇒ *gaueō*, \**medhios* (osk. *meñiai*) ⇒ *medius*. Nach langem *e* wurde ide. *dh* über *p* ⇒ *f* zu *b* (*plēbēs* zu gr. πλῆθος), denn langes *e* war kein so geschlossener Laut wie *e*, vgl. *sēgnis* gegenüber *dignus* ⇐ \**degnos*; auch hat das *e* nicht so palatalisierend gewirkt wie *e*, vg. *Hercules* (nicht \**Herciles*), *adulescens* (nicht \**adilescens*). Des Weiteren bleibt *dh* dentaler Laut (*p* ⇒ *t* ⇒ *d*) nach *n*: *condō*...; in dieser Stellung geht auch die Entwicklung des *g<sup>u</sup>(h)* besondere Wege: *nīnguit*... gegenüber *uinos*. In Fällen, wo dem Vertreter des *dh* ein *r* folgte, wurde der assimilatrische Einfluß von *i e u* verhindert, daher *libra*, *combrētum*...; das *r* wirkt auch sonst labialisierend, vg. *fūnebris* ⇒ \**fūnes-ris*... In jeder anderen Stellung ging urlat. *p* (⇐ *dh*), wie schon erwähnt, in *f* über; dieses *f* verblieb im Anlaut unverändert (*fūmus*... gegenüber ai. *dhūmās*), wogegen es inlautend zu *b* wurde: *plēbēs*, *barba*...

Bemerkung. *gradior gradus* enthielten trotz got. *grids* kein *dh*, vg. lat. *grallae* ⇐ \**grad-lae*; *ador* gehört zu got. *atisks* (Feist s. v.); *acerbus* kann kein \**akridhos* repräsentieren, sonst müßten wir daraus ein \**acērdus* erwarten, vg. *arceō* ⇐ \**āsīdheio*.

Das Kennzeichen des lateinischen Imperfekts und Futurum *-b*-soll nach der üblichen Ansicht durchgehends ide. *bh* fortsetzen. Ob diese Ansicht richtig ist, erscheint dem V. sehr zweifelhaft. Das Oskische weist zwei Praeteritalbildungen auf, die genau dem lat. Imperfekt und Futurum entsprechen können: *fufans* (lat. *laudābant*...), *aikdafed* 'decreuit' gegenüber lat. *laudā-bit* (in der konjunktivischen Funktion). Es scheint nun nicht ratsam anzunehmen, daß diese beiden Praeteritalbildungen (*fufans*, *aikdafed*...) nur durch vokalischen Ablaut unterschieden waren. Die Wahrscheinlichkeit spricht eher dafür, daß sie auch durch konsonantische Kennzeichen sich unterschieden und daß das einförmige lat. *b* nur ein phonetischer Zufall ist. Auch der Umstand, daß das lateinische Futurum eine andere Bildungsweise zeigt als das Imperfekt (*laudābam terrēbam dicēbam ueniēbam*: *laudābō terrēbo dicam*<sup>1)</sup> *sciam con-*

<sup>1)</sup> Die Formen *dicēbō ueniēbō* Novius 8, 10 sind aller Wahrscheinlichkeit nach keine Neubildungen. Das Paradigma *dicēbō dicēs*... läßt sich vergleichen demjenigen von *senex senis*... Es war vielleicht nur in einem Teil der Verba von der 3. konjugation üblich, während der andere Teil die Endungen *-am es*,.. besaß. Nach Beseitigung des abnormen *dicēbō* ... entstanden solche Analogieprodukte, wie *dice* Cato, *sinem* Pl. Trc. 963...

*uenībō*), ist der Annahme nur eines Kennzeichens (*bh*) für beide *b*-Bildungen nicht günstig. Der V. ist daher geneigt anzunehmen, daß in dem einförmigen lat. *b* zwei ursprünglich verschiedene Kennzeichen zusammengefallen sind: *bh* und *dh*.

*bh* ist uns bekannt als Formans der lit. slavischen Nominalbildungen: *lažyba* zu *lažyti-s* ..., aksl. *služba* zu *služiti*...

*dh* kennen wir sowohl als Formans der nominalen, wie auch der verbalen Bildungen: lit. *paklōdė*, aksl. *vražda*..., got. *salboda*... lat. *-idus* (*calidus*, osk. *Callifae* sc. *aquae*...), *-ndus* = *-nd(h)os*: *laudandus p̄torābundus rīdibundus fācundus* (zu gr. φάσσω) *īrācundus* (zu *īrāscor*) *rubicundus* (zu *rubescō*; falsch über die letztgenannten *c*-Bildungen urteilt Sommer KE. 183). — Das Verhältnis *-dus*: *-ndus* entspricht demjenigen von *-tus*: *-nt-* (*age-nt-is*...). Das Element *-nd(h)-* scheint in einem Ablautsverhältnis mit *-nt-* gestanden zu haben, vgl. *oriundus* der Bedeutung nach = *oriēns*. Berücksichtigt man, was unten über die *n*-Metathese gesagt ist (3. Slav. *mōditi*: *muditi* ...), so kann man nicht umhin lateinisches *-ndus* mit litauischem *-tinas* zusammenzustellen: *querendus* = *jėszkōtinas*... Aber auch eine speziell lateinische Entwicklung des Part. necessitatis ist sehr wohl möglich (ausführlich in dem poln. Aufsatz).

Die Frage, ob die Formantien *bh* und *dh* identisch sind mit den Anfangskonsonanten der Verba *bhu-* und *dhōu-* *dhēi-* läßt der V. vorläufig beiseite: sie muß auf einer breiteren Grundlage erörtert werden.

Es fragt sich nun, wo wir die ursprüngliche *bh*- und wo die ursprüngliche *dh*- Bildung zu suchen haben?

Man kann darüber zwei Vermutungen äußern: es gab entweder ein anderes Wurzeldeterminativ im Imperfekt und ein anderes im Futur, oder aber waren die beiden Wurzeldeterminative je nach den Konjugationen (Stämmen) verteilt. — Zieht man die erste Möglichkeit in Betracht, so liegt es nahe anzunehmen, daß das Imperfekt durch *dh*, das Futur durch *bh* charakterisiert wurde. Die Bildungen wie *p̄torābundus* ... können doch vom *b*- Futur nicht geschieden werden: bei der Annahme eines *dh* im Futur wären solche Formen wie *moribundus rīdibundus* ... nicht lautgesetzlich; wollte man hier von der Analogie sprechen, so entsteht alsbald eine nicht leicht zu beantwortende Frage, warum dieser Analogiewirkung die Formen auf *-cundus* standgehalten haben. Die Schwierigkeiten bei der Erklärung des *dh*- Imperfekts in der 4. Konju-



gation sind nicht unüberwindlich. — Will man wegen des Futurs auf *-ībō* auch für das Imperfekt ein dem *p* vorangehendes *i* statuieren, so kann man eine genügende Erklärung des *b* (*scribat* Pl. Am. 22...) in der Annahme finden, daß das Wurzeldeterminativ *p* unter dem Einfluß der 3. Konjugation durch den Vertreter des *bh* ersetzt wurde; diese Analogiewirkung hätte nicht nur den konsonantischen Teil des Wurzeldeterminativs, sondern auch den vorangehenden betroffen: so wäre auch *iē* (*ueniēbam*...) statt *i* erklärlich. Bei der Erklärung der 'auffälligen Nebenformen auf *-iē-bam* und *-i-bam* ist aber auch die andere Möglichkeit nicht außer Acht zu lassen. Es mag sein, daß *-iē-b-* und *-i-b-* im Paradigma des Imperfekts in einem regelmäßigen Ablaut standen, in solch einem Ablaut wie wir ihn auch im Optativ von dem Verbum *esse* finden: *s-iē-s* : *s-i-tis*. Daß der vokalische Ablaut vor dem konsonantischen Wurzeldeterminativ sehr ernst in Erwägung zu ziehen ist, wird angedeutet durch das Nebeneinander von got. *habaida* : ahd. *habēta*, gr. γωνή : γωνιζός., lat. *vidēbō* : *vidibundus* ... War nun das Wurzeldeterminativ des Imperfekts *dh*, so müßten innerhalb desselben Paradigmas die Formen mit *b* (nach *-iē-*) und die Formen mit *d* ( $\leftarrow p$  nach *-i-*) wechseln. Aus erklärlichen Gründen wurde nun das eine von den beiden in demselben Paradigma wechselnden Determinativen beseitigt, und zwar — unter dem Einfluß der anderen Konjugationen — *d*.

Wird man das, was V. unter Berufung auf osk. *fufans* und *alk-dafed* gegen die Annahme eines einförmigen *bh* gesagt hat, nicht geltend machen und auf dem Verhältnis *eram* : *erō* fussend doch behaupten wollen, *laudābam* *laudābō* enthielten nur *bh*, so wird man, annehmen müssen, dass die Wurzeldeterminative *bh* und *dh* je nach den Stämmen bz. Konjugationen verteilt waren. Der etwaige Zusammenfall im lat. Imperfekt und Futur zweier ursprünglich verschiedener Bildungen wäre nicht wunderlicher, als der anerkannte Zusammenfall einer noch größeren Anzahl Bildungen im lateinischen Perfekt. Sehr schwierig ist aber die Frage, in welchen Konjugationen das Wurzeldeterminativ *dh*, und in welchen *bh* zu Hause war. Man wird vielleicht nicht allzusehr fehlgehen, wenn man wiederum die Bildungen auf *-bundus* zu Rate zieht und annimmt, daß durch das Wurzeldeterminativ *bh* wenigstens ein Teil der Verba von der dritten und vierten Konjugation charakterisiert war. — Für das Vorhandensein des Determi-



nativs *dh* in der 2. Konjugation sprechen deutlich die Bildungen auf *-idus* : *calidus* zu *calere*.,

Noch eins bedarf der Erklärung, nämlich die Bildung des Imperfekts und Futurs (*dicebō*) in der 3. Konjugation. Das *-ē-* von lat. *agēbam* ist, wie schon öfters behauptet wurde, identisch mit dem *ē* der litauischen Praeterita nach Art des *nesziaū nėsze* ... Zu sagen was *agē-* bedeuten soll, scheint dem V. vorläufig nicht möglich; es ist genau dieselbe Frage, was *laudā-* gegenüber *laud-* (in *laud-is*...) usw. bedeuten: das Verhältnis *\*agē-* (vg. lit. *nėsze*): *agēbam* entspricht demjenigen von *laudā-/t* : *laudābam*...

Lateinische *dh*-Bildungen sind aller Wahrscheinlichkeit nach verwandt mit den *dh*-Bildungen anderer indoeuropäischer Sprachen. Es sind: der gr. Aor. pass. auf *-θηγν*, das germ. schwache Praeteritum und lit. Praeteritum auf *-davau*.

Der griechische Aor. pass. ist identisch mit dem lat. Imperfekt. In diesen beiden Formationen scheint nach *dh* ein Ablaut *ā : ē* bestanden zu haben, ähnlich wie im lat. Futur *agam agēs* ... Erst später wurde in dem lat. Imperfekt das *ā* und in dem gr. Aorist das *ē* verallgemeinert. Ein ähnlicher Ablaut war auch den nominalen Bildungen bekannt, vgl. sl. *krivda* : lit. *paklōdė*, slav. *služba* : lit. *tikybė*, lat. *māteria* : *māteriēs* ... Die Schwundstufe zu *ā : ē* war *ə*; es ist vertreten durch das *α* des gr. Aorists *-αζς.* und Perfekts *-αζς...*

Alle Versuche (auch der von Collitz, Das schwache Praeteritum, Göttingen 1912) das Charakteristikum der germanischen Praeteritalformen nur auf einen Dentallaut *dh* oder *t* zurückzuführen, sind gescheitert. Es ist danach anzunehmen, daß das Germanische als Determinative die beiden im Paradigma ablautenden Konsonanten *dh* und *t* hatte. Der Umstand, daß in den italischen Dialekten das Determinativ *t* gut bezeugt ist (vg. paelign. *coisatens*...), kann als ein weiterer Beweis dafür dienen, daß das Lateinische, ähnlich wie das Germanische, tatsächlich ein Wurzel-determinativ *dh* kannte.

## 2. Lat. *comminus* und *eminus*.

Sie enthalten den Gen.-Abl. sg. *-minus* ← *\*m.n-ós* von dem Stamme *\*m<sub>r</sub>* : *\*m.n-ós*, worüber Walde<sup>2</sup> 463. Ob *comminus* und *eminus* unabhängig von einander entstanden oder eines nach dem anderen gebildet worden sind, läßt sich nicht mehr sagen: es ist dieselbe



Frage, die man auch über das Verhältnis der griechischen Adverbien ἐκποδών und ἐμποδών zueinander aufwerfen kann. Wegen der Bedeutung des Adverbs *comminus* = 'ad manum', vg. solche Wendungen, wie umbr. *asa-ku* 'ad aram'..., lat. *conqueritur mēcum* Plaut....

Bemerkung. Die beiden Adverbien *comminus* und *ēminus* sind ebensowenig erstarrte Nominative mascul. generis, wie die von Brugmann (IF XXII) besprochenen und als ursprüngliche Nominativformen m. g. aufgefaßten *uāricus*, *mordicus*... Die letztgenannten Adverbien sind Bildungen nach Art von *caeli-tus*, *versus*  $\Leftarrow$  *\*vert-tós* ...; *-icus*  $\Leftarrow$  *-ecos* steht in demselben Verhältnis zu *-ōk* im a.-ind. *manāk*, wie *-itus* zu der (lateinischen usw.) Ablativendung *-ōd* (*Gnainod*...).

### 3. Slav. *mōditi* : *muditi* ..., *žēdajō* : *žēdati* ...

Es sind ursprünglich ähnliche Parallelförmigkeiten, wie a.-ind. *tundate* : *todayati* ...; im Slavischen wurde aber der eine (*mōd*) oder der andere (*mud-*) Lautkomplex in der ganzen Konjugation verallgemeinert. Ebenso aufzufassen sind auch die nominalen Parallelbildungen : pol. *wnęk* : *wnuk*, *chęc* : *chuc*, *mięzdra* : *miazdra*... Wenn man das betreffende Material näher betrachtet, so bemerkt man, dass sowohl in den Verbal- wie auch in den Nominalbildungen der nasale Infix einer Metathese unterliegen kann: wir finden ihn nicht nur vor, sondern auch nach dem Schlußkonsonanten des Stammes (*-n-K-* : *-K-n-* / *-K-n-* / *-K-en*): lat. *plangō* : gr. πλῆγγουμι, lat. *iungō* : gr. ζεύγνυμι, lit. *junksti* : slav. *vyknoti* ..., lat. *fundus* : a.-ind. *budhnás*, *tundate* : *tunnás* = *\*tudnas*, a.-ind. *ankás* : *aknas*, poln. *smętek* : *smutny*..., suff. *-nt-* (lat. *age-nt-is* usw.): slav. *-tōn-* (*sъmъrtinъ*...), suff. *-nd-* (slav. *bōdō*  $\Leftarrow$  *\*bhū-nd-*, lat. *lauda-ndus*): *-d,n* (lit. *-d-in-* : *plāudinū*...). Daraus ergibt sich die Tatsache, daß solche Formen wie poln. *smętny chętny*... eigentlich durch Kontamination entstanden (*smętek* × *smutny*...); ähnlich zu erklären sind auch griechische Bildungen wie πυνθάνομαι, λαμβάνω... (πυνθ-αν- × πυνθ-).

8. SINKO TADEUSZ: *Niektóre źródła i tendencje «Rękopisu z Saragossy» Jana Potockiego. Einige Quellen u. Tendenzen der „Handschrift aus Saragossa“ von Johann Potocki.* — Présenté à la séance du 10 mars 1919.

Johann Potocki's (1761–1815) phantastischer Schachtelroman u. d. T.: „Un Manuscrit trouvé à Saragosse“, publiziert im französischen Original (im J. 1805 u. 1813/14), gänzlich bekannt erst aus der polnischen Übersetzung von Edmund Chojecki (1847, jüngst wiederholt in der Warschauer Sammlung „Musen“), enthält nebst vielen novellistischen Einlagen einige religionsgeschichtliche und philosophische Exkurse, deren Quellen und Tendenzen die Abhandlung gewidmet ist. Potocki führt in den Roman Ahasver, den ewigen Juden, ein, der einen Vortrag über die ägyptische Religion referiert, den er von einem ägyptischen Priester, namens Chäremon, in Alexandrien gehört hat. Der Vortrag gipfelt in dem Beweise, daß die alten Ägypter einen alleinigen Gott verehrten, dessen Gewalten sie Vater, Wort u. Geist nannten und daß sie in ihren Mysterien Taufe, Busse u. Communion mittelst Brod u. Wein übten. Für die letztere Behauptung wird das Zeugnis Justins des Apologeten angeführt; die anderen Angaben verdankt Potocki dem Hermetischen Corpus (bes. Pojmander) und dem Pseudo-Jamblichischen Traktat de mysteriis Aegyptiorum. Für manche Einzelheit wird auch Herodot u. Plutarch de Iside benützt. — Die Ausführungen Chäremons werden von Ahasver in dem Sinne fortgeführt, dass er die Übertragung der ägyptischen Dogmen nach Palästina durch Philon u. andere alexandrinische Juden behauptet. Die von ihm bei der Erwähnung des Christus abgebrochene Beweisführung wird von Velasquez, dem Geometren, aufgenommen u. zu dem Ende geführt, daß das Christentum auf eine natürliche Weise (ohne Offenbarung) durch Vereinigung der reinsten Elemente des Heidentums und des Judentums entstand. Der Abstand zwischen ihm und der Religion der Natur ist so klein, daß man ihn gar nicht schätzen oder bemessen kann. Deshalb — lautet die unverhoffte Conclusion, darf der Philosoph an dem kirchlichen Glauben seiner Mitbrüder nicht rütteln, sondern soll sich „mit dem ganzen Herzen u. Seele unterwerfen“. Aber nur scheinbar *fideliter se subiecit* der Verfasser. Mit Herz u. Seele hing er an den Lehren



von der natürlichen Religion eines Locke (auf den er sich beruft) und anderer englischen Deisten und trachtete jene Lehren in seinem Roman zu kolportieren.

Für eine Anwendung Newton'scher Methode auf Locke's Erkenntnisstheorie erklärt Velasquez sein philosophisches System über die Entwicklung des Willens und der Intelligenz in den lebendigen Wesen. In der Wirklichkeit berücksichtigt er neben Locke auch Descartes und die französischen Materialisten. Diesen verdankt auch der von Potocki eingeführte Herwas „der Gottlose“ seine Einfälle über die „natürliche“ (chemische) Entstehung der Welt — ohne den Schöpfer. Natürlich wird auch dieses System für eine Verirrung des wissenschaftlichen Dünkels erklärt, aber hinter allen diesen opportunistischen Feigenblättern grinst das Antlitz eines radicalen Aufklärers, der in den Annalen der polnischen Geistesbewegung am Ende des XVIII Jahrh. neben Kollataj u. Staszic seinen Platz verdient hat.

---

9. SINKO TADEUSZ: **Wyspiański — Krasieński**. Présenté à la séance du 14 avril 1919.

Den Gegenstand der Abhandlung bildet die Frage, inwiefern Wyspiański bei seiner Bekämpfung des Romantismus auch den Krasieński berücksichtigt hat. Die Analyse der dritten Scene der „Legion“, in der Mickiewicz und Krasieński im Kolosseum sich unterhalten, beweist, daß Wyspiański Krasieński's „Legende“ und sein Gedicht „Kolosseum“ darin vor den Augen hatte. Mickiewicz verhält sich anfangs ablehnend gegen die Ideen seines Interlokutors und schreitet zuerst auf dem von jenem verpönten Wege der Tat, um in der Gipfelszene des Dramas (auf dem Kapitol) sich zu jenen Ideen zu bekehren und von nun an als Prediger des himmlischen Vaterlandes aufzutreten. Dieser Mickiewicz, der den Glauben von der Grabprobe bekennt, und sein Volk ins Grab führen will, wird von Wyspiański in der „Erlösung“ bekämpft, so aber daß seine Hauptanklage sich gegen Krasieński richtet. Eine Scene der „Erlösung“ verspottet direkt Krasieński's „Psalm der Liebe“. Aber trotz dieser ablehnenden Haltung Krasieński gegenüber, erlag Wyspiański dem Einflusse seines Gedichtes „Der heutige Tag“, als er in der „Erlösung“ das heutige Polen in seinen Hauptparteien und

Hauptideen formte, und bekehrte sich dann selbst zu dem Dogma von dem Frühlinge, auf den das Volk ruhig warten soll, und von dem himmlischen Vaterlande.

---

10. SINKO TADEUSZ: *Przyczynki do «Odprawy posłów greckich» Jana Kochanowskiego. Beiträge zur «Abfertigung griechischer Gesandten» von Joh. Kochanowski.* Présenté à la séance du 27 octobre 1919.

Kochanowski's humanistische Tragödie aus dem Jahre 1578 ist ihrer Form nach noch nicht genauer untersucht worden. Der Verfasser untersucht also ihre Abweichungen von den Mustern der griechischen Tragödie und weist nach, dass Kochanowski den Vorschriften der Poetik von Jul. Caesar Skaliger (1561) gefolgt ist. Auch die übermässige Anzahl der Sentenzen hat ihren Ursprung in der Befolgung der Vorschriften von Skaliger. Dieser Überfluß von Sentenzen wird desto auffälliger bei der Kürze der einzelnen Epeisodien und der ganzen Tragödie, die nur 605 Verse zählt. — Der Dialog der Tragödie ist in elfsilbigen Blankversen, ihre Monologe in reimlosen Dreizehnsilblern, eine Monodie in reimlosen Zwölfsilblern, ein Stasimon in Logaöden abgefaßt. Nur zwei Stasima sind gereimt. Diese Formen verdankt Kochanowski dem Verfasser von Sophonisbe (1515), Trissino und seinem Schüler Speroni (Cannace, 1546). Der Einfluß des paduanischen Gelehrten Speroni scheint sich auch auf die Wahl der nationalen Sprache (statt Latein) zu erstrecken. Die italienischen Einflüsse sind ja auch in den Kindestodtenliedern (Threnen) sichtbar, deren Hauptvorlage Petrarca's Lieder auf die tote Laura sind.

Im Inhalt folgt Kochanowski hauptsächlich der polnischen „Historja Trojańska“ (1563), einer Bearbeitung von Dictys u. Dares in der Fassung von Columna. Die einzelnen Motive verdankt Kochanowski Euripides, Seneka, Lykophron u. anderen.

Seine Tragödie war für die Zeitgenossen zu schwer und fand Anklang erst am Ende des XVIII Jahrh. bei Kniaźnin.

---



11. TAUBENSCHLAG RAFAŁ: *Nauka o świadkach w prawie ptolemajskiem. Contribution à l'étude des témoins en droit ptolémaïque.* Présentée à la séance du 24 novembre 1919 par le Secrétaire.

L'auteur s'occupe dans ce travail de la manière dont la citation des témoins était réglée en droit ptolemaïque. Il parvient à la persuasion qu'il existait une différence entre la citation devant les cours alexandriques (Pap. Hal. v. 222–233) et la cour de dix juges (Petr. III 21g = Mitteis Chr. N° 21; Petr. II 21 (b) (c) (d) Col. XIII/XIV = Mitteis Chr. N° 21; Petr. II 17 (2) (3) (4); Petr. II 17 (3) = Petr. III 22c), Petr. II 21d) Petr. III 21) et celle devant les juges arbitres. Cette différence consiste en trois points: la citation des témoins devant les juges arbitres a lieu d'office (Petr. II 17 (1), Magd. 18d 35), les témoins déposent oralement (Magd. 18, Amh. 32, Col. II v. 23) et sans assermenter leurs dépositions (l. c.). De ces trois points le premier est le plus curieux, à cause de l'analogie avec le mode de citation du défendeur en droit ptol. et celui des témoins en procès germanique. En procès ptol. le défendeur est aussi cité par le magistrat (cf. Mitteis Grundz. 16/17) et le procès germanique connaît à côté de la citation privée la citation officielle s. n. bannitio (cf. Sohm: *Process der lex Salica* p. 126, (96). Le second point nous intéresse parce qu'il renverse une opinion très répandue d'après laquelle le procès ptol. ne connaissait que des témoignages par écrit (cf. San Nicolo: *Gross Archiv* 55, 251. Mitteis *Reichsrecht* p. 141, 521). Le troisième point est le moins important: les effets des faux témoignages étaient cependant les mêmes quand on les assermentait ou non (cf. San Nicolò: *Gross Archiv* 52, 343–361 Gradenwitz: *Zum Falscheid des Pap. Halensis* dans: *Sitzber. d. Heidelb. Akad. d. Wiss.* 1913).

- 
12. TAUBENSCHLAG RAFAŁ: *Prawo lokalne w dygestach i responsach Cervidiusa Scaevoli. Le droit local dans les Digesta et Responsa de Cervidius Scaevola.* — Présenté à la séance du 17 mars 1919 par le Secrétaire.

Déjà une revue sommaire des Digesta et des Responsa de C. Scaevola fait voir qu'on s'adressa à lui en ce qui concerne les

questions juridiques, de toutes les parties de l'ancien empire, aussi bien de l'Occident: de l'Italie (32. 35 § 3), de la Gaule (33. 2. 34), de l'Espagne (32. 41 § 6) que de l'Orient: de l'Afrique (19. 2. 61 § 1; 33. 7. 27 § 1), de l'Asie mineure (32. 35 § 1) et de la Palestine (33. 1. 21 § 3 cf 50. 7. 13; 32. 101: 45. 1 122 § 1). Il est donc absolument compréhensible, que ces questions doivent aussi refléter à côté du droit romain le droit local de ces provinces (cf. Costa: *Memorie della r. Acad. di science d'Ist. di Bologna S. I. T. II p. 220* et Berger: *Strafklauseln p. 87*). Il ne sera donc pas sans valeur, suivant l'exemple donné par Kübler (cf. *Ztschr. d. Sav. Sftg. 28 p. 174; 29 p. 183* et suiv.) d'examiner ces questions à ce point de vue pour constater. combien d'éléments locaux s'y trouvent. Je veux bien croire, qui, une oeuvre de ce genre ne sera pas sans valeur pour notre connaissance du droit local à l'époque, qui a précédé la *Constitutio Antoniniana* (cf. en général *Mitteis: Reichsrecht p. 83* et suiv.).

Parmi les différents champs du droit local, qui trouvent leur expression dans les *Digesta* et *Responsa* de Scaevola le droit d'esclavage mérite surtout d'attirer notre attention. Nous sommes obligés de mettre à part la question contenue dans le 33. 8. 22 § 2, si en cas de doute on doit considérer dans l'affranchissement testamentaire le *peculium* comme légué (*quaesitum est, an peculia quoque legata his videbuntur* cf. 33. 8. 23 § 1; 39. 5, 35 pr., 40. 7. 40 § 3; 33. 8. 23 pr., 40. 7. 40 § 1) — une question qui reste en relation avec la règle, qu'en cas de doute, on ne considère pas le *peculium* comme légué dans les affranchissements de ce genre (cf. Kübler: *Sav. Ztschr. 28 p. 198*) — parceque les mêmes prescriptions obligeaient en droit grec et en droit romain et il n'est donc pas clair si nous avons à faire avec le premier ou avec le second droit. Les conditions imposées aux affranchis à l'occasion de l'affranchissement excitent plus d'intérêt. Ainsi p. e. le testateur lègue en 34 1, 18 § 1 aux affranchis les „*cibaria annua*“ à condition „*si cum matre morabuntur*“ (cf. 34, 1, 18 § 2; 34, 1, 13 § 1; 34, 1, 13 § 2) ce qui rappelle vivement la condition, qu'on trouve dans les affranchissements grecs (cf. la *παράμωγή* grecque et Beauchet: *droit privé ath. t. II p. 492/3* Partsch: *Sav. Ztsch. 28, 428*. *Mitteis: Reichsrecht p. 392*); 37, 14, 18 touche en outre la question: *an libertus prohiberi potest a patrono in eadem colonia, in qua ipse negotiatur, idem genus negotii exercere* (cf. 38, 1, 45) en quoi on peut con-



sidérer une analogie avec les restrictions domiciliaires si bien connues de s. n. „delphische Freilassungsurkunden“ (cf. Wescher Foucart N° 109 et Beauchet l. c. II p. 495). Enfin la condition imposée en 32, 18 § 5 aux affranchis „ut per absentiam filiarum mearum ad sarcophagum meum memoriam quotannis celebrent“ (cf. Ryl. 153 et Wenger: Krit. Vjschr. 18 p. 66 et Wilcken: Grundz. p. 122) possède sans doute le caractère grec. La question contenue en 49, 1, 28 pr., si l'appel intenté par un esclave au nom de son maître, est valable, résulta aussi des considérations grecques, parce qu'en droit grec les esclaves s. a.  $\chi\omega\rho\iota\varsigma \delta\iota\kappa\alpha\sigma\tau\epsilon\varsigma$  peuvent aussi, malgré leur incapacité principale, d'être en justice pour y intenter une action au nom de leurs maîtres. (Beauchet l. c. II p. 461).

*Le droit personnel* est moins productif. 40, 4, 29 mérite spécialement d'attirer notre attention ou, comme je l'ai expliqué en autre lieu (Sav. Ztsch. 37, 185<sub>6</sub>) nous trouvons le cas d'exposition d'un enfant, si bien connu par le droit grec. Le fr. 5, 3, 58 est plus valable: filius a patre emancipatus secundum conditionem testamenti matris adiit hereditatem, quam pater, antequam filium emanciparet, possedit fructusque ex ea percepit, sed erogationem in honorem filii, cum esset senator, fecit ex ea. Quaesitum est, cum paratus sit pater restituere hereditatem habita ratione eorum, quae in eum erogavit, an filius nihilominus perseverans petere hereditatem doli mali exceptione summoveri potest. respondi, etsi non exciperetur satis per officium iudicis consuli. Il est intéressant de voir ici, que le père jouit de l'héritage avant que le fils émancipé l'eût acquis selon les conditions du testament de sa mère et que cet héritage est traité comme s'il était la propriété du fils. Ce droit-ci rappelle le droit que la législation de Constantin (cf. Sav. Ztschrt 37, p. 224 et C 6, 60, 7 § 1) a attribué au père sur le bona materna, avec cette différence seulement que le père l'y possède avant l'acquisition par son fils qui ne pouvait pas accomplir la s. n. aditio hereditatis à son ordre pendant la durée de la puissance paternelle (cf. Girard-Meyer: Manuel p. 950).

En outre, nous trouvons dans les fragments de Scaevola des détails en ce qui concerne *le droit matrimonial*. Ainsi en 24, 1, 66: Scia Sempronio cum certa die nuptura esset, antequam domum deduceretur tabulaeque dotis signarentur, donavit tot aureos: quaero an ea donatio rata sit. non attinuisse tempus, an, antequam domum deduceretur, donatio facta esset aut tabularum consignatarum,

quae plerumque et post contractum matrimonium fierent, in quae-  
 rendo exprimi: itaque nisi ante matrimonium contractum, quod  
 consensu intelligitur, donatio facta esset, non valere. Nous rencon-  
 trons dans ce fragment l'idée exprimée, que le mariage peut être  
 conclu par la *s. n. domum ductio* et par un contrat écrit contrai-  
 rement au droit romain qui ne connaissait que le mariage consensuel.  
 Cette considération peut provenir seulement de quelqu'un, qui vi-  
 vait selon le droit juif, dans lequel le mariage était conclu à l'épo-  
 que postbiblique par une *Ketuba* écrite (*προικῶν συμβολαίον*), une  
 bénédiction qui l'accompagnait et la *in domum ductio* (cf. Brassloff:  
*Volksrecht* p. 88). Nous trouvons le droit grec de nouveau en 46,  
 3, 88 où nous lisons: *mater ... pupillam ... marito nuptam collo-*  
*cavit*. Le droit romain exigeait l'ainsi nommée *auctoritas tutoris*  
 pour le mariage d'une femme *sui iuris* dans le mariage *sine manu*,  
 et après que la tutelle eût disparue, le consentement du père pour  
 une femme de 25 ans et à défaut de ce dernier celui de sa mère  
 et de ses proches parents (cf. *Scaev.* 32, 41 § 7). Ces prescriptions  
 s'appuient sur les constitutions Severus et Caracalla (C. 5, 4, 1) et  
 les constitutions du IV et V siècles. Nous avons connu un cas ce-  
 pendant en Oxy 1273 (260 p. Chr.) où la mère donne son consen-  
 tement de mariage à sa fille longtemps avant que la tutelle des  
 femmes eût disparue (cf. *Sav. Ztschr.* 37, 218), en le remplaçant  
 et la même chose a lieu dans notre fragment.

*Le droit de tutelle* nous offre un riche matériel. On a aperçu  
 déjà auparavant, que chez *Scaevola* les femmes exercent aussi bien  
 la tutelle que la curatelle. Nous trouvons cette coutume en 33, 21  
 § 2, où le testateur commande à la belle-mère „*ut infirmitatem*  
*fili commendatam haberet*“, en 34, 1, 15 pr. où nous lisons „*peto*  
*a te Seia eumque suscipias et tuearis*“, en 46, 3, 88, ou la mère  
 „*filiae intestato patri heredis negotia (mater) gessit*“ (cf. *Rudorff:*  
*Vormundschaft* s. II p. 445) et enfin en 33, 2, 32 § 6. Le testa-  
 teur confie dans ce dernier fragment la curatelle de son frère dé-  
 ment à la soeur dans les termes suivants: *petoque a te, Publica*  
*Clementiana, ut fratrem tuum Julium Justum alas, tuearis, dependas*  
*pro eo* (cf. *Woelf: Erbrecht* p. 99, *Wenger: Sav. Ztschr.* 28, 309 et  
 spécialement *Partsch: Arch.* V. p. 473). Le fr. 26, 8, 30 reflète  
 aussi des rapports provinciaux. Il s'y agit de la question, si l'on  
 doit refuser la valeur juridique à un contrat, auquel manque la si-  
 gnature du tuteur, une question, qui reste évidemment en relation



avec le droit grec, où le consentement du tuteur a lieu dans la forme du s. n. ἐπιγράφουσα: (cf. Mitteis: Grundz. p. 256). Les dispositions des testateurs, qui désignent les curateurs dans un testament appartiennent aussi à cette connexion, parcequ'elles ont leur source dans la pratique provinciale, qui ne distinguait pas la tutelle de la curatelle (cf. Mitteis: Reichsrecht p. 155, et Grundz. 250. Peters: Sav. Ztschr. 32, p. 302/3). Ainsi nous lisons de nouveau en 26, 3, 11: Avia nepotibus curatorem dedit, fideicommisso ei relicto, et en 33, 2, 34 § 1: curatorem alumno dedit, cum iure facere putaret. Il faut aussi y faire une mention des autres cas, où la tutelle n'est pas désignée par son propre nom. (cf. 33, 1, 13 et avec ce fr. cf. 34, 4, 30 pr.) Il faut énumérer en cette connexion le cas, où on institue une espèce de curatelle jusqu'à 15 ans, comme en 36, 1, 80 § 12, jusqu'à 16 ans, comme en 32, 34 § 2, jusqu'à 18 comme en 33, 2, 37, jusqu'à 20, comme en 34, 8, 28 § 8; 34, 1, 15 pr; 36, 1, 64 § 1; jusqu'à 25 ans comme en 33, 1, 21 § 2; 34, 1, 16 § 2; 33, 1, 21 § 4. Comme une analogie on peut énumérer les cas, où on prolonge la puissance paternelle qui y a le caractère d'une tutelle (cf. Ztschr. d. Sav. Stg. 37 p. 184 et l'extrait de la lettre aux Gal. 4,1, 2 et Eger: Ztschr. f. neutest. Wissenschaft 18 p. 105). Je veux à la fin avoir égard à 20, 2, 10. Weiss. (Pfandr. Studien p 141) qui a prétendu voir dans ce fragment un précédent des constitutions de Constantin, qui ont introduit l'hypothèque légale laquelle provenait selon lui des conventions usitées chez les Grecs. Mais Peters (Sav. Ztschr. 32, 191) a remarqué avec raison qu'il s'y agit comme en 20, 4, 21 d'un garantie des créances, existant dans le passé et que ces deux fragments n'ont rien de commun avec le droit de gage.

*En droit réel* il est remarquable, qu'il y manque la distinction subtile entre la possession et la propriété, chose, déjà soutenue par Kübler d'après le 32, 101 pr. (cf. 16, 3, 26 § 1) (cf. Sav. Ztschr. 28, 202). Nous trouvons plus de matériel pour le droit de gage. Le fragment mentionné ci-dessus possède à cet égard une valeur spéciale, parceque Kübler (l. c.) a constaté avec raison d'après les mots „propria praedia et alia pignori sibi data ob debita“, qu'il s'y agit de l'ainsi nommée πρᾶσις ἐπὶ λύσει grecque. La première phrase du même fr. est aussi très intéressante. Comme l'a deviné Mitteis les mots „quod vero cessante“ font une allusion à la lex commissoria (cf. Reichsrecht 441, Kübler: Sav. Ztschr. 28, 202/3

Weiss l. c. 65). Nous sommes obligés de nous occuper encore d'un fragment. Selon le droit grec il faut au cas, où on a constitué pour une créance une garantie personnelle et une garantie réelle, chercher en premier lieu la satisfaction de cette dernière et c'est dans la considération du demandeur en 46, 1, 62 (cf. Weiss l. c. 146. Partsch: Arch. f. Pap.forsch. V. 508) que nous lisons: si fideiussor creditori denuntiaverit, ut debitorem ad solvendam pecuniam compelleret vel pignus distraheret isque cessaverit, an possit eum fideiussor doli mali exceptione summoveri? Le fr. 20, 4, 21. qui appartient aussi à l'étude du gage a été mentionné ci-dessus.

Les fragments de Scaevola offrent aussi un riche matériel pour le *droit des obligations*. En premier lieu pour l'étude des documents. La question, la plus fréquemment traitée est celle, où l'écriture, comme telle, oblige. Il appartient ici: 2, 14, 47 § 1; 13, 5, 31; 14, 3, 20; 17, 1, 62; 44, 4, 17 pr.; 44, 7, 61 § 1; 20, 1, 34 § 1. Nous rencontrons en outre les clauses connues du droit des papyri. En 2, 14, 47 § 1 la clause „vanum et pro cancellato habetur“ qui rappelle p. e. BGU 394 (l. 12): ἀναδέδωκεν αὐτῷ τὸ ἀντίγραφον εἰς ἀθέτησιν καὶ ἀκύρωσιν (cf. Tebt 397<sub>18</sub>, BGU 196 (= M. Chr. 163), BGU 44<sub>16</sub>, 28<sub>18</sub> Frese: Очерки греко-ελληνского права p. 175, Gradenwitz: Arch. II p. 212. Einführung 122 Eger: Ztschr. f. neut. Wiss. 18 p. 92. Partsch: Ztschr. f. Handelsrecht 70 p. 479); en 12, 6, 67 § 3 la clause „ex hoc contractu nullam inter se controversiam amplius esse“ étant seulement une traduction de la clause grèque: καὶ οὐδέν σοι ἐνκαλῶ οὐδ' ἐνκαλέσω (cf. Berger l. c. 188. 190 Frese l. c. 174); en 32, 37 § 1 la clause salvatoire „ut praeter codicillos, si quid aliud prolatum esset, non valeat“ (cf. Mitteis: Reichsrecht p. 174 Berger l. c. p. 81, 232) enfin en 26, 7, 47 § 2 la clause „ut pecunia Romae aut ubicunque petitum fuerit solvatur“ correspondant à la clause grèque en Eleph. 1 ou Eleph. 3 (l. 15/6): ἡ δὲ συγγραφή ἤδη κυρία ἔστω πάντως ὡς ἐκεῖ τοῦ συναλλάγματος γεγενημένου, ὅπου ἂν ἐπεγφέρῃ: Ἡρακλείδης κατὰ Δημητρίας (cf. Mitteis Grundz. 116<sub>2</sub> Partsch: l. c. p. 474).

Nous passons maintenant à la „partie générale“ des obligations, particulièrement à l'étude de la représentation. On sait que le droit romain ne connut pas la représentation immédiate; nous la trouvons cependant dans deux lieux: en 44, 7, 61 pr. (cf. Mitteis: Privatrecht p. 215, Kübler Sav. Ztschr. 29, 208) et en 18, 5, 8 (cf. Mitteis l. c.) pendant que l'institeur chez Scaevola 14, 3, 20, ob-



serve une forme mixte. 17, 1, 60 § 4, (cf. Frese l. c. p. 75. Weiss: Pfand. Unters. 106 Kübler: Sav. Ztschr. 29, 216/7. Wenger: Stellv. 221. Mitteis l. c. 230<sub>39</sub>) nous apporte enfin l'exemple d'une représentation qui rappelle celle en BGU 300 comme Mitteis l'a déjà remarqué (cf. 41, 4, 14, et Mitteis: Privatrecht 208<sub>13</sub>, 26, 7, 47 et Kübler: Sav. Ztschr. 29, 211).

Pour les contrats spéciaux il faut avoir égard en premier lieu au dépôt et au prêt. En 16, 3, 28 (cf. Kübler: Sav. Ztschr. 29, 201/2) nous trouvons un contrat du dépôt ou un *receptum argentariorum* qui certainement n'appartient pas au droit romain; en 45, 1, 122 § 8 (cf. Samter Sav. Ztschr. 27, 164. Pringsheim l. c. 147) un prêt, dont l'objet est *pecunia traiectitia*. Le débiteur doit y vendre des marchandises et en acheter quelques nouvelles au prix, qu'il recevra de la vente des premières. „La route et le temps des voyages sont exactement prescrits; de la même manière est réglé le gage sur la chose expédiée et sur celle, qui doit être renvoyé à sa place“. Le juriste romain ne tire que des conséquences sur cette action réglée selon une vieille coutume (cf. Pringsheim l. c.). Deux autres fragments appartiennent à l'étude du serment; 32, 37 § 5 nous donne l'exemple d'un serment promissoire, (cf. Kübler 28, 185). 33, 4 § 14 celui d'un serment assertoire grec (cf. Kübler l. c. 180). Parmi les contrats consensuels la vente est représentée par quelques fragments. En 18, 3, 6 et 18, 3, 9 nous avons à faire avec l'*arra* grecque, qui consiste en droit grec dans une partie du prix (cf. Calogirou: *Arrha im Vermögensrecht* p. 15). En 24, 1, 58 on pourrait enfin trouver une expression de l'idée grecque qu'une chose achetée avec l'argent étranger, appartient au propriétaire de l'argent (Pringsheim l. c. p. 104).

Ce n'est pas une vente simple, mais une vente à condition résolutoire qui est l'objet d'un autre fragment. C'est 18, 1, 81, au sujet duquel Rabel (SZ. 28, 263) et Mitteis (Chrest. N° 236) ont remarqué qu'il rappelle la *πρᾶσις ἐπὶ λύσει* contenue en Oxy 270 (a. 94. p. Chr.). Ce fragment a la teneur suivante: *Titius cum mutuos acciperet, tot aureos sub usuris dedit pignori sive hypothecae praedia et fideiussorem Lucium, cui promisit intra triennium proximum se eum liberaturum: quod si non fecerit die supra scripta et solverit debitum. fideiussor creditori iussit praedia empta esse, quae creditoribus obligaverat. Et il s'agit aussi dans le papyrus ci-dessus d'une garantie dans la forme d'une vente, à une condition ré-*

solutoire et de l'assurance du garant, auquel la débitrice transfère la propriété des champs donnés en gage au créancier au cas, où elle ne payerait pas sa créance.

En outre nous ne possédons que le matériel pour le compromis. Il faut y mentionner 4, 8, 44. La question posée, si l'on doit intenter l'action en cas du s. n. οὐκ ἐπιμένειν τῇ δίκῃ de la peine (non de l'exécution) est seulement intelligible au point de vue d'ordre juridique, qui donne la puissance d'un jugement aux arbitrages et où ils pouvaient exiger l'accomplissement d'après une sentence condamnatoire dans le cas, où le compromis serait rompu. Ce point de vue est propre au droit grec (cf. Berger l. c. 212, 217. Matthias Schiedsgericht p. 25/6, 53).

Dans cette relation il faut mentionner une obligatio ex variis causarum figuris: le contrat de partage dont traite 45, 1, 122 § 6. La décision de Scaevola s'appuie sur le fait suivant. Deux frères partagent leur héritage et s'engagent à ne pas rompre ce contrat sous peine conventionnelle. Ce que nous trouvons par rapport aux partages dans les papyri oblige de la même manière (cf. Berger d. c. p. 86/7, 183). La demande intentée par l'une des parties afin qu'on lui délivre l'héritage après la mort de l'autre sera considérée comme une rupture de la stipulation. La réponse du juriste sera donc qu'on doit en ce cas payer la somme conventionnelle. Comme Berger l'a remarqué cette décision correspond au droit de papyri, mais selon Mitteis au droit romain aussi (SZ. 33, 519).

Dans le domaine du droit grec entre surement un autre fragment 46, 1, 45. Il s'agit d'une prétention du garant afin qu'on le libère de son obligation. (Liberationsanspruch cf. Partsch: Bürgerschaftsrecht p. 275, 276, 280). Comme on sait, Partsch l. c. a prouvé d'une façon indubitable que l'ἔγγυος classique avait selon le droit grec la prétention que le débiteur principal ne le laisse pas payer la créance par ses propres moyens, et qu'il avait contre lui la prétention de le faire libérer de son obligation avant qu'il ne paye la créance qu'il a garantie. Nous avons traité plus haut d'autres cas de la garantie, contenues en 18, 1, 81 et 46, 1, 62; 63.

Nous passons maintenant au *droit d'héritage*. Les exécuteurs testamentaires y apparaissent plus souvent. Il faut tenir compte des fragments suivants: 33, 41 § 13 (cf. Kübler: Sav. Ztschr. 28, 183--185) où un exécuteur testamentaire, nommé Pollianus, se présente, 26, 3, 11 (cf. Kübler: l. c. 185, 29, 196) 36, 1, 80 § 1



(cf. Kübler : l. c. 29, 196. Mitteis: Privatrecht p. 107 Woeß: Erbrecht 97, 4; Bruck: Zur Entwicklungsgeschichte des Testamentsvollstreckung im röm. Recht (1914 S. A. Grünh. Zeitschrift p. 40); 32, 37, 5 où le successeur, sans doute un affranchi, soutient qu'il a reçu de son ancien maître 15000 denares comme dépôt à la condition, qu'il remette cette somme à son beau-fils au moment de sa majorité(cf. Kübler: l. c. 28, 183; cf. Bruck l. c. p. 39). Les autres fragments s'occupent d'une autre question, c'est-à-dire, de la responsabilité quant aux dettes héréditaires: 10, 2 20 § 3 (cf. Kübler: l. c. 28, 290,); 32, 34 § 3; 32, 34 § 2; 10, 2, 39 § 5; 34, 4, 30 § 3. Dans tous les cas la responsabilité pour les dettes héréditaires est réglée d'une façon, qui correspond plus au droit grec qu'au droit romain (cf. Kübler l. c. 28, 200). Il faut désigner comme les plus caractéristiques les cas, dans lesquels la fille paraît satisfaite par le paiement de sa dot. Ces trois fragments y appartiennent: 34, 4, 14 (cf. Kübler S. Z. 28, 181); 19, 1. 52 § 1; 34, 1, 10 § 2; Une autre particularité — sans doute grèque — consiste en prohibition de l'aliénation mentionnée dans les testaments: 32, 38 pr.; 32, 38 § 3; 32, 38 § 4; 32, 38 § 5; 32. 93 pr.; 31, 88 § 15 (cf. Kübler S. Z. 28. 194. Arangio-Ruiz: Succ, test. 94); 32, 41 § 9; Ou sait d'après Oxy 489<sub>10-11</sub> que de telles restrictions étaient employées dans la pratique greco-égyptienne et qu'on les traitait comme un fideicommiss au profit des enfants (cf. Mitteis: Grundz. 239 Arangio-Ruiz l. c.).

La façon, par laquelle Scaevola comprend la relation du testament au codicille, est aussi très curieuse. En 34, 4, 30 § 3 nous lisons: .... *postea codicillis longe aliam divisionem fecit inter easdem, inter quas et testamento diviserat, quaedam tamen nulli nominatim dedit. quaesitum est, an Prima et Secunda filiae ex verbis testamenti consequi possint, ut solae habeant ea, quae nominatim nulli relicta sunt in divisione, quae novissima a patre facta est. respondit non a tota voluntate recessisse videri, sed his tantum rebus, quas reformasset. Comme on voit, les héritiers considèrent comme un nouveau testament un codicille, où on a indiqué un partage d'héritage d'une autre façon que celle dans le testament. Le juriste romain décide ce cas selon les règles de la fiction codicillaire d'après lesquelles le codicille fait partie du premier testament, et pas un testament nouveau (cf. Kübler SZ. 28, 201/2 et les fr. suiv: 34, 3, 28 § 5; 32. 37 § 2; 34, 5, 29; 34, 1,*

18 § 3; 32, 37 § 4; 34, 1, 16 § 2; 34, 1, 18 pr. 34, 4, 30 § 1; 31, 89 pr.).

Il faut remarquer aussi la *divisio hereditatis inter liberos*, dont Scaevola fait mention en 10, 2, 39 § 5: *Pater inter filios divisit bona et eam divisionem testamento confirmavit...* Comme on sait de tels partages apparaissent très souvent dans les papyri (cf. Mitteis: Grundz. p. 244/5). Rabel (cf. *Elterliche Teilung* p. 526) assigne cependant notre cas en égard de sa postérieure confirmation contenue dans le testament, au droit romain.

Dans l'étude des legs il faut mentionner en premier lieu ceux, qui consistent en bijoux et en choses précieuses. On doit y énumérer, 31, 88 § 7; 34, 2, 16 (cf. Woeß l. c. 55); 34, 2, 18 pr. (cf. Woeß l. c. 63); 34, 2, 38 pr.; 34, 2, 40 § 2 (cf. Mitteis: *Reichsrecht* p. 32). Ces legs portent sans doute un caractère oriental: on sait quel rôle les choses précieuses ont joué parmi les femmes de l'Orient. Le legs de la salle à manger, sur le toit d'une maison, contenue en 33, 7, 7 (cf. Weiss: *Arch. f. Pap.* IV 338) porte aussi le caractère grec. Enfin les legs en 32, 37 § 4 (cf. Woeß l. c.); 31, 34 § 7 (cf. Kübler *S. Z.* 28, 190); 36, 3, 18 § 1 (cf. Woeß l. c. 55), présentent le même caractère. Selon le droit grec le mari est obligé de rendre la dot après la mort de sa femme, si elle meurt sans laisser d'enfants. C'est donc au point de vue du droit grec un grand profit pour le mari, si sa femme lui laisse l'usufruit sur sa dot (cf. Kübler: *S Z* 28, 190).

On ne doit pas passer sous silence les legs avec usufruit au profit de la femme ou de la mère en 34, 2, 18 (cf. Woeß l. c. 54, 61<sub>77</sub>, 62<sub>77</sub>, 308<sub>29</sub>); 33, 2, 35 § 1 (cf. Woeß l. c. 55); 33, 2, 32 § 1 (cf. Woeß l. c. 99); 33, 2, 32 § 2 (cf. Woeß l. c. 55); 33, 2, 37, dont celui contenu en 33, 2, 32 § 1 est grec en égard à la nationalité de la personne intéressée. La même chose a lieu en 32, 34 § 2 (cf. Woeß l. c. 53<sub>5</sub>) et 40, 7, 40 § 2 (cf. Woeß l. c. 54<sub>41</sub>) et 34, 1, 15 § 1 2, (cf. Kübler *S. Z.* 28, 177); 34, 1, 4 pr.; 32, 39 § 1; 34, 1, 18 § 5.

Nous devons enfin toucher la question concernant les legs au profit des personnes morales, comme ils sont mentionnés en 33, 2, 17 (cf. 32, 2 § 10 et Kübler *S. Z.* 28, 205); 33, 1, 20 § 1; 32, 101 pr.; 33, 2, 34 pr.; 33, 1, 21 § 3; 34, 1, 17; 34, 1, 16 § 1; 32, 38 § 6. Mais ces legs peuvent aussi bien appartenir au droit grec qu'au droit romain.



Comme il résulte de cette revue toutes les parties du droit privé sont représentées chez Scaevola, et dans toutes le droit local trouve son expression. Nous obtenons ainsi un vif tableau du droit local, qui se conservait parmi les nouveaux citoyens avant la Constitutio Antoniniana bien qu'ils aient accepté l'état civique romain. Comme il était usité par le juriste romain et la pratique romaine, il n'est pas nécessaire d'expliquer après les considérations connues de Kübler (cf. Sav. Ztschr. 29, 226).

- 
13. TAUBENSCHLAG RAFAŁ: **Proces apostoła Pawła w świetle papyrusów. Le procès de l'apôtre Paul en lumière des papyri.** — Présenté à la séance du 17 mars 1919 par le Secrétaire.

Le procès de St. Paul, mentionné dans les Act. des Ap. 21<sub>31</sub>—26 a été traité une seule fois jusqu'ici dans la littérature, c'est-à-dire, dans une, excellente comme toujours monographie de Mommsen: die Rechtsverhältnisse des Apostels Paulus (Ztschr. für neutestamentliche Wissenschaft II 1901). Depuis cette publication, notre connaissance du procès provincial romain fut si bien développée, grâce aux papyri, qu'une nouvelle observation de ce procès au point de vue papyrologique, ne serait peut-être pas sans valeur. Elle nous permettra non seulement d'apprendre sa structure générale mais aussi d'en expliquer quelques points, qui n'ont pas encore été élucidés jusqu'à présent.

Le procès de St. Paul se divise en deux phases, dont la première a lieu devant le chiliarch, c'est-à-dire, devant les autorités de police, la seconde devant le hegemon c'est-à-dire, devant les autorités judiciaires. Il faut traiter ces deux phases séparément et en parler même.

I. *La procédure devant la police.* C'est le chiliarch qui intente la procédure de la police contre l'apôtre Paul à cause d'une dénonciation orale (Act. 21<sub>31</sub> cf. Freuschen: Apostelgeschichte (Handbuch zum neuen Testament) IV, 1, p. 128) en donnant l'ordre d'arrêter St. Paul et de l'enchaîner (Act. 21<sub>32</sub>). Lorsqu'il voulût apprendre quel crime le peuple lui imputait, il ordonna de soumettre l'apôtre à la torture (Act. 22<sub>24</sub>); mais il retira son ordre quand le centurion lui annonça que St. Paul était un citoyen romain (Act. 22<sub>29</sub>) (cf. Mommsen l. c. p. 89) Persistant dans sa re-

solution: γνῶναι τὸ ἀσφαλές τὸ τί κατηγορεῖται ὑπὸ τῶν Ἰουδαίων (Act. 22<sub>30</sub>) le jour suivant il convoque les archiprêtres et le synedrium devant lequel il ordonne de faire paraître St. Paul, en prenant lui même la présidence (Act. 22<sub>30</sub> cf. 23<sub>15</sub>: χιλιάρχῳ σὺν τῷ συνεδρίῳ; en sens contraire Preuschen l. c. p. 152). Pendant cette séance les Pharisiens et les Saducéens en arrivèrent aux discussions ce qui força le chiliarch à faire renvoyer St. Paul au camp (Act. 23<sub>10</sub>); ayant appris qu'on préparait un attentat contre lui, le tribun le renvoya à Caesarea chez le préfet en remettant une lettre à l'escorte: ἐπιστολή (cf. Act. 23<sub>26-31</sub>).

La procédure de la police se termine ainsi par le renvoi de l'apôtre — et comme il résulte de ἐπιστολή — des accusateurs aussi devant le tribunal.

Cette partie du procès montre une grande analogie avec le procès selon le droit de papyri. La dénonciation y est aussi la forme ordinaire par laquelle la procédure de la police est intentée; mais elle y est habituellement écrite et par exception orale (cf. mon travail: Strafrecht im Rechte der Papyri p. 58). Tebt. 45 (l. 27) (ptol) contient une dénonciation écrite adressée aux autorités de la police et nous trouvons le même type dans l'époque romaine (cf. Gen. 16). Une dénonciation orale est mentionnée en Lill. II 42 l. 5/6) (ptol) et on ne doit pas douter que de telles dénonciations étaient admises à l'époque romaine quoique nous n'en possédons pas d'exemples (cf. mon travail l. c. 100<sub>3</sub>).

L'arrestation pour cause de dénonciation n'est pas aussi rare dans les papyri. Je cite de différents exemples: Lill. II 42 (= Mitteis Chr. 8) l. 7/8 (ptol) ou Lond. II 354 (p. 163—165) l. 11. L'enchaînement de St. Paul trouve aussi son analogie en Leipz. 64 l. 58 et Lond. II 422 (p. 318) l. 1—3 (cf. m. t. l. c. 122<sub>5</sub>).

La question qui peut nous intéresser le plus à cause du procès de St. Paul est de savoir si les tortures étaient admises dans la procédure de la police comme moyen inquisitif. Nous lisons en Amh 31 que Hermias ὁ ἐπὶ τῶν προσόδων, après avoir constaté dans la procédure administrative, qu'une certaine personne, Senpoeris, avait occupé une parcelle de terre royale et y avait semé des palmes: Col. I. l. 10/11 ταύτην μεταπεμφόμενοι πειθανάγκης προσαχθείσης περὶ τοῦ καθήκοντος προστίμου ὡς τῆς (ἀρούρης) διὰ τὸ παρεληφέναι, l'a fait soumettre à la torture pour apprendre la vérité (cf. m. t. l. c. 65<sub>4</sub>). En dehors des peregrini la πειθανάγκη (= la



torture) était appliquée aux esclaves comme nous le voyons en Lill. 29 I. <sup>19-26</sup>. Ces prescriptions obligeaient aussi à l'époque romaine et byzantine, car, quelle que soit la valeur que nous donnions aux paroles du préfet en Leipz. 40<sub>21</sub>, ἐλευθέρους μὴ τόπτητε (cf. Mariano San-Nicolo Gross Archiv 46, 131<sub>2</sub> Mitteis: Leipz. Papyri 133<sub>2</sub>) nous parviendrons toujours au résultat qu'on ne doit pas appliquer la torture aux citoyens romains, mais qu'il est permis au contraire de l'appliquer aux pèlerins et aux esclaves. Il n'y a pas de différence, s'il s'agit d'une procédure administrative en général ou d'une procédure de la police en sens strict. Sur ce point les Acta Apost. s'accordent avec nos connaissances des papyri.

Une autre question que la procédure contre St. Paul suggère, est de savoir, si nous possédons dans nos sources papyrologiques une analogie à ce qu'un employé administratif — comme il est dit dans les Acta Ap. — convoque comme conseil un collègue judiciaire. Nous ne possédons pas de cas semblables dans les sources de l'époque romaine; mais nous en trouvons dans les papyri de l'époque ptolémaïque. En Amh. 33 (l. 6) nous lisons: [σ]υντεστηκίας ἡμῖν καταστάσεως ἐπὶ [Ζω]πύρου τοῦ ἐπι[μ]ελετοῦ καὶ Πετεαρψηνήσιος τοῦ βασιλικῆς γ[ρ]αμματέως συ[ν]εδρευόντων καὶ τῶν ἐν τοῖς προγεγραμμένοι νομοὶ τὰ βασιλικὰ καὶ προσοδικὰ καὶ ἰδιωτικὰ κριν[όν]των χρηματιστῶν. Comme dans les Acta les employés administratifs président la séance et les chrematistes énumérés en second lieu se présentent comme συνεδρεύοντες. Il faut accentuer qu'il s'agissait aussi dans ce procès d'une cause publique qui avait été intentée à l'aide d'une dénonciation publique. (cf. Mitteis: Grundz. 5<sub>5</sub> Semeka: Ptol. Prozessrecht 144).

Enfin la manière, par laquelle l'employé de la police en Act. Ap. assigne la cause au tribunal, trouve aussi son analogie dans les papyri. Nous lisons en Oxy 486 (l. 28—31) = (Mitteis Chr. N° 59) que les autorités de la police renvoient aussi à l'aide d'une lettre les deux parties au préfet. Les Acta sont d'autant plus importants, qu' ils nous donnent l'original de la lettre (ἐπιστολή) tandis que le papyrus nommé ci-dessus nous apporte seulement une relation.

En comparant la procédure de la police dans le procès de St. Paul avec celle des papyri nous devons constater, que la ressemblance va très loin. La manière d'initier la procédure, les moyens préventifs et administratifs, la manière d'assigner le cas au tri-

bunal sont les mêmes dans les deux cas. Regardons donc, à quel point va la ressemblance dans la seconde phase.

*La procédure judiciaire.* La procédure commence par ce qu'on fait paraître St. Paul devant le procureur Felix, qui tient son tribunal à Caesarea et qui après avoir constaté, que St. Paul provient de la Cilicie, proroge la séance jusqu'à l'arrivée des accusateurs. (Act. 23<sub>35</sub>). A leur arrivée il ouvre la séance entouré de son conseil. (Act. 24<sub>2</sub>). Le rhéteur Tertullus expose l'accusation; les archiprêtres et quelques notables se présentent comme accusateurs, après quoi Felix proroge la séance jusqu'à l'arrivée du témoin Lysias en maintenant l'arrestation de St. Paul (Act. 24<sub>22</sub>). En même temps Felix cède la place et son successeur, Portius Festus, continue la séance interrompue (Act. 25<sub>12</sub>). Festus demande à St. Paul, s'il souhaite qu'on le transfère à Jerusalem, à quoi il répond en appelant au tribunal imperial (Act. 25<sub>11</sub>); Festus le permet après avoir consulté son conseil (Act. 25<sub>12</sub>).

De la procédure suivante qui a lieu devant le roi Agrippa le point seul qui nous intéresse d'après Act. 26<sub>30</sub> ... 'ἀναχωρήσαντες ἐλάλουν πρὸς ἀλλήλους. Il „ire in consilium“, et dont on parle dans ce morceau, trouve son analogie en Tebt. II 286 (l. 15/6) (cf. Wilcken: Archiv. V 233).

Et la procédure précédente montre une grande ressemblance avec celle des papyri. En premier lieu en ce qui concerne la composition du tribunal. La règle est aussi dans les papyri que les assesseurs accompagnent le préfet comme conseil. Je cite de différents exemples: (CPR 1, 18<sub>2</sub>, Catt I<sub>18</sub>, IV<sub>11</sub>) (cf. Wilcken: Arch. V 233). Après, en ce qui concerne la base, sur laquelle la procédure s'appuie. Ici et là règne le principe accusatoire. Pour le crime public cela résulte de Flor. 61 (cf. Strafrecht 86), pour le crimen falsi de l'édit du préfet Eudaimon (Strafrecht 91), pour les délits fiscaux de Flor. 6, qui distingue entre les accusateurs publics et privés. (cf. Strafrecht 101). La personne du rhéteur apparaît aussi très souvent dans les papyri. J'énumère de beaucoup d'exemples Flor. 61 (= Mitteis Chr. 50); BGU 136 (= M. Chr. 86); Catt (= Mitteis Chr. 58). Dans les exemples cités il s'agit en effet des causes civiles, mais on ne doit pas douter que la même chose avait lieu dans le droit criminel si on prend en égard le caractère connu du procès provincial (cf. Mitteis Grundz. I 24).

Il faut mentionner d'autres moments où une prorogation était



aussi possible pour faire paraître des témoins (cf. Amh. 66 et Strafrecht 100). Il est permis aussi d'arrêter quelqu'un avant la séance comme cela a lieu en Oxy II 294 où sur l'ordre du préfet ὁ ἡγούμενος τοῦ στρατηγοῦ καὶ μαχαιρόφορος, avaient été arrêtés encore avant la séance du convent. Il n'est pas défendu de maintenir l'arrestation jusqu'à la séance comme le prouve Amh. 80. Seulement nous ne trouvons pas de cas dans les papyri, où un citoyen romain en appellerait au tribunal imperial; mais il faut dire, que nous ne possédons pas de matériel concernant un procès intenté devant la cour imperiale. Dans les papyri l'unique procès qui se soit déroulé devant l'empereur provient d'un cas ordinaire et non d'une provocation (cf. Oxy 33 et Mommsen; Strafrecht 265, mon. Strafrecht 95,).

En comparant le procès de St. Paul avec celui des papyri il faut constater que le procès de St. Paul nous donne un exemple de procès extraordinaire ou la structure générale aussi bien que les phases spéciales montrent une grande analogie avec le droit des papyri. En admettant la valeur de ce fait pour l'histoire du droit on éclaire aussi l'importance de la tradition apostolique comme source historique en tout point véridique, sur laquelle l'historien peut s'appuyer avec sûreté.

---

14. MICHALSKI KONSTANTY. *Prądy filozoficzne w Oksfordzie i Paryżu w XIV wieku. Les courants philosophiques à Oxford et à Paris pendant le XIV siècle.* Présenté à la séance du 19 janvier 1920.

Dès le début et pendant tout le cours du XIV siècle Paris et Oxford constituent les deux principaux foyers intellectuels du monde occidental. Le but de l'auteur est de mettre en lumière les idées qui ont rayonné de chacun de ces centres, de montrer leur développement, leur évolution et le jeu de leur influence réciproque.

I. Avant d'étudier les penseurs caractéristiques de chacune de ces Écoles, il importe de noter un certain nombre d'éléments et de facteurs intellectuels communs à ces deux centres.

La persistance (affaiblie) de *la lutte augustino-aristotélicienne* est suffisamment connue par les travaux du P. Mandonnet et du P. Ehrle, pour ne pas nous y arrêter outre mesure.

L'action des doctrines de Richard de Middletown sur la

pensée de son temps est, par contre, beaucoup plus ignorée ou méconnue: elle mérite cependant bien mieux. Richard de Middletown distingue entre le concept psychologique, „universale in repraesentando“ ou „species“, et le concept logique, „universale in praedicando“ (Universale quadrupliciter potest accipi... 3<sup>o</sup> per indifferentiam in repraesentando: secundum quem modum species in intellectu existens dicitur universalis... 4<sup>o</sup> per indifferentiam in praedicando... Universale dictum tribus modis primis secundum rei veritatem singulare est. Sent. I, II, D. III, princip. III, qu. 1, Venet. 1509, fol. 16 – vo.). C'est par le concept logique, que nous nous trouvons en face de l'universel, tandis que le concept psychologique porte les caractères d'un objet singulier. En outre, si le concept psychologique, la „species“, existe dans l'âme comme une réalité qui lui est plus proche que n'importe quelle réalité corporelle extérieure, le concept logique ou l'universel n'existe, lui, en aucune manière, ni dans le monde extérieur ni, comme réalité psychique, „species“, dans l'intellect; ce n'est qu'un objet de connaissance, une pure représentation, et n'est donné à l'intellect que comme un *esse repraesentatum* et objective. (Quamvis autem universale non existat, tamen eius species realiter in intellectu existit: quia, quamvis non existat materialiter, tamen cum sit res aliqua et existens in re vera, *realem existentiam habet* et realiorein quam, si existeret in aliquo subiecto corporali. . Et etiam quod est *universale*, quamvis *realem existentiam* non habet, sub ratione, qua universale, tamen *habet esse repraesentatum*, quod esse sufficit ad movendum intellectum *mediante praedicta specie*. Sent. II, D. III, princip. III, qu. 1, fol. 17 – 20. *Universale*, de quo loquimur., in intellectu angeli est *objective*. Ibid. Cfr. le „der Satz an sich“ de Bolzano et les „Objektive“ de Meinong). Nous rencontrons ainsi chez Richard de Midletown l'ébauche d'une nouvelle interprétation des universaux: nous trouvons chez lui une conception nettement idéaliste. L'intellect connaît directement aussi bien l'individuel que l'universel par le moyen de la species, unique pour les deux cas. Richard de Midletown oppose probablement sa thèse à celle de Matthaeus ab Aquasparta, qui demandait une forme double de la species, l'une pour la connaissance individuelle, l'autre pour la connaissance universelle.

En liaison intime avec la théorie des universaux reste cette affirmation que chaque chose est individualisée par sa propre essence. La thèse commune à tous les antiréalistes du XIV siècle sur l'iden-



tité de l'âme et de ses facultés apparaît déjà chez Richard de Middletown: selon lui l'intellect et la volonté n'ajoutent à l'essence de l'âme aucune réalité absolue: elles ne sont que l'âme elle-même portée vers des actes et des objets par des relations habituelles (*Intellectus et voluntas ultra essentiam animae non addunt nisi quosdam respectus habituales ad actus et objecta. Sent., l. II, dist. XXXVIII, q. 3*).

A titre de précurseur et parce que l'on retrouvera plusieurs de ces idées chez un bon nombre des plus subtils penseurs du XIV<sup>e</sup> s., Richard de Middletown valait donc d'être étudié.

L'action de Duns Scot sur le XIV<sup>e</sup> siècle est beaucoup moins méconnue: il peut n'être cependant pas inutile non plus de la préciser. Que Duns Scot ait introduit dans la théodicée, la psychologie métaphysique et l'éthique des éléments de scepticisme, c'est là un fait universellement connu; on n'ignore pas davantage que, par sa tendance au réalisme exagéré, il favorisa la formation d'un puissant courant de réaction dans un sens tout opposé; mais ce qui n'est indiqué nulle part c'est qu'il a fourni aux philosophes du XIV<sup>e</sup> siècle la distinction, presque universellement admise dès lors, entre la connaissance intuitive et la connaissance abstractive (*Cf. Sent., l. II, d. III, q. 9; Quodlib. lib. I, q. 13*). C'est par ces trois points de doctrine que Duns Scot fait sentir son influence à Oxford et à Paris.

Mais le scepticisme du XIV<sup>e</sup> s. ne fut pas l'oeuvre du seul Duns Scot: le courant terministe et probabiliste, né en grande partie des *Summulae* de Pierre d'Espagne, ne laisse pas d'avoir fortement aiguillé les penseurs dans cette direction.

Et pour rendre à chacun ce que lui revient, il faut noter d'abord que les *Summulae logicae* de Pierre d'Espagne ne sont pas une oeuvre originale: elles sont nées de la juxtaposition de propositions tirées presque toujours textuellement de la *Summa* de Lambert d'Auxerre. Cela ressort à l'évidence si l'on compare l'oeuvre de Petrus Hispanensis avec les manuscrits, *Bibl. Nat. Fonds latin* 7392 et 13966 contenant l'ouvrage de Lambert.

Cette question de paternité intellectuelle étant réglée, il n'en reste pas moins à déterminer, comment Pierre d'Espagne, qui sut au moins mettre en cours les idées d'un autre, est devenu par son oeuvre l'un des premiers et des principaux auteurs du courant sceptique au XIV<sup>e</sup> siècle. Remarquons tout d'abord que ses *Summu-*

lae ne sont pas un manuel de logique, mais un manuel de dialectique au sens strict du mot: leur but unique était de préparer les esprits aux tournois dialectiques des disputes universitaires (actus). En tête de l'ouvrage de Pierre d'Espagne, nous trouvons une définition de la dialectique: plus loin l'auteur annonce que ses discussions n'auront qu'un caractère de probabilité: „probabiliter“. Les *Analytica Posteriora* qui forment la partie essentielle de tout l'*Organon* d'Aristote, ou sont exposés les fondements de la démonstration scientifique (*ἀποδείξεις*) n'ont pas été mis en oeuvre dans les *Summulae*. En revanche le livre VI de P. d'Espagne est tout entier consacré aux *Topiques*, remaniés par Boèce, et contient toutes les prescriptions de l'escrim dialectique. C'est vers ce sixième livre que converge, comme vers son but, tout le reste du manuel; le VII-e livre s'occupe, il est vrai, des propriétés des termes; cela tient uniquement à ce qu'il n'était pas, comme les autres, un extrait de l'un des traités de l'*Organon*, mais une oeuvre distincte rattachée très étroitement au livre I qui, lui même, repose tout entier sur le *De interpretatione*. Il est vrai également que, dans sa réédition des *Summulae* de Pierre d'Espagne, Buridan a identifié la logique et la dialectique (Tr. I, c. 1). Mais pour cela il a dû ajouter à l'original un VIII-e livre sur la connaissance exacte, livre basé en partie sur les *Analyt. Posteriora* des Stagyrite, en partie sur le *De divisione* de Boèce.

Au XIV-e siècle l'influence de la logique terministe de P. d'Espagne sur la philosophie apparaît sans doute et tout d'abord dans le nombre et la subtilité des distinctions nées du concept capital de „terminus“. Elle s'accroît encore par le fait des disputes; mais elle se laisse percevoir plus nettement encore à la place toujours plus importante qu'au cours des disputes on accorde à la probabilité: de plus en plus, dans les discussions, la „probabilitas“ passe au premier plan. Les objections nées dans les grandes discussions publiques réduisent au rang de pures probabilités des jugements universellement admis jusque là comme absolument certains; par contre des thèses qui jusqu' alors paraissaient à tous évidemment erronées et fausses sont désormais regardées comme „probabiles“, puisqu'on peut les fonder sur une argumentation quelconque. Les exercices dialectiques affaiblirent dans beaucoup d'esprits la position de certaines thèses particulières mais en établirent d'autres. De plus en plus au XIV-e siècle les philosophes qui veulent exposer



et défendre une idée hasardeuse recourent à l'échappatoire de la probabilité: ils ne s'approprient pas l'idée qu'ils exposent, ils veulent seulement en montrer la „probabilitas“ (Ockham, Buckingham, Holkoth, Nicolas d'Autrecourt, Jean de Mirecourt). Pierre de Candie va plus loin encore: dans son Commentaire sur les Sentences il change d'opinion non par conviction, mais par pur esthétisme dialectique (*Quam positionem sustinui in secundo meo principio contra magistrum G. Calcar, et nunc oppositum hic teneo, non quod magis unum putem verum quam aliud, sed ut coloretur multipliciter imaginandi via.* Fonds latin, Nouv. acquis. 1467, fol. 195-ro, col. 1).

Les luttes entre les diverses écoles furent la cause prépondérante du puissant courant critique dont l'action dissolvante se fit sentir alors dans la synthèse scolastique. Mais des idées nouvelles commençaient également à se faire jour dès cette époque. Les mouvements intellectuels nouveaux, nés de tout ce ferment d'idées, se montrèrent tout d'abord à Paris: toutefois c'est à Oxford qu'ils se développèrent dans toute leur plénitude, et ils ne reçurent toute leur signification caractéristique que dans la philosophie d'Ockham.

II. Toutefois, avant d'exposer la doctrine d'Ockham, et d'en montrer l'influence, quelques rectifications s'imposent sur les données bio-bibliographiques introduites dans l'histoire par Little et Prantl.

Un point qui semble hors de doute, malgré l'avis de Prantl suivi par Baumgartner, c'est que le texte même de l'*Expositio aurea* est vraiment authentique. De même, et ceci contre Little, la *Summa totius logicae* a été dédiée non à Adam Woodham, mais à Guillaume d'Ambersbergh, franciscain de la Province d'Angleterre (Ms. Erfurt, oct. 67).

Quant à la chronologie de la *Somme logique*, elle est postérieure à l'*Expositio aurea*, aux *Summulae in Libros Physicorum*, et au Commentaire sur les Sentences. Les *quaestiones* écrites sur tous les livres de Pierre Lombard datent de la période d'Oxford. L'identification établie par Ockham entre la quantité et l'essence même des substances physiques introduisait dans le IV-e livre des Sentences des changements doctrinaux touchant l'Eucharistie; de là les accusations d'hérésie soulevées contre lui à cette époque. Pour défendre son opinion et repousser l'accusation d'hérésie, Ockham écrivit son „*De corpore Christi*“, ou il s'efforçait d'établir le bien fondé et la modération des déductions exposées par lui dans le Commentaire des Sentences. (*Quam innocenter et sobrie de hoc altissimo sacra-*

mento, quando Sententias legi, fuerim locutus, ostendam. De Corp. Christi, Prolog.). C'est par jalousie que ses adversaires, impuissants à le combattre par une argumentation raisonnable, l'accusent d'hérésie. (Unde est aliquorum modernorum detestanda praesumptio, qui... cupientes soli vocari rabbi, omnem opinionem a suis dogmatibus dissentientem agitati invidia damnantes, quia per rationem nesciunt improbare, tanquam periculosam et hereticam caninis latratibus lacerant incessanter. Ibid. c. 36). Il déclare du reste que si l'Église se prononçait contre sa doctrine, il se soumettrait de grand coeur à son jugement, sans d'ailleurs songer à diriger sa pensée d'après l'opinion d'un membre quelconque de la foule grise des penseurs. (Fateor, si posset ostendi, quod sit de mente cuiuscumque doctoris ab Apostolica Sede recepti, quod quantitas est alia res absoluta, distincta realiter a substantia et qualitate, paratus sum hoc defendere et tenere, quamvis nolim propter dictum cuiuslibet de plebe meum intellectum captivare et contra dictamen rationis aliquid asserere, nisi Romana Ecclesia doceat hoc esse tenendum, quia maior est Ecclesiae auctoritas, quam tota ingenii humani capacitas. Ibid.). Il est évident que Ockham était encore à Oxford, et qu'après ses leçons sur les Sentences, il défend son opinion sur l'essence de la substance physique. L'ardeur passionnée qu'il déploie contre ses adversaires et ses continuelles protestations de soumission aux indications de l'Église, prouvent que sa position à l'Université était déjà fort menacée. Ockham prit la parole une fois encore sur cette même question: il le fit dans sa „Summa logica“ mais sur un tout autre ton. Parlant de l'identité qui existe entre la quantité et l'essence de la substance physique, il donne cette identité comme une idée d'Aristote; quant à lui, il se contente, dit-il, de la mentionner sine assertione, faisant abstraction de son caractère hérétique ou non. Dans cet écrit, Ockham ne défend plus la thèse soutenue si bruyamment à Oxford: il ne la professe plus comme sa pensée propre, et ne combat plus l'inculpation d'hérésie élevée contre elle. Ce changement d'attitude s'explique si l'on admet que la Somme a été écrite soit à Avignon soit en Allemagne.

Un dernier point de chronologie enfin, avant de passer à l'exposé doctrinal. Les Questions Physiques (Fonds latin 17841) ont été rédigées après les Quodlibets.

Après ces quelques mises au point nous pouvons exposer les doctrines d'Ockham et montrer leur influence sur la pensée de son



siècle. Ockham admet deux espèces de connaissance, la connaissance sensible et la connaissance intellectuelle: l'une comme l'autre peut être soit intuitive et empirique, experimentalis, soit abstraactive. La connaissance intuitive sensible se produit dès et aussi longtemps que l'objet affecte les organes sensoriels, provoquant ainsi dans les sens l'acte de perception des propriétés sensibles de l'objet. De la connaissance intuitive dépend la seconde espèce de connaissance, la *cognitio abstractiva*: c'est à elle que se rattachent les actes de l'imagination par lesquels nous nous représentons un objet alors qu'il n'agit déjà plus réellement sur nos sens. Parallèlement à la connaissance, sensible se développe une forme supérieure de la connaissance la connaissance intellectuelle qui peut elle aussi être intuitive ou abstraactive. C'est elle seule que nous envisagerons maintenant. Toute intuition intellectuelle s'appuie sur une intuition sensible: elle consiste en un acte supérieur, distinct du jugement, par lequel nous prenons conscience de l'objet comme existant au moment, ou il agit sur nos sens. Par la suite et au cours du processus de connaissance, l'esprit se crée une représentation fidèle de la chose perçue antérieurement comme existante par l'intuition intellectuelle: il arrive ainsi à la connaissance abstraactive, c. a. d. au concept re-constructeur de cette chose abstraction faite de l'existence même de cette chose. Cette distinction établie entre la connaissance intuitive et la connaissance abstraactive n'appartient pas, comme on l'a cru jusqu'ici à Ockham: il l'a empruntée à Duns Scot et le reconnaît d'ailleurs ouvertement (Sent. I, II, q. XV, E).

Mais il est une chose qui appartient en propre au novateur d'Oxford c'est l'idée destructrice qui eut une grosse influence sur les esprits du XIV siècle et que nous retrouvons sans cesse chez Ockham: Dieu peut produire en notre esprit une connaissance intuitive sans que l'objet de cette connaissance soit réellement présent à nos sens: dans ce cas l'homme est le jouet d'une illusion, croyant que l'objet existe réellement et affecte vraiment ses organes sensoriels. Cette affirmation d'Ockham était basée sur ce principe que Dieu peut produire en nous par action immédiate tout ce qu'il produit habituellement par l'intermédiaire du créé. L'application constante et inconsiderée de ce principe dans le domaine de la connaissance devait inévitablement faire naître la méfiance et l'esprit sceptique aussi bien dans la philosophie de la nature qu'en métaphysique et en theodicée. Ce fut l'un des facteurs dissol-

vants introduit dans la synthèse scolastique de cette époque; mais ce ne fut pas le seul.

Le *Venerabilis Inceptor* se pose nettement en adversaire déclaré du nominalisme radical. (Sent., lib. I, d. II, q. 8, E.) et de toute théorie qui interpose un intermédiaire entre l'acte de connaissance intuitive et l'objet connu: les sens saisissent immédiatement les accidents mêmes des choses et non pas seulement leurs phénomènes (ens apparens — contra Aureolum); ils perçoivent directement la blancheur dans l'objet, et non point seulement l'apparence de blancheur (Sent., lib. I, d. XXVII, q. 3, J). La connaissance abstractive peut être soit individuelle soit générale. Seulement pour cette connaissance générale, on pourrait selon Ockham, avec une égale probabilité admettre deux théories: l'une qui interpose un „fictum“ comme intermédiaire entre l'objet de la connaissance et le sujet connaissant; l'autre qui exclut tout „medium“ (Ibid.). D'après la première théorie, l'universel appartiendrait au domaine logique et non au domaine de la réalité psychologique c. a. d. qu'il n'existerait que pour autant que la chose qui lui répond serait connue (eorum esse est cognosci. Sent., lib. I, d. II, q. 8, E. F.), Ockham en repoussant cette théorie admet une *interprétation psychologique* de l'universel et voit en lui un acte de l'intelligence, une qualité réelle du sujet connaissant. Étant donné cette interprétation et la négation absolue qu'elle entraîne des universaux extramentaux qui correspondraient aux concepts, on pourrait appeler le système d'Ockham un conceptualisme psychologique.

Ockham introduit son conceptualisme dans la logique terministe, qui a pour idée centrale le terme (symbole graphique verbal ou conceptuel) remplissant la fonction de substitut, *suppositio*. D'après Pierre d'Espagne et les réalistes du Moyen Age la *suppositio* est appelée *personalis* quand le terme, le mot, représente des êtres particuliers tels que Jean ou cette pierre que voilà. A cette *suppositio personalis* s'oppose la *suppositio simplex*, ainsi appelée parce que le terme indique alors une réalité commune d'espèce ou de genre: ainsi, par exemple, le mot homme, animal ou être vivant. Ockham n'écarte pas la *suppositio simplex*, mais lui donne un sens autre que celui qu'elle avait jusque là. Pour lui ce ne sont pas les choses mais les concepts qui sont universels, et par suite dès que par la *suppositio simplex* le terme nous représente un universel, cela ne peut venir dans la *suppositio simplex* que du concept et non



de la chose. Les scolastiques du Moyen Age ont appelé Ockham un terministe non parce que, en logique, avec Pierre d'Espagne, il est partisan de l'idée de terme et de sa fonction substitutive, car alors Pierre d'Espagne et ses commentateurs thomistes de Cologne seraient eux aussi terministes, mais surtout parce qu'il a compris d'une manière particulière la fonction de la *suppositio simplex*. Pour lui le terme dans la *suppositio simplex* représente le concept qui lui même est aussi un terme et non une réalité extramentale. Cette interprétation de la *suppositio simplex* jointe au principe d'Aristote qu'il ne faut pas multiplier les entités sans nécessité absolue, fut le second facteur dissolvant de la synthèse scolastique en général, de la métaphysique en particulier, et plus particulièrement encore de ce qu'on appelle les degrés métaphysiques.

On ne peut méconnaître non plus la portée historique de la distinction qu' Ockham établit entre les divers modes de substitution, *suppositio propria* et *suppositio impropria*. La *suppositio propria* se rapporte au sens strictement défini des termes: c'est à proprement parler la *suppositio personalis*; la *suppositio impropria* se rapporte à leur signification métaphorique, au sens communément admis dans la langue de tous les jours ou introduit par divers auteurs: à cette *suppositio impropria* appartient également la *suppositio simplex*. Se basant sur cette distinction, il peut arriver qu'un jugement faux de virtute sermonis, c. a. d. en prenant les mots dans leur sens strict et absolu, soit vrai cependant au sens métaphorique, c. a. d. dans la mesure où les termes de ce jugement remplissent la fonction de *suppositio simplex*. (*Terminus semper, in quacumque propositione ponatur, potest habere suppositionem personalem, nisi ex voluntate utentium accipiatur ad aliam. Summa log., Ms. Bibl. Jag. 719, fol. 26. Ita est frequenter, quod propositiones authenticae et magistrales de virtute sermonis sunt falsae, sed sunt verae in sensu, in quo fiunt et hoc est, quod illi intendebant per has propositiones veras. Ibid. fol. 26*). Notons enfin que la principale „auctoritas“ dont se réclame le Venerabilis Inceptor est la *Logica* de Jean Damascène, c. a. d. la première partie de la *πηγὴ γνώσεως*; utilisée dans une traduction latine qu'on rencontre déjà en manuscrit dès le XIII<sup>e</sup> siècle.

Le troisième facteur dissolvant introduit par la philosophie d'Ockham fut le rejet du principe de causalité sous la forme que lui a donnée Aristote. Après avoir nié le caractère analytique de

ce principe, Ockham conclut qu'il est impossible de prouver l'existence de Dieu, son unicité, sa perfection, et sa liberté dans la création du monde. Il élimine ainsi du domaine philosophique la théodicée, mais ceci présente une conception des rapports de la science et de la foi tout autre que celle qu'avait formulée le plus grand systématicien de la philosophie médiévale, saint Thomas d'Aquin. A la place d'une concordance harmonieuse existant entre ces deux domaines, apparaît leur séparation absolue; ces deux disciplines n'ont pas de commune mesure: on reconnaît la comme un écho de la voix d'Averroes.

En Éthique le volontarisme d'Ockham va plus loin que celui de Duns Scot; il embrasse l'éthique tout entière, de telle sorte que la volonté divine devient la raison unique de la bonté morale des actes humains. Toutefois, d'après Ockham, la moralité de l'acte n'est pas purement extérieure ainsi que l'ont cru certains auteurs: bien au contraire elle est intérieure, quand il s'agit d'un acte qui se passe dans la volonté elle-même, et non d'un acte impéré, commandé par la volonté. Toute la déformation morale du péché a sa source exclusivement dans la volonté qui doit se conformer en tout à la volonté divine et ne s'y conforme pas. (*Est aliquis actus voluntatis, qui est intrinsece et necessario virtuosus. Sent., I III, q. 12, c. c. Difformitas in actu vel peccatum in actu non est carentia rectitudinis debitae inesse actui, qui dicitur peccatum, propter rationem prius dictam, sed est carentia rectitudinis debitae inesse voluntati, quod nihil aliud est dicere, nisi quod voluntas obligatur aliquem actum elicere secundum praeceptum divinum, quem non elicit. Ibid., E. E.*). Puis partant encore du principe que Dieu peut produire directement ce qu'il produit habituellement par les créatures, et acceptant les conséquences de son positivisme moral, le bachelier d'Oxford exprime la pensée que Dieu pourrait provoquer chez l'homme des actes de haine aussi bien que des actes d'amour de Dieu (*Sent... I. II, q. 19, M q.*). Cette idée commencera à se développer à Oxford et à Paris et occasionnera sur les bords de la Seine l'intervention de l'autorité.

III. A Oxford le problème du libre arbitre occupa plus particulièrement deux penseurs, Thomas Buckingham que l'on confond souvent à tort avec Jean Buckingham; et Thomas Bradwardine.

Les manuscrits de Paris, Fonds latin 16400 et 15888 contiennent 5 quaestiones de Buckingham: ces quaestiones traitent



certains problèmes touchés par Pierre Lombard dans ses *Sentences*. C'est surtout la troisième question qui intéresse le philosophe, car l'article 2 de cette question expose l'opinion de Buckingham touchant le libre arbitre. Buckingham s'oppose au déterminisme théologique et s'efforce en même temps de fermer la voie au déterminisme psychologique en affirmant qu'on peut contraindre la volonté à suspendre ses actes et ses fonctions mais qu'on ne peut la forcer à y consentir. Bien que les actes humains ne soient pas déterminés par Dieu, il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut les accomplir sans son concours. Buckingham n'élude pas la question brûlante du concours divin au péché. Il procède avec une extrême prudence et déclare que son intention n'est pas de donner à cette question une réponse décisive: ce n'est qu'à titre d'exercice dialectique qu'il se propose de défendre une certaine thèse; cette thèse va beaucoup plus loin que la thèse analogique d'Ockham et de Holkoth. D'après Buckingham c'est en vertu d'un acte de la volonté divine qu'un homme commet ses fautes mortelles aussi bien que vénielles. „Ad articulum principalem nihil assentiendo sed tamen gratia exercitii disputando dico, quod Deus vult peccatum fieri et esse, et hominem peccare mortaliter et venialiter“. (Fonds latin 16400, fol. 96-ro, col. 2). Et pourtant Buckingham fut connu à Paris par son opposition au déterminisme théologique, ainsi qu'en témoigne une „disputatio in aula“ tenue à Paris dont il est fait mention dans le manuscrit de Thomas de Pologne (Fonds latin 16409) et où les opinions de Buckingham sont opposés aux idées de Bradwardine.

Du princip. que Dieu est cause de tout être et de tout devenir Bradwardine conclut que chaque acte de la volonté humaine est déterminé de toute éternité, aussi bien les actes présents que les futurs: (necessitas naturaliter antecedens). Néanmoins pour ne pas tomber dans cette conclusion, fatale pour l'éthique, que Dieu est auteur du mal moral, Bradwardine établit une distinction entre la substance même de l'acte et sa déformation: il attribue la substance de l'acte à Dieu et sa déformation à la volonté humaine. Nulle part Bradwardine ne donne d'éclaircissements plus nets sur cette distinction; aussi, malgré toutes ses réserves, l'idée dominante qui reste dans son système c'est l'idée directrice de la necessitas naturaliter antecedens imposée par Dieu. Les idées de ces trois penseurs, surtout celles d'Ockham et de Bradwardine excitèrent à Oxford

de vives protestations, mais trouvèrent aussi de chaudes sympathies.

Après Ockham, Holkoth donne à la *suppositio simplex* une interprétation conceptualiste et dit que lorsqu'un philosophe comme s. Anselme parle de substances universelles, il est possible qu'il n'ait en vue que les astres dont l'influence se fait sentir à tous les êtres terrestres. L'objet de la science ne peut être que la vérité; la vérité n'est contenue que dans des jugements: ce ne sont donc pas les choses, mais les jugements que nous portons sur les choses, qui sont objet de science, et celle-ci est essentiellement un acte d'assentiment au contenu du jugement. Il faut regarder tout acte de volonté comme une sorte de connaissance. (*Videtur mihi esse dicendum, quod omnis volitio est cognitio complexa, et non e converso. Sent., lib. I, q. III, art. 5, G.*)

Mais plus encore que la théorie de la connaissance, c'est le problème du libre arbitre qui occupe Holkoth. Il partage l'idée de Bradwardine touchant l'omnicausalité de la volonté divine, et exprime l'opinion que Dieu, tout en désapprouvant les péchés des hommes, ne laisse pas que d'en être la cause. (*Sequitur necessario, quod Deus sit immediata causa peccati. Sent., lib. I, q. I, E. E. Ex eodem sequitur, quod Deus voluntate beneplaciti vult peccatum esse et fieri. Ibid. F. F: Patent tria... secundum est, quod Deus est causa peccati, i. e. volitionis, quae est peccatum, et tertium est, quod non debet dici auctor peccati, quasi auctentitans leges peccati*). Malgré le concours divin qui coopère à chacun des actes humains la volonté de l'homme conserve sa liberté interne, excepté en trois cas où elle agit sous l'influence du déterminisme psychologique: la force prépondérante de l'affliction, de la joie ou de l'habitude peut l'emporter sur les forces bornées de la volonté et surpasser soit le maximum, quod potest soit le minimum, quod non potest. A vrai dire, Holkoth n'a pas l'intention de défendre la thèse déterministe, il ne veut que l'exposer, mais il est manifeste qu'il y incline et l'exprime dans toute une série de conclusions personnelles (*Fuerunt enim dictae septem conclusiones in septem articulis. Tertia fuit, quod voluntas potest necessitari ad eliciendum actum suum modo naturae et non libere. Sent. I, q. 3, K.*). Deux autres thèses d'Holkoth déchaînèrent à Paris une véritable tempête: l'une admettant que Dieu peut commander à l'homme des actes de haine („*De potentia Dei absoluta potest Deus praecipere alicui, quod*



odiat Deum". Determ. q. 2, Z. Z); l'autre que le Christ, en tant qu'homme, a pu induire en erreur ses auditeurs en leur prédisant des événements qui ne devaient pas s'accomplir. („Potest dici, quod haec fuit possibilis post assertionem Christi": „Christum voluit fallere Petrum", „Christus dixit falsum scitum esse falsum". Sent. II, q. 22, E. E). Toutes ces idées d'Holkoth ébranlèrent les esprits parisiens: elles eurent une tout autre importance que l'opposition mise en lumière par Prantl — entre la logique philosophique d'Aristote et la logique de la foi, qui fut combattue aussitôt par le terministe d'Oxford, Adam Woodham.

Deux rédactions du Commentaire sur les Sentences nous ont été conservées sous le nom d'Adam Woodham. L'une d'elles a été imprimée à Paris 1512 et nous la retrouvons dans beaucoup de manuscrits (Cod. Crac. 1176, 1195; Paris. Fonds lat. 15893, 15894; Mazar. 916, 918); c'est un résumé arrangé par Henri Ojta. La preuve de cette assertion nous est fournie par les colophones des manuscrits parisiens (Fonds latin 15893, table initiale de la question, fol. 9-ro: Explicit tabula de Adam abbreviato; Fonds lat. 15894, à la fin du Commentaire, fol. 151-vo. Explicit lectura Sententiarum magistri Adae de Wodrono abbreviata per magistrum Henricum de Hojta): la preuve du même fait nous est fourni en outre, et de façon péremptoire, par les citations d'Adam intercalées dans le texte lui même (subdit Adam — fol. 7-ro; sed Adam dicit — fol. 30-ro; Infert Adam — ibid. Ms. de Cracovie 1195). Enfin le dernier argument est fourni par la discussion même de l'opinion d'Adam (Licet conclusio... Adam communiter teneatur, tamen etc... ibid. fol. 21-vo). Une autre rédaction, qui n'est plus l'oeuvre d'Henri de Hojta, est contenue dans le Ms. de Paris, Fonds latin 15892: dans cette rédaction le nom A'dam n'est pas cité. (Cfr. également Ms. Bibl. Mazar. 915).

De la préface de l'édition parisienne il ressort qu'Adam suivit en même temps les leçons d'Ockham et de Catho. Par l'étude du Commentaire des Sentences écrit par Catho, franciscain anglais, et contenu dans le Ms. de Paris, Fonds latin 15886, l'auteur acquit la certitude que Catho fut le premier adversaire d'Ockham, dont systématiquement il réfute presque toutes les assertions, sans toutefois jamais prononcer son nom.

Sans avoir jamais complètement renié le conservatisme, Adam se montra disciple plus fidèle du novateur Guillaume que du conser-

vateur Catho. Adam Woodham pensait vraisemblablement à Holkoth, quand il mettait en garde contre l'abandon de la logique naturelle, démontrant que cette méthode exposerait l'essence même de la foi au persiflage des incrédules. C'est là le seul point important sur lequel Adam se sépare des idées du novateur d'Oxford et sa seule démarche réele dans la voie du conservatisme. En théodicée son criticisme, teinté ça et là de scepticisme, ne se distingue pas du criticisme d'Ockham. D'après lui l'existence de Dieu et la thèse monothéiste ont vraiment en leur faveur des arguments beaucoup plus convaincants que les thèses opposés: néanmoins elles ne s'affinent pas sur une argumentation assez évidente pour écarter tous les doutes et réduire au silence des objections d'adversaires obstinés. Il est connu qu'Adam n'admet aucune distinction réelle ni entre l'essence divine et ses attributs, ni entre l'âme et ses puissances; mais ce qui est moins connu et ce qui est vraiment intéressant, c'est que d'après lui tout acte de volonté est en même temps un acte de connaissance (Cfr. Holkoth), et qu'enfin le problème du libre arbitre se pose chez lui sous une forme semblable à celle qu'il revêt dans la philosophie de Buridan.

La pensée de Robert de Halifax (Eliphaz) se rapproche encore davantage de la position que prendra plus tard Buridan: d'après Halifax la thèse du libre arbitre est seulement plus probable que la thèse contraire (*Istis non obstantibus... rationabilius potest teneri, ex quo voluntas est potentia activa respectu sui actus..., quod omnibus aliis uniformiter concurrentibus in voluntate uniformiter et eodem modo disposita possunt actus contrarii et affectus contrarii causari.* Fonds latin 15880, fol. 84-ro, col. 2). Dans l'analyse psychologique des facteurs qui influent sur l'acte de volonté, nous retrouvons chez Halifax des passages qui ont été reproduits plus tard presque textuellement par Jean de Mirecourt dans son Commentaire sur les Sentences. Ce qu'il faut remarquer c'est qu'il fait ressortir l'importance des faits de conscience pour la certitude de connaissance, en se réclamant expressément de St. Augustin, ce que fera aussi plus tard le bachelier cistercien. Dans la deuxième moitié du XIV siècle commence à Oxford la période de la dialectique exagérée, qui se prolonge jusqu'à l'apparition de l'ultraréalisme de Wiclif.

IV. Dans l'histoire du nominalisme parisien il faut distinguer



la période antérieure à l'influence d'Ockham et la période où cette influence se fait très fortement sentir.

Avant d'étudier le nominalisme français l'auteur démontre l'importance des quodlibets de Jean de Polliaco, contenus dans le Ms. de la Bibl. Nat. Fonds latin 15372. Le plus d'intérêt présente la 15 question du II quodlibet, puisqu'elle répète la thèse défendue autrefois par Jean de Polliaco devant l'assemblée des prélats dans la chapelle de l'évêché de Paris, thèse soutenant que les Templiers révoquant les aveux qui leur avaient été arrachés par force deviennent „relapsi“. Parmi les docteurs parisiens convoqués à cette assemblée seuls Jean de Polliaco avec deux autres ont voté pour la thèse, tandis que 19 se sont prononcés contre. Ce qui frappe le plus c'est que Jean de Polliaco regarde les Templiers plutôt comme apostats que comme hérétiques, étant ainsi d'accord avec les déductions du fameux légiste français Dubois, qui visait à justifier les actes de violence et surtout de confiscation des biens des Templiers par Philippe le Bel. Il est étrange que le maître parisien accuse les Templiers d'apostasie, et non d'hérésie, se mettant ainsi du côté du roi. (*Illi Templarii non poterant proprie dici haeretici, quia haeticus non intendit omnino a Christo recedere... Quodlib. V, qu. 15. Ms. B. N. F. l. 15372, fol. 181-vo, col. 2. Cum igitur Templarii Christum negaverunt et detestati fuerint et omnino a lege et eius fide recesserunt..., proprie non poterant dici haeretici, sed debent dici apostatae ab apostasia... Ibid... Quae papa cum omni diligentia debet inquirere et corrigere sicut rex dilligener inquisivit facta istorum pessimorum et apostatarum et sodomitarum et reduxit ad lucem. Quodlib. II, qu. 19. Ms. B. N. 15372, fol. 68-vo, col. 1).*)

Cet acte hostile à l'égard des Templiers s'explique psychologiquement par le fait, que Jean de Polliaco continuait, aux assemblées du clergé séculier, ainsi qu'aux disputes universitaires, la lutte acharnée contre les Ordres mendiants, lutte commencée naguère par Guillaume de Saint Amour. Il n'existe peut-être pas de quodlibets philosophiques qui reflètent si bien l'état d'esprit de la première moitié du XIV siècle, que ceux de Jean de Polliaco.

Se qui est le plus intéressant pour un philosophe, c'est d'y trouver le fidéisme sceptique si caractéristique pour le XIV siècle. L'omnipotence de Dieu et la création du monde entrent, selon notre maître, dans le domaine de la foi et non dans celui de la science, puisque ces deux idées ne sont pas fondées sur une argumentation

stricte. (Concludi potest, quod non potest demonstrari Deum esse infinitae virtutis in vigore seu intensive, quia, si posset demonstrari, non posset, nisi per productionem alicuius de nihilo scil. per creationem... sed per creationem demonstrari non potest, quia nec ipsa demonstrari potest. Quodlib. II, qu. 4. Ms. 15372, fol. 42-ro. Et dicendum, quod... omnia facta esse a Deo, non potest demonstrari. Quodlib. II, qu. 3. Ms. F. 1. 15372, fol. 35-ro, col. 1 a). Pour ne pas multiplier sans nécessité des réalités ontologiques, il rejette la „species“ distincte de l'acte „d'intelligere“ devant ainsi l'école des terministes (Quodlib. III, qu. 2).

Déjà chez le dominicain Herveus Natalis il faut noter, dans la théorie de la vérité, le concept d'esse objectivum (v. plus haut Richard de Middletown), la théorie des conformitates dans la question des universaux et enfin l'emprunt qu'il fait à Duns Scot de la distinction entre la connaissance intuitive et abstraitive.

Un autre dominicain, Durand de St. Pourçain, entre en lutte contre St. Thomas, D. Scot et même Hervé de Nedellec, bien qu'il emprunte à D. Scot la division de la connaissance, en connaissance abstraitive et connaissance intuitive, et à Natalis l'idée d'esse objectivum.

Pour bien comprendre la doctrine de Durand, il faut distinguer entre la première et la deuxième édition de son Commentaire sur les Sentences. La première édition est très rare (Fonds latin 14454), la deuxième très répandue même en manuscrits (Fonds latin, 15878, 15365, 14564, 15874, 15875 (lib. II). Selon Quéatif (t. I, p. 586—87) les 2 rédactions ne diffèrent que par l'étendue et la précision: en réalité il en est un peu autrement. Lors de la rédaction du premier Commentaire il est évident que les opinions de Durand n'étaient pas encore bien arrêtées: nous y trouvons en effet, et assez souvent, des expressions telles que „ad praesens teneo... haec opinio tanquam magis famosior teneatur ad praesens. etc. Dans la deuxième rédaction les opinions se sont non seulement arrêtées mais transformées. Dans la première édition Durand se prononçait encore pour la distinction réelle entre l'âme et ses facultés, entre l'intellect et la volonté (Fonds latin, 14454, fol. 41-vo; 42-ro), tandis que dans la deuxième édition cette distinction est rejetée (Lib. I, dist. III, qu. 4). Néanmoins dans la première édition on trouve chez lui, de manière très évidente, un conceptualisme logique dans l'esprit du conceptualisme de Richard de Middletown. L'universel, l'espèce



et le genre ne représentent rien de réel, ni dans les choses extramentales ni dans l'âme elle-même: ils sont un être à part, intentionnel, dans l'intellect, en tant qu'ils sont donnés à l'intellect comme objet de connaissance. (*Quod si illa, quae sunt subjective in re corporea, sunt verae res, fortiori ratione illa, quae sunt in anima subjective, sunt verae res. Quod autem est ratio tantum, sicut universale, genus, species, nusquam est subjective: non in re extra, ut de se patet, nec in anima; esset enim aliqua una forma, a rebus intellectis distincta, quod esse non potest... Istae autem intentiones... solum sunt in ea objective*). Fonds latin 14454, fol. 64-ro, col. 2, fol. 64-vo, col. 1). Ce détail a une grande importance pour la connaissance de la philosophie de Durand, puisqu'il démontre que le conceptualisme logique est nettement formulé chez le penseur dominicain dès le début de son enseignement à Paris, et que par conséquent dans cette direction il n'y a pas eu chez lui de revirement. Durand déclare ensuite que la nature universelle et la nature singulière (individuelle) ne se distinguent point dans la chose elle-même: toute leur distinction a sa source dans notre intellect.

Pierre d'Auriol partage pleinement l'opinion de Durand, puisque chez lui il n'y a non plus place pour l'universel, ni dans le monde réel extramental, ni dans le monde réel psychique. La place de l'universel se trouvant dans le monde logique: l'espèce (*species*) s'identifie avec l'acte lui-même de connaissance; elle est par conséquent „id quo“ et appartient au domaine des réalités psychiques; l'universel diffère totalement de l'espèce; il appartient, avec tous les „id quod“, à la sphère des êtres intentionnels.

A l'encontre de Durand nous trouvons chez Pierre Auriol une trace de scepticisme, quand il affirme que nous n'avons aucune preuve démonstrative en faveur de la thèse qui représente l'âme comme forme du corps. (*Quia melius est tenere cum eo, ad quod vadit intentio ecclesiae..., pono propositionem..., quod licet demonstrari non possit animam esse formam corporis..., tamen tenendum est, secundum quod mihi videtur, quod anima est pura actuatio et formatio corporis.* lib. II. Fonds latin 15867, fol. 96 vo, col. 2).

En comparant cette première phase du nominalisme parisien avec la philosophie d'Ockham, nous sommes amenés à conclure que le conceptualisme français diffère entièrement du conceptualisme anglais d'Ockham: le conceptualisme français est un conceptualisme logique, le conceptualisme anglais est psychologique: tous deux se

développèrent parallèlement et d'une manière indépendante l'un de l'autre. Leur source première, celle surtout du conceptualisme français, est probablement Richard de Middleton. Ockham introduisit dans la logique terministe une interprétation conceptualiste et psychologique de la *suppositio simplex*. En outre, à l'idée scotiste de connaissance intuitive il ajoute cette autre idée que Dieu pourrait produire immédiatement, en notre esprit, un acte d'intuition d'une chose quelconque, bien que cette chose n'existe pas en réalité. Dans la première période du nominalisme parisien nous ne trouvons aucun acte de condamnation de cette doctrine, ni du côté de l'Université, ni du côté du pouvoir ecclésiastique; les actes de condamnation n'apparaissent qu'au moment où les théologiens parisiens, à l'exemple d'Ockham, introduisent dans leurs leçons les distinctions subtiles entre la *suppositio simplex* et la *suppositio personalis*, *propria* et *impropria*, que nous avons rencontrées chez le *Venerabilis Inceptor* d'Oxford.

V. En examinant du point de vue critique les documents du „*Chartularium*“ qui ont trait à l'influence d'Ockham à Paris, et en se basant sur les textes tirés de la „*Logica*“ de Buridan, on résout aisément la contradiction qui, d'après De Wulf, existe entre la condamnation officielle de la philosophie d'Ockham, et le fait que Buridan, quoique terministe déclaré, parvient dans l'Université aux plus grands honneurs. Dans toute cette affaire on n'a pas jusqu'ici prêté attention à deux circonstances. 1) Tout d'abord, sous le décret de la faculté des arts de Paris, publié en 1340 contre les disciples du nouveau courant, Jean Buridan apposa le sceau officiel de l'Université en qualité de recteur. 2) Mais cette approbation officielle du décret fut-elle bien sincère chez Buridan, voilà toute la question! Et il semble bien que oui, car dans la „*Logica*“ de Buridan se trouvent des passages qui concordent presque exactement avec le texte du décret.

1) Décret: *Quod nulli magistris, baccalariis vel scolares in artium facultate legentes Parisiis audeant aliquam propositionem famosam illius auctoris, cujus librum legunt, dicere simpliciter esse falsam, vel esse falsam de virtute sermonis... Et quia sermo non habet virtutem, nisi ex impositione et usu communi auctorum vel aliorum, ideo talis est virtus sermonis, qualiter eo auctores communiter utuntur et qualem exigit materia, cum sermones sint recipiendi penes materiam subjectam.* Chart. II. p. 506. *Disputatio*



namque ad proprietatem sermonis attendens nullam recipiens propositionem praeterquam, in sensu proprio, non est nisi sophistica disputatio. Chart. II, p. 506.

2) Buridan: Quidam... dicunt..., quod de virtute sermonis veritas vel falsitas debet attendi... secundum suppositionem personalem. Sum. log. I. III, c. 3. Ms. Stradomiensis à Cracovie, fol. 58-ro, col. 1... Tertia opinio, cui ego assentio, est ista, quod vox in significando vel in supponendo non habet virtutem propriam nisi ex nobis. Et absurdum est dicere simpliciter, quod propositio auctoris sit falsa secundum locutionem impropriam, secundum quam est vera, sed debemus dicere, quod vera est secundum sensum verum imposita, juxta dictum Aristotelis primo ethicorum, quod sermones sunt recipiendi et intelligendi secundum materiam subjectam. Ibid. 58-vo, col. 2. Et quia sophiste non volunt recipere propositiones nisi secundum sensus proprios, ideo non solent uti hac suppositione (naturali). Ibid., fol. 60, col. 2. V. aussi quaest. in Vet. artem. Ms. Bibl. Jag. 753, fol. 870.

Buridan était entièrement d'accord avec les théologiens de Paris, quand il rejetait la manière d'interpréter les Saintes Écritures et le dogme, établie, depuis Ockham (Cfr. p. 11) sur la distinction entre la suppositio propria et impropria, personalis et materialis. La doctrine du philosophe de Béthune ne pouvait donc l'empêcher d'occuper sa haute situation à l'université de Paris.

Pour arriver à bien saisir malgré ses complications l'histoire de la Schola modernorum de Paris, il faut ajouter au conceptualisme indépendant de l'école parisienne l'influence des penseurs d'Oxford et le retour à St. Augustin, mouvement très prononcé alors, mais jusqu'ici non étudié. Envisagée de ce point de vue la physionomie intellectuelle de Nicolas d'Autrecourt et de Jean de Mirecourt nous apparaît sous un tout autre aspect que celui où on se la représentait jusqu'à ce jour.

Partant du principe capital que seul est certain ce qui peut être ramené au principe de contradiction, Nicolas d'Autrecourt conclut qu'il faut remettre à un examen critique le principe de causalité, l'existence de la substance, la causalité et même mettre en doute l'existence du monde extérieur. La seule science certaine est, d'après Nicolas d'Autrecourt, celle qui a son fondement dernier dans le principe de contradiction: cette science embrasse les sensations, les conclusions entièrement ou partiellement identiques à leurs

prémises, et la conscience qu'a chaque homme de l'existence de son âme. Cette dernière idée de Nicolas d'Autrecourt ressort nettement de deux textes empruntés à la deuxième lettre à Maître Bernard. Dans le premier Nicolas d'Autrecourt soutient qu'Aristote ne connaissait d'autre substance que sa propre âme. „Nunquam Aristoteles habuit notitiam evidentem de aliqua substantia alia ab anima sua, intelligendo substantiam quamdam rem etc... Lappe 12, 20—22). Dans le deuxième texte la même pensée est exprimée sous une forme générale et appliquée à tous les hommes. „Et quia de substantia conjuncta materiali alia ab anima nostra non habemus certitudinem, apparet etc... Lappe 13, 19—20“).

Dans la seconde période du nominalisme parisien, la personnalité la plus intéressante est sans conteste Jean de Mirecourt. C'est la première fois que l'on expose ses idées philosophiques: pour le faire, on prend pour base, son Commentaire des Sentences conservé en double rédaction: la première, plus ancienne, se trouve dans les Mss. suivants: Bibl. Jag. 1184, liv. I, Bibl. Nat., Fonds latin 15882, l. I—15883, l. II, III, IV, et, d'après A. Birkenmajer, Bibl. Univ. Prag. 419, l. II, III): l'autre plus récente est contenue dans Bibl. Jag. 1182, liv. I, IV.

Dans la théorie de la connaissance de Jean de Mirecourt, son opinion sur la genèse et le processus de la pensée joue le rôle le plus important. Il s'oppose aussi bien à la théorie de la „species“, formulée par Aristote et développée par les thomistes, qu'à la conception ockhamiste où la species devenait uniquement l'acte même de la connaissance tout en admettant cependant une distinction entre l'âme et ses actes. A ces deux théories le „Monachus“ oppose son opinion personnelle: d'après lui les idées, qui sont les actes les plus élevés de la pensée, ne sont pas des accidents distincts de la substance de l'âme, mais bien plutôt des modes de réaction et d'être de l'âme elle-même, ses modi se habendi. Cette vue, quoique énoncée timidement, avec toute sorte de restriction mais qui néanmoins réapparaît sans cesse chez Jean de Mirecourt, devient l'une des idées directrices de sa théorie de la connaissance: elle se termine par cette conclusion générale, très importante pour la métaphysique, que philosophiquement parlant, on ne devrait admettre comme existant que les seules substances, à l'exclusion de toute espèce d'accident. Jean de Mirecourt établit cette théorie pour neutraliser la conclusion d'Ockham que Dieu pourrait produire immé-



diatement en nous des représentations intuitives en l'absence d'objets réellement existants: il n'ose pourtant pas pousser sa théorie jusqu'à ses dernières conséquences et c'est pourquoi à la fin il s'efforce de démontrer que même la théorie de la distinction réelle entre l'âme et ses actes pourrait garantir la certitude de la connaissance. Il distingue deux espèces de connaissance: la connaissance du premier degré et celle du second degré.

La connaissance du premier degré est identique à celle que Nicolas d'Autrecourt ramène au principe de contradiction. Dans la composition de cette connaissance entrent en premier lieu les jugements analytiques et toutes les conclusions qu'on en tire comme conséquences; puis vient la connaissance de sa propre existence dans chaque individu pensant, et par suite le jugement général que quelque chose existe, que quelque chose appartient au monde de la réalité. Si quelqu'un doutait de sa propre existence, il serait forcé par cet acte même de doute, de reconnaître de façon certaine qu'il existe, car seul peut douter ce qu'existe. Cette perception immédiate de sa propre existence se rattache étroitement au principe de contradiction, car qui affirme qu'il doute, affirme par là-même qu'il existe, en niant le fait de sa propre existence on supprimerait par là le fait de son propre doute. C'est avec la même évidence immédiate que tout individu connaissant, affirme que quelque chose connaît, aime, désire, s'afflige, se réjouit et accomplit les actes vitaux de même genre. Et ce n'est sous l'influence ni de la volonté ni d'une raison étrangère que l'esprit pourrait nier le contenu de ce jugement, car il est en lui même clair et évident.

La connaissance du premier degré est donc basée chez Jean de Mirecourt sur le principe de contradiction et la théorie augustinienne. La connaissance du second degré se rattache chez lui étroitement à la *cognitio intuitiva* d'Ockham. D'après lui notre esprit atteint le monde de la réalité par une double voie: l'une, la plus certaine, conduit par le fait de la connaissance, jusqu'à l'affirmation infaillible de notre moi pensant, de notre âme: l'autre nous conduit aux richesses du monde des substances qui existe hors de nous: mais la connaissance intuitive qui nous ouvre cette voie n'est pas infaillible, encore qu'elle soit certaine et évidente. N'ayant pas osé tirer toutes les conséquences logiques de son idée de l'identité de la substance et des accidents, l'Albus Monachus mentionne à part, dans le monde de la réalité existant hors de notre moi, la substance

et les accidents. Par suite il ne faut pas interpréter dans un sens phénoméniste ses jugements existentiels (*albedo est, nigredo est*), mais il faut leur donner un sens réaliste et ontologique. A la connaissance du second degré ou connaissance expérimentale, *experientia*, Jean de Mirecourt rattache en outre et les jugements par les quels nous décrivons les propriétés des substances existant hors de nous, et ceux par les quels nous affirmons les relations de causalité qui nous apparaissent entre les divers êtres. En ce qui concerne les jugements de la première catégorie, leur certitude ne peut pas être absolue, parce que Dieu aussi bien que les agents naturels créés peuvent introduire l'illusion et l'erreur dans la voie de notre fonction cognitive, en causant des changements physiologiques dans nos organes sensoriels, et en déformant ainsi l'image de la chose perçue par nous. Par suite, bien que dans les circonstances normales, les jugements sur l'essence des choses, leurs ressemblances et leurs différences soient certains, toute possibilité d'illusion n'est cependant pas exclue, à cause même de l'action des agents naturels. De même les jugements qui affirment l'existence des relations de causalité entre les substances sont évidents d'un côté, bien que d'un autre côté ils ne soient pas exempts de tout doute, car le changement que nous regardons comme l'effet de l'action d'un objet sur un autre peut être un changement immanent, se produisant dans l'objet sans aucune influence extérieure. Par suite, quoique évident, le principe du premier moteur exprimé par Aristote sous sa forme „*quidquid movetur ab alio movetur*“ n'est pas une vérité analytique dont la certitude excluerait toute possibilité de doute. De cette critique du principe de causalité est sortie une série de conséquences funestes pour la théodicée: comme l'évidence de ce principe n'est qu'une évidence du second degré, les preuves de l'existence de Dieu n'ont pas de valeur absolue: Jean de Mirecourt va même plus loin en affirmant que dans ces preuves il n'y a aucune évidence, bien qu'elles soient probables, car les arguments contraires n'ont pas la même valeur; pas plus que le théisme le monothéisme n'est évident en soi, mais il est plus probable que la théorie opposé.

L'examen des thèses de Jean de Mirecourt condamnées à Paris a conduit les historiens de la philosophie à conclure qu'elles avaient leur origine en partie dans la doctrine d'Ockham, en partie dans les idées de Bradwardine. En comparant ces thèses aux écrits d'Holkoth et de Buckingham on s'aperçoit qu'une bonne partie de



ces thèses est née dans l'esprit de ces deux derniers Oxfordiens: d'ailleurs le *Monachus Albus* les cite expressément dans son *Commentaire des Sentences*. Outre les deux penseurs, St. Augustin et Ockham ont eu eux aussi une très grande influence sur Jean de Mirecourt, bien qu'Ockham ne soit pas cité une seule fois; mais il n'y a là rien d'étonnant, car le statut de Paris de 1339 interdisait d'alléguer les opinions du novateur d'Oxford, tant au cours des leçons que dans les disputes.

En comparant le texte du *Commentaire des Sentences* de Jean de Mirecourt avec le *Commentaire de Pierre d'Ailly* on acquiert la preuve que ces pensées fraîches, presque modernes, que jusqu' alors les historiens de la philosophie médiévale soulignaient chez le célèbre cardinal Pierre, sont parfois tirées telles quelles et sans scrupule du manuscrit de Jean de Mirecourt.

L'étude détaillée du système de Jean de Mirecourt et des rapports doctrinaux qui le rattachent à Nicolas d'Autrecourt, Pierre d'Ailly et Grégoire de Rimini, montre que le trait caractéristique de tous les théologiens conceptualistes pendant la deuxième période du nominalisme parisien est l'influence d'Ockham et de St. Augustin dans leurs théorie de la connaissance.

On ne voit plus l'influence augustinienne chez le maître Pierre de Candie. En physique il accepte la théorie de l'impetus (*Bibl. Nat. Nouv. acq. lat. 1467, fol. 179-ro*) et les symboles géométriques dont se servait Nicolas d'Oresme pour représenter les faits physiques. Nous trouvons aussi chez lui le même scepticisme que chez Jean de Mirecourt au sujet de la valeur démonstrative des preuves de l'existence de Dieu. (*Istae tamen rationes, licet sint probabiles, tamen in rei veritate leviter possunt solvi, et sic apparet, quid sentio de articulo praelibato. Ibid. fol. 47-ro., col. 1*) et de son unicité: („quinta quaestio, quam pono contra imaginationem doctoris subtilis et magistri Johannis de Ripa, est haec: non est nobis convincienti ratione demonstrabile, plures deos non existere numeraliter ab invicem condiversos. *Ibid. fol. 50-vo.*). Par contre il introduit en théodicée des symboles géométriques qui tiendront tant de place plus tard chez Nicolas de Cuse.

VI. La philosophie sans aucune attache avec la théologie fut traitée à Paris par les „nominalistes“: Buridan, Timon Fils de Juif, Albert de Saxe et Nicolas d'Oresme. L'hypothèse de Duhem sur l'existence de deux Buridan et de deux Albert de Saxe doit



être définitivement abandonnée. D'après Duhem il-y-avait deux philosophes Buridan: un, de la première moitié du XIV siècle, était l'auteur d'ouvrages logiques et d'excellentes „quaestiones“ sur la Physique, l'autre, du commencement du XV siècle, aurait dû éditer des „quaestiones“ sur le *De anima*, l'*Ethique* et les *Parva Naturalia* (Études sur L. de Vinci, II, p. 438, III, p. 9, 19, 22). Cependant nous avons des „quaestiones“ sur les *Parva Naturalia* du 1352 (Ms. Erfurt. Fol. 298), sur le *De anima* du 1387 (Clm. 742), sur l'*Ethique* du 1372 (Ms. Bibl. Jag. 658), ce qui prouve que le deuxième Buridan aurait dû vivre aussi en plein XIV siècle. Mais qu'il n'a existé qu'un seul Buridan-philosophe, il ressort de ce que Buridan, l'auteur du Commentaire sur le *De anima*, cite ses „quaestiones“ sur la Physique (*Restat dicere de ultima dubitatione videl., utrum intellectus intelligit prius magis universalia vel econtra et de hoc ego dixi magis complete in prohemio Physicorum. Quaest. in De anima, l. III, qu. 8. Ms. Bibl. Palat. Vindob. 5454, fol. 47-ro. Cfr. quaest. in Physic. l. I, qu. 5*) et Buridan, l'auteur du Commentaire sur l'*Ethique*, se réclame de ses *Summulae logicales* (*Haec autem omnia, quae, quia non sunt moralia, dicta nunc sunt truncate, poteris invenire explicius perscrutata in scripto meo super Summulas, ubi tractatum est de suppositionibus. (Quaest. in libr. Ethic. l. VI, qu. 6. Ms. Bibl. Jag. 658, fol. 194-vo, col. 2)*, enfin l'auteur de l'*Ethique* cite ses „quaestiones“ sur le *De anima*. (*Quantum autem ad actum intelligendi dixi hoc super librum De anima in 10 quaestione libri II. (Quaest. in libr. Ethic., l. X, qu. 2, Ms. Bibl. Jag. 658, fol. 320-vo, col. 1)*).

On a déjà fait remarquer plus haut que Buridan se distingue d'Ockham dans sa façon de concevoir la „suppositio“, et que par là disparaît la contradiction apparente entre la place occupée par Buridan à l'université de Paris et la condamnation de la doctrine d'Ockham. Ce qui éclaircit encore mieux toute cette affaire, c'est toute une série d'autres différences doctrinales. Ockham soutint trois siècles avant Descartes que l'idée d'étendue indique la même réalité que celle de substance physique, avec cette seule différence que l'idée d'étendue désigne en outre toute une série d'autres corps en face desquels la substance donnée peut, par le mouvement local, changer sa position: c'est de là que naquirent les accusations d'hérésie portées contre l'interprétation oxfordienne du sacrement de l'eucharistie. Buridan défendit une thèse tout opposée: il démontra



que l'essence d'une chose reste inchangée malgré son changement en étendue: par exemple, l'essence de l'air reste identique, bien que son volume augmente ou diminue: et cependant une même chose ne peut pas en même temps changer et rester inchangée. Aussi bien en logique qu'en métaphysique Buridan combat la théorie, qui au nom de l'identité et de la noncontradiction sape le principe de causalité, et il combat si nettement ces théories qu'il faut admettre ou bien qu'il visait directement la doctrine du bachelier Nicolas, ou bien que ce bachelier avait déjà des devanciers à l'université de Paris. Buridan traite la question de la causalité en rapport avec la théodicée. Dans la *Summa logica* se dessine déjà cette idée que la philosophie ramenant toute connaissance au principe d'identité doit renoncer à la preuve qui, du changement, conduit à la cause efficiente et ensuite à Dieu en tant qu'auteur du fieri universel. (Ex his dictis manifestus est error quorundam... qui dicunt nullam posse esse evidentem probationem, secundum quod concluditur per alia... ut, si per „motum esse“ volumus probare motorem... dicunt enim, non posse esse evidentem probationem, cum non sit reducibilis in primum principium. S. log. tr. VIII, c. 5. Ms. Strad; fol. 165-ro, col. 2). La pensée de Buridan apparaît très nette dans ses questions sur la métaphysique, où il fait mention des „moderni“: il pouvait avoir alors dans l'esprit non seulement le bachelier Nicolas mais aussi Ockham. Ces „moderni“ soutiennent qu'on ne peut par la raison prouver l'existence de Dieu, sous prétexte qu'on ne peut, sans tomber dans un cercle vicieux, prouver l'existence d'une chose par l'existence d'une autre chose. Voici leur argumentation: a est b; mais puisque b existe, a existe donc aussi; d'où l'on peut voir d'avance que a existe, car sans cela il serait impossible d'affirmer que a est b. (Quaest. in Métaphys. l. 2, q. 4). Notre magister s'efforce de résoudre cette difficulté du point de vue formel: il montre qu'à côté de sa forme catégorique cette argumentation peut aussi revêtir une forme hypothétique, et dans ce cas la preuve incriminée devient conforme au schéma suivant: si b existe, a existe; b existe réellement; donc a existe aussi; appliquée à l'existence de Dieu l'argumentation revêt cette forme: s'il y a des mouvements il existe un moteur qui en est cause; puisque ces mouvements existent réellement, leur moteur suprême, Dieu, existe donc réellement lui aussi. Enfin dans ses questions de Physique apparaît l'idée que l'on peut concevoir la cause soit du point de vue physique, quand on part



du changement ou mouvement, soit du point de vue métaphysique en prenant comme point de départ l'être on plutôt le caractère de dépendance des êtres qui nous entourent. Plus loin notre philosophe approuve la méthode d'Avicenne qui, dans sa preuve de l'existence de Dieu, prend comme premier terme de son argumentation l'essence de l'être dépendant, pour montrer ensuite la certitude de l'existence d'un être indépendant; pour cela il s'aide du principe que, dans la série des causes ou des êtres dont l'existence est subordonnée l'une à l'autre, il faut en arriver à un terme premier, base de tout le reste. (Quaest. Physic. l. VIII, qu. 1; Mét. l. XII, qu. 7). Dans la philosophie de la nature de Buridan, le côté méthodologique mérite d'être mis en lumière: en psychologie il convient de noter l'influence de Buridan sur Marsilius ab Inghen. Buridan admet pour certains actes de volonté la thèse indéterministe, pour d'autres la thèse déterministe: très intéressant est chez lui le problème de l'indéterminisme. Dans son Ethique il énonce l'idée qu'on n'a trouvé aucun argument philosophique décisif à opposer à la thèse déterministe si bien que la seule arme qui reste aux mains des indéterministes est l'autorité de la foi catholique et les suites funestes pour la vie morale qui découlent du déterminisme. (Quaest. in Ethic. l. X, qu. 2). Nous trouvons des idées analogues dans les Quaest. Metaph. Il affirme au début que les décisions de la volonté humaine s'accomplissent en toute liberté toutes les fois que l'objet, apprécié par la raison pratique, présente en même temps une valeur positive et une valeur négative: mais les décisions des animaux, même accomplies dans des conditions exactement identiques, ne s'exécutent que d'une manière automatique. Tout de suite après apparaît l'idée sceptique: *aliqui supponunt sibi opinionem, quod ita in nobis proveniunt ex determinationibus sicut et in brutis... Et ad huiusmodi opinionis reprobationem... nullas rationes habemus nisi ex fide nostra catholica et quia sic essemus in omnibus nostris actibus necessarie praedeterminati.* (Quaest. in Ethic. l. X, qu. 2. Ms. Bibl. Jag. 658, fol. 320-vo).

Peu à peu plusieurs penseurs transportèrent divers problèmes du domaine de la théodicée dans celui de la foi. Ce processus de desagrégation et de dissolution atteignit également la philosophie de l'âme. Le problème de l'immortalité de l'âme et de sa formation par création divine appartiennent d'après Duns Scote au domaine de la foi; Ockham fit entrer dans ce domaine quelques autres thè-



ses péripatéticiennes, entre autres que l'âme est une forme immatérielle et qu'elle n'est pas tout entière dans le corps tout entier et dans chacune de ses parties; Buridan affirme à son tour que la conviction du libre arbitre de l'homme tire toute sa force de la foi catholique et non des preuves philosophiques.

Le scepticisme du philosophe de Béthune passa dans les écrits de son élève Marsilius ab Inghen. Il suffit de comparer la question classique de Buridan tirée du troisième livre des éclaircissements sur l'Éthique, avec l'une des questions du Commentaire de Marsilius sur les Sentences (I. II, q. XVI, a 5) pour voir à quel point l'élève relève de son maître; la position du problème du libre arbitre, la comparaison des arguments déterministes et indéterministes, la profession de foi fidéiste et teintée de scepticisme, tout cela se retrouve presque mot à mot chez l'un et chez l'autre. Un aveu formel de déterminisme partiel trouvons-nous dans ses „quaestiones sur la Métaphysique. Respondetur primo, quod est probabile voluntatem per aliquid posse necessitari: ita multi dixerunt et videtur esse de ultimo fine clare viso. Secundo videtur, quod etiam per bonum sibi certitudinaliter cognitum in universali et in particulari perfecte voluntas potest necessitari. Illud consuevi dicere circa septimum Ethicorum et est probabile cum omni exclusione et remotione dubii ad istum intellectum, quod non stat tale iudicium stare et voluntatem illud obiectum non acceptare. Quaest. Mars. in Metaph. libr. IX, q. 4. Ms. Bibl. Jag. 709, fol. 117-ro, col. 1).

Les „quaestiones“ de Marsilius sur la *Vetus Ars* qu'on a crues perdues (Prantl, IV, 94, Baumgartner, 626) se trouvent dans le Ms. d'Erfurt quarto 246. Nous avons aussi de lui une „*Ars obligatoria*“ dans le Ms. de la Bibl. Jag. 2602 (voir l'hypothèse de l'existence de ce traité chez Prantl IV, 103). C'est chez Marsilius que l'auteur trouve pour la première fois le symbole de l'ars *inveniendi medium* que Prantl (IV, 201) avait rencontré, lui, pour la première fois dans le „*Textus abbreviatus*“ de Thomas Bricot (XV. s.). Au nombre des écrits connus traitant de la philosophie de la nature il faut ajouter les „*Abbreviata super De coelo et mundo*“. (Ms. Bibl. Univers. pragens. 2606) et les „quaestiones“ sur les „*Parva Naturalia*“ (Ms. Bibl. Jag. 2117, Erfurt. Fol. 334).

Quand on analyse l'Éthique de Buridan, on s'aperçoit qu'il a, ainsi que Nicolas d'Oresme, emprunté quelques unes de ses idées

sur la valeur de l'argent à Henri d'Allemagne (Ms. Lainz X, 104), auteur jusqu'ici ignoré des historiens de la philosophie.

Parmi les représentants de la nouvelle physique à Paris il faut aussi citer Laurentius Londorius de Scotia (fin du XIV siècle) dont les „quaestiones“ sur la Physique développent l'idée de l'impetus et donnent, d'après Nicolas d'Oresme, des symboles géométriques, pour déterminer les degrés d'intensité des phénomènes physiques. Le Commentaire de Londorius sur la Physique, ainsi que celui sur le *De anima*, furent influencés par Buridan. Les oeuvres de Londorius étaient connues et commentées à l'université de Prague, de Cracovie et de Leipzig. Comme Petrus de Candia et Londorius du XIV siècle, ainsi George de Bruxelles et Thomas Bricot du XV s. ont échappé à l'attention de Pierre Duhem, l'éminent historien de la physique terministe, et pourtant l'impetus est une idée principale de leur physique.

VII. Ayant passé en revue les divers courants philosophiques de cette époque on voit clairement que le „nominalisme“ a groupé autour de lui presque tous les esprits les plus vigoureux du XIV siècle et qu'il a imprimé son sceau caractéristique sur le siècle tout entier. Les représentants des autres écoles philosophiques eux mêmes (Hugolinus) ont subi l'influence des diverses opinions émises par les terministes. Dans le camp thomiste il faut noter un philosophe de première valeur, Pierre de la Palus, qui n'a pu lui même y échapper complètement (Ms. Bibl. Mazarin, 898).

VIII. L'histoire de la philosophie en Pologne au XV siècle forme le dernier chapitre de l'ouvrage. Dans la première moitié du siècle c'est l'influence des terministes parisiens, surtout celle de Buridan et de Marsilius ab Inghen, qui apparaît à Cracovie en pleine force; dans la seconde moitié, la prépondérance passe au courant thomiste de l'école de Cologne.

L'influence de la philosophie de Buridan en Pologne, surtout dans les années qui suivirent la restauration de l'université par Jagello, est établie par le grand nombre de manuscrits des oeuvres du maître parisien, et par la quantité d'écrits sortis de la plume de maîtres cracoviens se rattachant au courant nouveau. Mathaeus de Cracovie réorganisa l'université: il avait été en relations étroites à Prague avec le terministe Henri de Hojta, et avait correspondu avec le fondateur de la faculté théologique à Vienne, Henri de Hassia, ancien maître de l'université de Paris et l'un des chauds



partisans de la nouvelle école. Dans les dernières années du XV siècle les Polonais et les Allemands représentaient sur la Weltawa le courant parisien nouveau; les Tchèques eux tendaient vers l'ultraréalisme de Wiclif. Un grand nombre des manuscrits de Cracovie reproduisant les oeuvres de Buridan vient de Prague: il en est de même d'une partie des codices de Leipzig, tandis qu'à Prague il n'est resté de tous ces manuscrits que quatre numéros à peine: avec la double émigration des professeurs à Cracovie et à Leipzig, les codices de Buridan quittèrent les bords de la Weltawa. L'étude des manuscrits des maîtres cracoviens nous amène à conclure que l'influence de Buridan sur l'université de Jagello n'est guère remarquable ni dans la théorie de la connaissance, ni en métaphysique; tandis qu'elle est très apparente en éthique et surtout dans la philosophie de la nature.

C'est l'exercitium sur la Physique fondé sur les „quaestiones“ de Buridan (Ms. d'Isner de la Bibl. Jag. 1904) et apporté vraisemblablement de Prague qui occupe à Cracovie chronologiquement la première place. Des premières années du XV siècle date le manuscrit du maître Serpens ou l'on a, dans le titre, remarqué d'une manière expresse, que l'oeuvre a été élaborée „iuxta cursum Alme Universitatis studii Cracoviensis“. C'est déjà ici, qu'on introduit dans l'idée de l'impetus de Buridan, un élément étranger, pris de l'ancienne tradition. Afin d'accorder la nouvelle théorie avec les anciennes opinions, on considère l'impetus comme cause principale du mouvement mécanique, toutefois avec une concession aux anciens adversaires: licet bene aera quando concurrat. On y a ajouté des éléments archaïques probablement sous l'influence de Marsilius ab Inghen, puisqu'il y est plusieurs fois cité. Nous rencontrons l'influence de Buridan à côté de celle de Londorius chez le maître Bénédict Hesse, dont le Commentaire sur la Physique (Ms. Bibl. Jag. 1367) développe fidèlement l'idée de l'impetus; mais par concession au passé, l'air paraît comme conditio sine qua non du mouvement mécanique. Comme preuve de l'ascendant continu de la nouvelle physique il faut citer le codex anonyme 1905 de la Bibl. Jag. de l'année 1449. Le titre ne correspond pas au contenu, car, bien qu'on ait mis en tête du codex „Exercitium contra conclusiones Buridani“; toutes les questions sont résolues par l'auteur „ad intentionem Buridani“. Il mérite d'être mentionné que la loi du mouvement accéléré des corps, formulé par

Buridan, y est reproduite d'une manière correcte, bien que même des „moderni“ parisiens l'aient transformée ou bien passée sous silence: *Grave, quando movetur, de quanto diutius movetur, de tanto maiorem impetum acquirit et sic ex intensione impetus circa locum naturalem velocius movetur.* C'est déjà sous l'inspiration de Bénédict Hesse que Jean de Thost (Ms. Bibl. Jag. 2097 de l'année 1451; cf. aussi le Ms. Bibl. Jag. 2100) et l'Anonyme de l'année 1458 (Ms. Bibl. Jag. 1946) écrivirent leurs „quaestiones“ physiques. Le Commentaire de St. Jean Kanty (Ms. Bibl. Jag. 2376), maître de Cracovie, n'est qu'une copie de l'oeuvre de Hesse. On voit la répercussion des idées d'Albert de Saxe dans le traité *De coelo et mundo* redigé à Cracovie avant l'année 1433 (Ms. B. Jag. 2099).

Un groupe à part forment les „quaestiones“ sur la Physique contenues dans les manuscrits 2024, 2087 (a. 1464) et 2088 (a. 1488), qui transforment d'une manière considérable la théorie de l'impetus; néanmoins elles témoignent, surtout le Ms. 2088, que les nouvelles idées physiques vivaient encore à l'université de Cracovie au moment où Copernic y était étudiant (1491). Ajoutons que l'idée de l'impetus n'était probablement pas inconnue de Copernic, puisque dans quelques passages de son „*De revolutionibus*“ (Thoruni 1873 p. 21, 5—7; p. 21, 15—17; p. 22, 26—28) paraît le terme „impetus“ comme synonyme de la force. Il a pu connaître cette idée pendant son séjour en Italie, mais il est probable qu'il l'avait déjà connue lors de son séjour à l'université de Cracovie. Il faut aussi ajouter que la manière dans laquelle Copernic a énoncée son idée sur la chute accélérée des corps dans l'espace se rapproche de la conception de Buridan: *quaecumque decidunt a principio lentum facientia motum velocitatem augent cadendo.* (Ibid.). Il est évident que cette trace de l'influence probable de la physique terministe n'apporterait aucune atteinte au génie polonais dont la grandeur paraît dans un domaine tout différent.



15. FOLKIERSKI LADISLAS: Ze studjów nad XVIII wiekiem Część I. Estetyka Shaftesbury'ego w ramach jego poglądu na świat. Część II. O wpływie Shaftesbury'ego na Diderota. (*Etudes sur le XVIII s. Première partie: Esthétique de Shaftesbury. Deuxième partie: Influence de Shaftesbury sur Diderot*). Présenté à la séance du 10 Février 1919.

Pour bien comprendre la place occupée par les préoccupations esthétiques dans l'esprit de Shaftesbury, il faut avant tout comprendre sa manière d'envisager les principaux problèmes attirant l'attention des hommes de l'époque.

Shaftesbury doué d'un tempérament rêveur était plutôt faible de santé, il se tenait à l'écart, préférant observer qu'agir. Livré à lui-même et à son travail intérieur, il se forma un style particulier, parlant des choses les plus sérieuses avec une bonne humeur gracieuse et nuancée. Selon lui, la plaisanterie est le meilleur remède contre le mal puisqu'elle remplace avec avantage toute persécution sévère. Cette conviction est en strict rapport avec son excessive tolérance; il est toujours tolérant, envers lui comme envers les autres. Il ne faut pas, nous dit-il, reculer devant la connaissance du mal, puisque le tort est infligé, non par le fait reconnu, mais par les yeux qui l'observent. „La première chose que tu dois faire, est de rendre tes yeux aptes à bien voir. Cette faculté consiste à les conserver clairs, propres, sans défauts, aptes à surprendre la vive lumière qui brille de tous côtés“. Dans les rapports avec autrui, il ne faut pas imposer la vérité, ni vouloir la mettre en avant d'une manière indiscrette. „Il ne faut pas inquiéter les autres, ni chercher le moyen de découvrir leurs sentiments. Dire la vérité à ceux qui ne sont pas en état de la comprendre, équivaut à la profaner. Par contre, la dire à ceux qui peuvent la persécuter, signifie la trahir“.

La tolérance de Shaftesbury se reflète dans tout ce qui a rapport à l'église et à la religion; il est sincèrement et profondément croyant mais ne considère pourtant pas la foi comme absolue condition de la probité, toutefois, selon son point de vue, l'homme idéal devrait croire en Dieu. S'il s'agit de croyance, il se dit être particulièrement reconnaissant à la Providence d'appartenir à la libre religion anglicane et non à la religion catholique. Malgré cela, sa fine nature esthétique se rendait au charme des cérémonies catholiques.

Grâce à ses voyages et à ses fréquents séjours en Hollande et en Italie, Shaftesbury s'imprégna de civilisation européenne et devint un des premiers adeptes et pionniers du cosmopolitisme. Ses oeuvres traduites en plusieurs langues mirent l'Angleterre en constant rapport avec le continent.

Shaftesbury ne fut pourtant jamais anational; il se sent fier et heureux d'être anglais, d'être membre d'une nation libre qui élabora un organisme constitutionnel. De ceci provient son mauvais vouloir envers Hobbes, qu'il apprécie d'autre part pour son égoïsme conçu sur la conformité du bonheur particulier avec le bonheur général. Pour Shaftesbury l'état idéal est représenté par un petit état dont les aspirations sont compréhensibles et réalisables; en ceci il ressemble à Rousseau.

Par rapport à Locke, on peut dire que Shaftesbury le connaît bien et l'apprécie, pourtant il est en forte contradiction avec sa philosophie, puisqu'il défend certaines vérités naturelles et innées, auxquelles chaque homme doit arriver indépendamment des connaissances acquises. On peut remarquer chez Shaftesbury peu d'inclination pour les recherches théoriques, autrement dit, il penche à tout ramener vers la vie et par cela même fait preuve d'une certaine ironie envers Descartes. Il juge et définit sa philosophie en disant que même si l'homme ne savait rien et n'avait aucun point de départ, il se conduirait et agirait comme s'il savait quelque chose et avait ce point de départ. Étant donné ceci, Shaftesbury se décide, selon sa manière de dire, à prendre à crédit sa propre existence et à agir en conséquence.

Shaftesbury possède une instruction universelle: il est excellent humaniste, lit le grec avec autant de facilité que le latin, connaît à fond la littérature française et n'oublie pas la vieille littérature nationale anglaise, allant même jusqu'aux ballades populaires. Ces connaissances si étendues lui procurent comme de raison, un énorme matériel pour ses réflexions critiques; ses observations sur la littérature, l'art et le beau étant conformes à sa manière de penser et d'écrire n'ont nullement le caractère d'un code, ni l'ombre de dogmatisme, elles sont présentées sous la forme de pensées séparées, très souvent dans le cadre d'un dialogue ou d'un récit. Shaftesbury se caractérise encore par une tendance à ne pas se borner à la seule littérature mais à étendre la sphère de ses observations à l'art en général, tant à la poésie qu'à l'art plastique.



Shaftesbury s'appuie fortement sur Aristote et en général sur l'antiquité. Dans son jugement sur les rapports existant entre l'art et le monde extérieur, il se trouve sur le terrain de la *μυμησις*, c'est à dire sur le terrain de la théorie d'imitation. Néanmoins il accentue fortement la liberté et la toute puissance de l'artiste qu'il compare avec Prométhée et le Créateur. Un artiste ne doit pas imiter la nature trop en détail. „Le peintre qui a un tant soit peu de génie sait qu'il s'éloigne du naturel lorsqu'il suit la nature de trop près et lorsqu'il copie trop exactement la vie“. Il dit encore que „L'art ne lui permet pas de mettre toute la nature dans son oeuvre, et pourtant pour être belle et vraie, cette oeuvre doit former un tout entier et indépendant“. L'harmonie intérieure des sentiments humains forme le matériel principal pour un artiste; chaque fois que Shaftesbury fait mention du vrai dans l'art, il se reporte précisément à la vérité dans l'expression de l'âme et de ses mouvements. Selon sa formule, en représentant ces sensations, l'artiste est un copiste *selon* la nature et non *de* la nature; cette harmonie, ce beau intérieur est le plus important pour l'auteur, le seul important, étant la source de toute beauté extérieure. Le beau n'est qu'un symptôme de l'idée, une manifestation de l'harmonie intérieure.

Les jugements de Shaftesbury sur différents auteurs et ouvrages s'appuient sur ces principes généraux, ils reflètent l'atmosphère du siècle et la personnalité de l'auteur. Il faut citer, parmi les plus curieux, les jugements portés sur Hamlet et Othello; dans ce dernier Shaftesbury voit le commencement de la mode de l'exotisme qui depuis Shakespeare s'est développé d'une manière inquiétante. L'anathème lancé par Shaftesbury contre les lecteurs anglais s'intéressant aux merveilles des pays lointains et aux coutumes inconnues, prouve qu'alors déjà était posée la base du futur exotisme de la 2-ème partie du XVIII siècle et par la suite du romantisme.

Voulant s'opposer à ces symptômes qu'il considérait comme malsains, n'étant pas classiques, Shaftesbury écrit son „Soliloquy or advice to an author“ dans lequel en effet il donne des conseils aux auteurs sur un ton de légère et fine plaisanterie. Il présente le modèle de l'homme idéal qui se nomme „virtuoso“ et forme l'opposé complet du savant pédant, en s'intéressant avant tout au beau dans toutes ses manifestations richement disséminées par tout l'univers. Le beau force l'homme à se conformer à lui dans toute sa manière d'agir; consistant dans l'harmonie et l'ordre, la beau ne supporte



pas le désordre et la désharmonie, au contraire il dépend principalement de l'harmonie intérieure de l'âme, d'où la conclusion qu'il exige aussi la bonté et la morale. Dans sa dernière proposition Shaftesbury identifie le bon et le beau, l'éthique et l'esthétique, ce qui explique le grand rôle que joue pour lui le beau dans l'éducation.

Cette pensée a été exposée le plus largement dans son chef-d'oeuvre „The moralists“ appelé „Rapsodie philosophique“ dont les héros pourraient servir d'exemple pour les „virtuosos“; Shaftesbury y motive le plus clairement sa manière de voir optimiste sur l'univers. Tout ce qui existe est beau, par soi-même ou en rapport à l'univers entier; si un détail quelconque ne nous semble pas beau, c'est seulement parce que, faute de connaissances suffisantes, nous ne savons l'accorder avec l'ensemble de l'univers. Sur ce chemin Shaftesbury arrive à affirmer énergiquement l'identité du bon, du beau et du vrai. La perfectibilité morale de l'artiste est le résultat nécessaire de ces propositions.

Dans la rapsodie, la nature devient en grande partie le symbole du beau et la manière dont Shaftesbury la traite appelle l'attention par certains traits originaux; il pense plus facilement à Dieu, au beau ou au bon au milieu d'une nature sauvage que dans des jardins artificiels ou dans des palais et salons somptueux, une sombre forêt l'élève. Nous n'avons pas encore à faire ici avec la compréhension artistique de la nature, mais nous en sentons déjà les éléments.

Les idées esthétiques de Shaftesbury lui assignent une position transitoire dans l'histoire de l'esthétique; il respectait les théories françaises et en même temps remarquait leur étroitesse dans certains cas, comme par exemple pour la poésie dramatique. Au delà des Romains, il voyait les Grecs; il revenait à la tradition de la vieille littérature anglaise, se plaignant pourtant encore de la grossièreté de Shakespeare et de Milton. Il ne savait pas soumettre le beau et ses manifestations aux facultés correspondantes de notre entendement, mais il donna une plus grande attention au sentiment qu'on ne le faisait à l'époque et disait que pour émouvoir, l'art doit provenir de l'émotion; il exigeait donc l'émotion chez le créateur aussi bien que chez le spectateur ou l'auditeur. En même temps il rapportait le beau même extérieur à la vie intérieure, se déclarant de cette manière adversaire de tout formalisme.

Shaftesbury exerça une influence indéniable sur le XVIII s.



Leibnitz releva avec enthousiasme l'affinité d'esprit, qui reliait la Rapsodie et la Théodicée plus jeune d'un an. A travers Bolingbroke et Pope, Shaftesbury influa sur Voltaire. Diderot traduisit son „Inquiry“, s'assimila son style, l'imita visiblement dans les dialogues qui suivent le „Fils naturel“. Il est parfaitement connu par le cercle groupé autour de Lessing, Moses Mendelssohn imite la Rapsodie sous le même titre. Les pensées se rapportant à l'éducation par le beau se retrouveront considérablement approfondies dans les „Lettres sur l'éducation“ de Schiller.

Dans la deuxième partie de son travail, l'auteur examine la traduction de l'„Inquiry concerning virtue or merits“ de Shaftesbury, qui représente le premier ouvrage littéraire de Diderot, dans lequel il cherche à donner à l'oeuvre du philosophe anglais un genre de sauf-conduit, craignant la manière dont elle pourrait être reçue tant par les autorités religieuses et laïques, que par la censure française. A cette fin, chaque fois qu'il se trouve un point, pouvant être interprété contre l'église ou le clergé, il se défend aussitôt dans un supplément au texte ou dans une note, d'avoir voulu faire la moindre allusion à l'église catholique. En plus il se sert du moyen bien connu de transposition des exemples contemporains aux temps anciens, ou au lointain Orient, moyen employé par Montesquieu dans les Lettres persanes. Shaftesbury en admettant le meurtre d'un souverain dans l'intérêt de la nation, ou en condamnant la trop grande influence prise par des favoris royaux se servait d'exemples choisis dans le „present time“, Diderot au contraire, dans des cas pareils, se reportait seulement à l'antiquité ou aux sultans orientaux.

Le style de ces notes et suppléments du traducteur démontre déjà certains traits de caractère du futur auteur des „Salons“: la verve, la couleur, le manque de tout souci de concision. On peut de même remarquer chez Diderot sa future tendance si prononcée à la figuration plastique des idées qu'il arrange en quelque sorte comme une galerie de tableaux en mettant de côté toute abstraction.

Quelques notes ajoutées par le traducteur comme siennes propres, se trouvent dans d'autres écrits de Shaftesbury et même dans d'autres auteurs. Il est à croire que Diderot traitait légèrement le droit de propriété d'auteur, ce qu'il devait faire d'ailleurs plus tard pour ses propres oeuvres, ne cherchant nullement à se réserver exclusivement ses pensées, bien au contraire en en faisant généreusement part à tous ses amis et connaissances.



L'influence de Shaftesbury sur Diderot ne se borne pas à cette seule traduction. L'idée fondamentale du „Soliloquy or advice to an author“ conseillant aux auteurs d'une manière enthousiaste et quelque peu ironique de se servir du monologue pour arriver à se bien connaître, se retrouve aussi chez Diderot appliqué à lui-même et à autrui. Le style des „salons“ et des dialogues „Dorval et moi“ nous fait souvenir du style des écrits de Shaftesbury, particulièrement de la rapsodie, par la variété introduite dans la conversation sérieuse, grâce à différentes anecdotes, descriptions et dialogues. Les sentiments de Dorval par rapport à la nature dans les dialogues suivant le „Fils naturel“ sont clairement modelés sur le rôle joué par la nature dans les aperçus de Théocles, le héros de la rapsodie. Diderot partage avec Shaftesbury un certain penchant pour la nature sauvage et montagnaise bien qu'un peu théâtrale. Hors de doute Shaftesbury semble être un des éléments formateurs du style de Diderot.

- 
16. BIENKOWSKI. O skarbie srebrnym z Choniakowa na Wołyniu  
(Du Trésor de vaisselle d'argent de Choniakow en Volhynie).  
Présenté à la séance du 5 juillet 1920.

Dans cette dissertation l'auteur établit une reconstruction du trésor oublié et dispersé, ou plutôt de l'entrepôt de vaisselle d'argent, découvert il y a plus d'un siècle sur les terrains du village forestier Choniakow, dans le district d'Ostrog en Volhynie, appartenant autrefois à Stanislas Bedło Zwoliński. La première partie nous offre des données, concernant l'histoire de la découverte et l'inventaire primitif du trésor, basées sur les relations orales et écrites de M. M. Sigismond Łuba-Radzimiński et Adam Wolański, qui puisaient leurs connaissances tant de l'examen même du trésor, que des informations personnelles du fils de l'explorateur M. Vincent Zwoliński. Les détails de la découverte, non dépourvus d'une certaine valeur et fournis en 1900 par le Dr. J. Gostyński dans une lettre au directeur F. Kopera, se sont montrés pour la plupart faux. Dans la seconde partie l'auteur constate que de tout le trésor primitif, fort riche on n'a conservé en bon état que quatre pièces de vaisselle et notamment: deux vases oblongs et deux têtes d'antilope. Ils ont appartenu pendant de longues années à la famille Zwoliński sauf



un seul vase, qui, ainsi que le démontre l'auteur dans le paragraphe III, d'après les plus anciens catalogues manuscrits, fut offert bientôt après cette découverte à la collection des Puławy et se trouve maintenant au Musée Czartoryski à Cracovie. Il s'agit du même vase que le prof. Sokołowski a fait connaître dans le vol. III des Comptes rendus de l'Histoire de l'Art p. 144, comme provenant de Dobieślawice et Sędziszowice, ce qui fit ensuite écho dans les études allemandes et russes. Ce vase trahit certains indices de l'art indo-sassanide du V siècle après J. C. Un autre vase, composé dans le même style, mais sans aucun mélange indo-scythique, passa il y a un quart de siècle en possession du collectionneur russe B. Chanenko à Kieff et se trouve reproduit dans le catalogue de la Collection Khanenko fasc. IV pl. XV n. 384. Ces deux vases et les deux têtes d'antilope se ressemblent fort et en plus elles sont presque identiques. L'une d'elles (repr. Smirnoff, L'argenterie orientale, pl. XLIII, fig. 11—12) passa il y a quelques dizaines d'années dans la possession d'un collectionneur inconnu, en Lithuanie, et juste avant la guerre ou dans la première année se retrouva — dit-on — dans les collections de l'Ermitage à Petersbourg, l'autre est en possession de M-me H. Kurmanowicz née Gostyńska à Żółkiew. L'auteur consacre le quatrième paragraphe de son travail à l'analyse positive et stylistique de ces deux têtes et nous mène à la conclusion qu'il s'agit d'ustensiles appelés rytons, servant de récipient à un liquide, et provenant sans aucun doute d'un atelier d'orfèvres du moyen âge de la Perse, c'est-à-dire des Sassanides du V siècle. Après les repas ils servaient à l'ablution des mains; un serviteur présentait la tête, dont le convive faisait couler l'eau sur ses doigts et elle retombait dans le vase que tenait un autre serviteur. La date ci-dessus émise qui marque l'apogée du développement de l'art Sassanide est encore soutenue par le fait que, suivant la relation de M. A. Wolański on a trouvé avec les vases des morceaux d'argent, qui ressemblaient aux lingots et qui, malheureusement furent fondus bientôt après leur découverte, pour en faire une robe épaisse pour le tableau miraculeux de St. Vincent à l'église des Dominicains de Lachowice. L'auteur démontre que cette espèce de petits lingots a été employée dès le V siècle après J. C. dans les pays barbares en guise de monnaie, ce qui se trouve dans un certain rapport avec la valeur des lingots statuée par les édits de l'empereur Valentin en 366 et 367 (Codex Theodos. VII. 6—13). Ceux qui les

fabriquaient pour l'usage privé étaient principalement les *vascularii*; ils entreprenaient de lointaines excursions au fond des pays septentrionaux pour acquérir une plus grande quantité d'argent et y mener en même temps un trafic d'échange avec divers produits. L'auteur du *Periplus*, guide commercial datant du I-er siècle après J. C. (Müller, *Geographi graeci minores* vol. I. p. 257—304) conseille dans le chapitre 24, de se munir en se rendant sur les rives de la Mer Rouge de χρυσώματα καὶ τρυφευτὰ ἀργυρώματα, c'est-à-dire d'ustensiles en or et argent ornés de reliefs pour en faire présent aux rois et aux princes des terres visitées et acquérir par là leur bienveillance. Des rapports semblables devaient sans doute exister dans les pays septentrionaux. La Volhynie était dans l'antiquité habitée par la peuplade peu connue des Neuri, qui selon quelques auteurs précéda la race slave (cf. Minns, *Scythians and Greeks* p. 103).

Dans la cinquième et dernière partie l'auteur tâche de fixer l'importance du trésor de Choniakow pour l'histoire de l'art. Il démontre que la seule analogie des rytons de Choniakow que nous puissions constater, nous oriente vers l'époque mycénienne dans la seconde moitié du second millénaire avant J. C. Ce n'est point un phénomène accidentel. Il est en outre à noter que le motif artistique, si caractéristique et si généralement répandu, qu'on appelle „galop volant“ ou „ventre à terre“ et qui représente les pieds ne touchant point la terre, contrairement à l'état réel constaté par les reproductions photographiques instantanées, ne se retrouve que dans l'art mycénien et sassanide (cf. S. Reinach, *Rev. arch.* 1900, II, p. 251). En plus, ces deux productions artistiques, si éloignées par l'espace et le temps, trahissent le même entrain pour l'action, une même violence d'expression physique et psychique, qu'on chercherait en vain en Chaldée, en Egypte, en Grèce et à Rome. Ces affinités ne peuvent être l'effet d'un hasard.

L'auteur reconnaît que l'art mycénien eut une certaine influence indirecte sur l'art sassanide et notamment par l'entremise de l'art greco-scythique, qui s'épanouit sur les rives de la Mer Noire, et qui de là fut transplanté au fond de la Scythie Transcaucasienne et Transcaspienne sur les terres des Saks et des Massagètes, où se trouvait le berceau de la dynastie des Sassanides. Avec le mouvement politique qui l'éleva sur le trône, se dégagèrent aussi les éléments mycéniens somnolant depuis plus de mille ans dans le sein du peuple.

---



17. GUSTAVUS PRZYCHOCKI. »Ovidius Graecus«, *Paridis Epistula a Thoma Trivisano in Graecum conversa*«, *Edidit Prolegomenis Epilegomenis instruxit.* — Présenté à la séance du 12 janvier 1920 par le Secrétaire.

The author of the translation is most probably identical with the eminent lawyer Thomas Trivisan, a Cretan of a famous Italian family, who took the degree of a doctor "utriusque iuris" at Ferrara, between 1545 and 1500. As a type of a true humanist of the epoch he was at the same time one of the few Greek scholars of that period and an enthusiastical admirer of ancient Greece, an author of „Greek Epigrams“ and a distinguished copyist ("scrittore") of Greek manuscripts.

The MS. (Vat. gr. 1480 s. XVI.), containing the work of Trivisan, is a miscellaneous one and comprises several small Latin and Greek productions, which were offered to the bishop Mariano Savelli, a man of eminence and high learning.

The work of Trivisan, here edited, consists of a Greek dedicatory letter to Mariano Savelli — in which Trivisan, considering himself as a Greek, is vigorously reproving his compatriots, the other "Greeks", for neglecting their native tongue — then of the argument of the fifteenth Epistle (Paris to Helen), written in Latin and Greek prose and the Epistle itself, in Latin and Greek elegiac verses.

The Latin Text of the Epistle being in question (as the MS. of Ovid = T) contains also the vv. 39—142 (144), which now only exist in the Palat. Lat. 1707 (s. XV) and the Harleianus 2565 (s. XV.) and are by some scholars regarded as spurious; now the autor of the paper holds, that they are undoubtedly genuine and states, that the prototype of T was akin to the class G, but was presumably supplemented and corrected according to a MS. of the class P, but a better one in some way, than P itself. There can be traced in T some marks of two recensions viz. of the eleventh — twelfth century, and of the thirteenth century, but there are no later interpolations. As the so called Fragmentum Paulinum ( $\varphi$ ) is lost, T is now the unique manuscript source for the best readings of the vv. 39—142 (144) quoted above. There is a great similarity between T and some editions of the *Heroides* of Ovid, which were issued in the first half of the sixteenth century, especially

those, which contain the "argumenta Morilloni". But as there are also many remarkable discrepancies, the author of the paper maintains, that it is not necessary to accept, that T was copied from some edition and assumes, that the coincidences result from a common source, which might have been a MS. of the *Heroides* of Ovid, now lost.

The Greek translation itself (which is said to have been published already in 1553) is not inferior to the other translations of Ovid, who was, curious to relate, so often translated into Greek (*Metamorphoses* and *Heroides* by Planudes, *Amores*, *Ars Amandi*, *Remedia* by some anonymous Byzantine, *First Epistle* by Charles Uttenhoff) and shows a quite eminent knowledge of Greek, besides a great skill in rendering Latin notions, although there may be found some errors of a more or less serious nature. A special characteristic of the poetic style of Trivisan is a strange mode, consisting in a bold and very frequent displacing of coherent words; Trivisan was a diligent student of the *Epigrams* of the *Anthologia Palatina* and fairly closely adhered to their style. As to the structure of the verses, it is far from perfect; the language itself, largely tinged with the epical idiom, exhibits many rare and such words, that are only used in late Greek. The small work of Trivisan is of some importance not only for the history of the Humanism, but also for the textual criticism of Ovid.

- 
18. AL. ŁUCKI. *Rozwój teorji romantyzmu we Francji (Développement de la théorie du romantisme en France)*. Présenté à la séance du 13 janvier 1919 par le Secrétaire.

Le chaos existant encore aujourd'hui dans le domaine de la compréhension du romantisme exista depuis le commencement, c'est à dire déjà à l'époque du romantisme. Une des causes de ce phénomène consiste en ce que le développement de la théorie ne s'est pas effectué également avec le développement du mouvement romantique lui-même. La littérature française en est un exemple frappant; la théorie du romantisme y a fait son apparition très tardivement, tandis que le mouvement lui-même, l'acheminement vers la tournure du romantisme s'était accompli longtemps auparavant et ce qui est plus la théorie n'apparaît nullement comme le reflet



de ce revirement en France, mais provient de l'étranger, de l'Allemagne.

On pourrait déjà observer en France, vers la moitié du XVIII s., le commencement de la réaction contre le rationalisme, c'est à dire les premiers symptômes d'un changement dans la vie, dans les opinions, dans les sentiments; auparavant encore on tenta des réformes strictement littéraires, la création d'une nouvelle poétique: il est déjà question au XVII s. de la „querelle“ dont le dernier résultat devait précisément être le romantisme; au XVIII s. les plus batailleurs d'entre les „modernes“ formulaient déjà presque tous les postulats de la future réforme littéraire. Ces postulats n'eurent il est vrai aucune influence sur la poésie du XVIII s. qui jusqu'à la fin resta fidèle au classicisme et s'inclinait ainsi de plus en plus vers la décadence; néanmoins la signification de cette lutte bien que purement théorique, a été immense pour un nouveau courant, et grâce à lui, on a appliqué pour la première fois à la littérature les idées provenant de la philosophie rationaliste qui devaient donner le dernier coup au classicisme. Une de ces idées a été celle du progrès vers une constante amélioration de l'humanité; appliquée à la littérature elle présentait le principal argument en faveur de la littérature moderne contre l'ancienne. Plus importante encore était la compréhension de l'influence des races, des climats, etc sur le développement des différentes sociétés; on constata aussi que chacune d'elles se transformait continuellement durant la suite des siècles et ce qui est le plus important on se rendit compte des rapports étroits et de la dépendance existant entre les différents états d'une société, c'es à dire, sa civilisation, ses institutions, etc., et sa littérature. On pouvait tirer de ceci la conclusion suivante; la littérature doit aussi se transformer avec le temps et à la même époque diverses sociétés peuvent adopter des formes et des structures différentes; nous nous trouvons donc en présence du germe de la théorie générale et historique du moyen d'envisager la littérature.

Ces pensées énoncées encore avec timidité au XVIII s. furent déjà très généralement acceptées par les théoriciens de la littérature au commencement du XIX s., c'est à dire par les partisans de la philosophie du XVIII s., avant tout par M-me de Staël et par ceux de ses adversaires qui songeaient à une réaction en prônant les idées catholiques et monarchistes, principalemen

teaubriand. Lorsque sous l'influence de la révolution, ces écrivains se rendirent compte que justement alors finissait l'ancienne époque et commençait la nouvelle ils tirèrent des résultats pratiques de leur théorie, exigèrent qu'une nouvelle littérature sorte de cette nouvelle époque et combattirent les essais de continuation de la littérature actuelle. Le renouvellement de la littérature doit consister selon eux dans l'absorbtion des idées régnant dans la nouvelle société, d'après M-me de Staël les idées de liberté, d'après Chateaubriand les idées monarchiques catholiques. Ils n'attaquent nullement la forme classique usitée jusqu'alors, pourtant ils prennent vis à vis d'elle une autre position que celle prise par les dénommés classiques. La meilleure preuve de ce fait consiste en ce qu'ils estiment très haut et admirent fort la littérature anglaise et allemande malgré leurs formes non classiques, ils ne considèrent donc pas que l'esthétique classique soit la seule possible et nécessaire, mais comme étant celle répondant le mieux aux Français.

Les théoriciens dont il s'agit, n'exigent pas de nom spécial pour la nouvelle littérature du XIX s. ainsi comprise et ne la nomment nullement romantique. C'est en Allemagne, que ce nom fut premièrement appliqué à la nouvelle littérature par Frédéric Schlegel. qui sous l'impression de la révolution française ainsi que des idées de Fichte se rendit compte encore à la fin du XVIII s. de la nécessité de faire sortir une nouvelle littérature de cette nouvelle époque et lui donna le nom de romantique provenant du roman qui devait avoir une place prépondérante dans cette nouvelle littérature. Il voit le germe d'une pareille littérature romantique dans les oeuvres de Goethe, mais il aperçoit, peu après des traits semblables chez Shakespeare, Dante etc., pour cela donc il étend son domaine sur toute la littérature originale des peuples modernes, aussi bien sur la littérature médiévale, que sur la littérature contemporaine qui la continue en opposition à la littérature antique et antiquisante.

Cette théorie élaborée en détail par A. W. Schlegel passa à l'étranger donc en France. Les intermédiaires furent des émigrés habitant l'Allemagne et la Suisse, ainsi que des écrivains français provenant de Suisse. Ch. Villers, Constant, Sismondi parlèrent avec approbation de la nouvelle littérature allemande dès le commencement du XIX s., sans arriver pourtant à appeler sur elle l'attention de la France. Quelques individus seulement en ressentaient l'in-



fluence, M-me de Staël en particulier; elle demeurait alors à Coppet entourée d'émigrés suisses et allemands, elle étudiait à fond la langue, la littérature et la philosophie allemande, fit deux voyages en Allemagne se lia avec les principaux écrivains allemands, surtout avec A. W. Schlegel et après une pareille préparation écrivit en 1809 son ouvrage „De l'Allemagne“ qui ne parut en France qu'en 1814. Dans ce livre elle donne entre autres, un examen très approfondi de la conception du romantisme dans l'esprit de Schlegel donc dans la signification de la littérature originale des peuples chrétiens, c'est à dire du moyen-âge et du XIX s. comme étant le fidèle reflet de la nouvelle société et de la nouvelle époque. Une telle littérature se développa en Allemagne et M-me de Staël exige qu'il en soit de même en France, naturellement sans imiter le genre allemand mais en créant au contraire une littérature originale, nationale, française. Grâce à ce livre toute la France apprend à connaître le romantisme allemand, et ce qui est plus important M-me de Staël y présente la première théorie du romantisme français. Malheureusement très peu de personnes comprirent exactement sa véritable intention, grâce à quoi sa définition fut de suite faussée en France. C'est ainsi qu'on certifia à tort que la littérature romantique ainsi que l'entendait M-me de Staël signifiait un retour à la littérature du moyen-âge. Ainsi se présente en France la seconde définition du romantisme. D'autres encore et en plus grand nombre se plaignaient que ce ne fut là une simple imitation de la littérature allemande. D'où provient la troisième définition.

De nombreux adversaires luttèrent depuis 1814 contre ces différents aperçus erronés sur le romantisme, défendant la littérature classique existant jusqu'alors, d'où leur est venu le nom de classiques. D'abord ils luttèrent seulement pour la théorie, puisqu'il n'y avait pas encore de poésie romantique en France. Bientôt pourtant apparaissent des traductions et des imitations des oeuvres les plus exagérées des romantiques allemands et anglais, qui choquent tout autant le „bon goût“, que „le bon sens“ français: des mélodrames ou des romans, des contes remplis d'exagérations, de sentiments peu naturels, de spectres, d'esprits, en un mot d'une atmosphère de cimetière ce qui est appelé „école frénétique“; cette littérature s'approprie maintenant le nom de littérature romantique et de cette manière apparaît en France la nouvelle définition — école frénétique — pour le plus grand dommage du romantisme.



Pendant ce temps, la pensée fondamentale de M-me de Staël, le programme d'une littérature originale nationale, donnant l'expression de la nouvelle époque attire chaque jour plus d'adhérents, dans la mesure du réveil de plus en plus fort de la pensée historique qui s'empare aussi du domaine de la critique littéraire. Les nouveaux aperçus se répandent déjà dans la société par Guizot, Cousin et Villemain professeurs de l'université.

Tous à l'exception pourtant de quelques individus comme Nodier rejettent cette nouvelle appellation de romantisme qui s'était compromise en se dévoyant et grâce à cela ils considèrent leur position comme étant intermédiaire entre le classicisme et ce qui est jugé généralement en France comme romantisme. Cette opinion est aussi celle de la nouvelle génération élevée par eux, dont le caractère particulier est un immense enthousiasme pour la véritable poésie. Parmi cette jeunesse, comme au reste dans toute la société, il faut discerner deux camps politiques: les monarchistes — catholiques et les libéraux; les premiers représentent principalement les futurs poètes: les frères Hugo, de Vigny, les Deschamps, Nodier, Soumet, Guiraud et bien d'autres se groupent autour de Chateaubriand comme de leur maître. Déjà alors vers 1820, encore avant l'inauguration des „soirées“ officielles de Nodier à l'arsenal, ils inaugurent un genre de Cénacle. Les liens qui les réunissent ne sont pourtant pas tout d'abord des aperçus littéraires peu murs encore, mais plutôt des opinions politiques et pour cette cause ils appartiennent tous à la „société des bonnes lettres“ bien qu'à côté de Chateaubriand y priment les classiques monarchistes-catholiques. Les jeunes poètes voient avant tout dans leur poésie une nouveauté sous le rapport du contenu et c'est cette nouveauté qu'ils soulignent ainsi: monarchiste-catholique, élément sentimental, tendance vers l'expression intérieure et subjective etc. Grâce à cette nouveauté leur poésie devrait être justement l'expression de l'époque, de la société de ce temps. Par contre, ils ne comprennent pas les conséquences amenées forcément par elle, conséquences qui bien que lentes et inconscientes, sont des innovations de plus en plus nombreuses pour la forme. Ils ne voient pas qu'ils s'écartent de plus en plus du classicisme, tout au plus admettent-ils un essai de sa rénovation. Pour ceci aussi, ils ne voient aucune nécessité de donner à leur poésie un nouveau nom qui l'oppose à la poésie classique.

En attendant pourtant, les classiques commencèrent à rendre



de plus en plus rigoureuses les prescriptions et les règles afin de venir en aide au classicisme menacé. Ils exigeaient une très sévère orthodoxie, attaquaient énergiquement les plus petites concessions en les appelant avec mépris romantisme. Grâce à cela, parait alors une nouvelle définition du romantisme signifiant tout ce qui d'une manière quelconque ne s'accordait pas avec les prescriptions de l'esthétique classique, et ceci pour le plus grand dommage du classicisme lui-même, auprès duquel persiste seulement la littérature esclave donc artificielle et à demi morte. Selon cette pensée, les classiques luttent de même contre la poésie du Cénacle comme étant romantique; cette définition commence à être adoptée par l'opinion générale et de ceci provient bientôt des nouvelles définitions du romantisme appuyées sur les principaux éléments de cette poésie — poésie subjective, retour au sentimentalisme ou — poésie à idées monarchistes-catholiques. Les jeunes poètes se défendent pourtant longtemps contre le fait d'être désignés sous une appellation aussi compromise que celle de romantiques, Hugo en particulier ainsi qu' on peut le voir dans ses nombreuses „Préfaces“ de l'époque, ainsi, que dans des articles de revues; et leur organe „La muse française“ publiée en 1823—1824 présente de même un semblable point de vue.

L'appellation de romantisme finit pourtant par être réhabilitée et ceci grâce à un second groupe de jeunes écrivains appartenant au parti libéral. Ce furent des critiques se réunissant autour des professeurs de l'université dont nous avons déjà parlé, et auxquels ils durent l'éveil de leur sens historique et leur compréhension de la nécessité d'une nouvelle littérature originale et nationale. Ces jeunes écrivains subirent aussi en partie l'influence du romantisme italien, Fauriel personnalité très curieuse leur servit d'intermédiaire, sa théorie sur le drame réellement historique eut de l'influence même sur le développement du romantisme italien p. ex. sur le drame de Manzoni; Stendhal intervient aussi comme fondateur de la nouvelle et originale définition du romantisme qui fut pourtant entièrement isolée. Dubois, Thiers, Rémusat, Vitel, Duvergier de Hauranne, Magnin, Sainte-Beuve et bien d'autres appartenaient au groupe dont nous parlons, ils se réunissaient déjà vers 1819 chez Stapfer puis chez Dubois. Ils étaient théoriciens et non poètes, et mirent seulement en pratique leurs théories pour le drame historique en prose, qu'eux aussi après Fauriel et Stendhal consi-

déraient comme le genre le plus sérieux de la nouvelle littérature. Ces essais ne leur réussirent pourtant pas, le plus connu fut les „soirées de Neuilly“. Leurs théories eurent une bien plus grande importance: prenant de leurs maîtres le postulat d'une littérature nationale répondant à l'époque, ils se rendent compte qu'il faut avant tout écarter toute imitation, toute entrave amenée par les règles, et tout l'artificiel qui en résulte, car alors seulement peut apparaître la „vérité“, qui est leur idéal: „originalité, liberté, vérité“ représentent leur programme. Ce programme tout en n'étant pas entièrement nouveau, n'en est pas moins très important, insistant pour la première fois avec tant de vigueur sur la „liberté“ c'est à dire sur la nécessité de secouer le joug des règles et de la poésie classique. En général ce fut pour la première fois que les libéraux appliquèrent aussi énergiquement leur principe de liberté à la littérature. Pour répondre aux générales exigences littéraires de l'époque ils prirent pour mot d'ordre „vérité“ à l'aide de laquelle ils devaient arriver aux traits dominants de leurs ouvrages, tant pour le fond que pour la forme, ce qui fait d'eux de véritables précurseurs du réalisme.

Eux-mêmes ne voulurent pas tout d'abord de l'appellation si compromise de romantisme pour la nouvelle littérature, ils essayèrent d'occuper une position intermédiaire mais les classiques ne le permirent pas grâce à une lutte sans merci contre tout ce qui était nouveau. Ils durent pourtant finir par accepter l'expression imposée de romantisme, mais ils entreprirent alors une révision de cette conception et présentèrent une nouvelle théorie du romantisme: c'est à dire tout simplement un exposé de leur programme actuel, présenté sous le nom de romantisme. En 1824 – 1830 ils écrivent dans le „Globe“, en réalité cette revue ne donna jamais de définition officielle du romantisme, mais en se basant sur différentes explications accidentelles rencontrées de temps en temps, il n'est pas difficile de saisir que pour eux la littérature romantique est celle qui délivrée du joug classique est libre de la tyrannie des règles, des prescriptions, de l'artificiel des convenances, de tous les modèles et imitations, donc qui en étant originale, peut répondre aux exigences de l'époque ainsi qu'au caractère national français, en s'essayant avant tout à la vérité, tant pour le contenu, que pour la forme. Ils appuient donc avec le plus de force sur la vérité et la liberté, il faut pourtant ajouter qu'en profitant de cette dernière ils



recommandent à un très haut point la modération, au nom du respect dû au caractère national ainsi qu'au bon goût français et ils condamnent même les quelques innovations introduites par le Cénacle, comme n'étant pas d'accord avec leur programme. Le rapport entre les deux groupes des jeunes est curieux: le Cénacle composé de poètes est plus aventureux en pratique qu'en théorie, il pousse aux innovations mais désavoue l'appellation de „romantisme“ et la rupture avec le classicisme; au contraire les théoriciens du Globe rompent ouvertement avec le classicisme, acceptent le nom de romantiques, mais la pratique des nouveautés du Cénacle leur semble trop avancée.

La définition du Globe a un caractère négatif bien clair; elle exige la délivrance, l'indépendance, mais ne dit pas ce qu'on doit y gagner, elle annonce seulement un postulat général de vérité. Le Globe se rend compte qu'une définition négative est justement la seule possible si la nouvelle littérature doit être réellement indépendante, des indications positives gêneraient les poètes, elles remplaceraient l'esclavage du classicisme par de nouveaux liens établis par le romantisme. Par contre les théoriciens du Globe attendent avec impatience, bien qu'en vain pour l'instant, la mise en pratique de leurs théories, c'est à dire l'apparition de la poésie romantique ainsi qu'ils la comprenaient. Ainsi à la fin, au moment où la lutte avec le classicisme était la plus acharnée, les théoriciens durent reconnaître la poésie de V. Hugo et d'autres membres du Cénacle, puisque ceux-ci leur imposaient une alliance et acceptaient sans restrictions leur théorie du romantisme.

Trois éléments furent cause du passage du Cénacle dans le camp romantique: la conduite maladroite des classiques, la réhabilitation de l'appellation romantisme par les jeunes libéraux du Globe et enfin le rapprochement politique du groupe de Châteaubriand qui depuis 1824 passe à l'opposition vis-à-vis du gouvernement, mais pas de la monarchie. Tout ceci conduit à ce qu'en 1826 V. Hugo s'appelle déjà ouvertement romantique, et ceci selon l'esprit des théories du Globe, donc en soulignant que le romantisme tend avant tout à la vérité, à la liberté et même en ajoutant un peu plus tard que le romantisme représente justement le libéralisme dans la littérature. Ensuite arrive le moment de l'union complète des jeunes sous le drapeau du romantisme. Le Globe dut donc reconnaître maintenant les poètes du Cénacle comme alliés, ce qu'il fit

d'ailleurs avec mauvaise volonté, voyant en eux une tendance et des nouveautés ne s'accordant pas avec son programme. En acceptant la théorie romantique du Globe, Hugo et les autres poètes du Cénacle n'abandonnèrent rien de leur ancienne manière de voir sur la poésie ni de leurs innovations. Le programme du Globe était négatif, par conséquent en l'adoptant en entier ils pouvaient y ajouter leur programme positif qui avait été déjà réalisé dans leurs oeuvres; toutefois en insistant plutôt sur la nouveauté de la forme et non sur le sujet comme ils le faisaient auparavant. Ce nouveau et positif programme du romantisme fut élaboré par S-te Beuve un des collaborateurs du Globe qui devint plus tard membre du Cénacle et adorateur enthousiaste de V. Hugo; en se basant sur les oeuvres du poète et en remarquant les nouveautés qu'il introduisit il nous donne un aperçu sur la poétique du romantisme. Cette théorie insiste sur la nouvelle forme, et non sur le sujet comme il était d'usage jusqu'alors; le romantisme signifie ici pour la première fois et avant tout l'art nouveau, l'esthétique. S-te Beuve donne aussi de nouveaux ancêtres à cette conception du romantisme; si M-me de Staël comparait la littérature romantique à celle du moyen-âge par rapport à l'originalité du sujet, S-te Beuve à son tour rattache la réforme du romantisme à l'innovation de Chénier et de la Pleïade en appuyant sur la forme.

Ce programme positif ne plaît absolument pas aux théoriciens du Globe, pourtant à cause de la lutte contre le classicisme, ils ne laissent pas voir ouvertement leur mécontentement et de là provient extérieurement un simulacre d'union durant quelques années; mais quand le romantisme obtint en 1830 une victoire décisive sur le classicisme grâce à la concentration de toutes ses forces, l'apparence d'union disparut, d'autant plus que des différends s'élevèrent au sein même du Cénacle.

A cette époque éclata la révolution de Juillet qui mit fin aux luttes littéraires; après 1830 on s'intéressa moins aux définitions et aux théories romantiques qu'à la littérature contemporaine indiscutable. Personne ne présente de nouvelles définitions, mais par contre toutes les anciennes se présentent ensemble, formant un chaos que Musset tourne en dérision avec tant d'esprit. L'époque du réalisme qui suivit le romantisme, se fait remarquer par les polémiques engagées, surtout, sur ce qui a rapport à la prépondérance du sentiment et de l'imagination, créant une définition appropriée bien



que pas nouvelle et naturellement très partielle. Quand à la fin l'histoire de la littérature se rapproche de l'étude scientifique du romantisme, elle ne réussit pas davantage à trouver une définition positive, satisfaisante, et de plus en plus on entendait dire que vu l'immense richesse des éléments il était absolument impossible de déterminer ce puissant courant. Une définition générale embrassant le mouvement romantique en entier peut seulement être négative selon l'esprit du Globe, et plus tard de S-te Beuve: le romantisme = la réaction contre le classicisme. Mais ces définitions négatives ne disent réellement rien sur le cours du sujet, ne caractérisent pas son essence, ne peuvent donc suffire et c'est pour cela que jusqu'à présent se répètent à côté d'elles différentes autres définitions positives, parues durant la lutte contre le classicisme, ou il s'en crée encore de nouvelles, qui à leur tour sont insuffisantes puisque traitant soit du sujet soit seulement de la forme elles n'insistent que sur certains symptômes du grand courant romantique.

- 
19. DR. ZOFJA REUTT: **O dziełach dramatycznych Józefa Korzeniowskiego** (*Des oeuvres dramatiques de Joseph Korzeniowski*).  
Présenté à la séance du 15 décembre 1919 par le Secrétaire.

Les 5 chapitres de la première partie du livre contiennent chacun trois analyses de pièces dramatiques groupées selon l'affinité du genre littéraire.

Chacune de ces analyses tend à séparer les éléments provenant de la propre expérience de Korzeniowski de ceux obtenus par ses nombreuses lectures et à chercher dans quelle mesure ces éléments ont pu affecter ses facultés créatrices. Étant donné qu'il présente le type du littérateur laborieux, possédant une vaste culture intellectuelle, et qu'il s'était donné pour but d'enrichir la scène polonaise par tous les genres littéraires, on peut constater chez lui comme sources, les oeuvres d'Augier, de Balzac, de Barrière, de Beaumarchais, de Byron, de Cervantes, de Collin d'Harleville, de Th. Corneille, de Demoutier, de Destouches, de Diderot, des Dumas, de Feuillet, de Florian, de Fouqué, de Gellert, de Gemmingen, de Goethe, de Gogol, de Grabbe, de Grillparzer, de Hebbel, de Houwald, de Hugo, d'Iffland, d'Immerman, de Kleist, de Kotzebue, de la Chaussée, de Lesage, de Lopez de Vega, de Mercier, de Mo-

lière, de Müllner, de Musset, d'Odine, de Picard, de Pigault-Lebrun, de Ponsard, de Prévost, de Pouschkine, de Racine, de Régnard, de Rojas, de Sardou, de Schiller, de Schink, de Scribe, de Ségur fils, de Shakespeare, de Sophocle, de M-me de Staël, de Tieck, de Z. Werner, de Wolff. Les ouvrages qui éclairent la composition de „Cupidon endormi“ (Śpiący Kupidy), de „La femme-auteur“ (Autorka), du „Vieux garçon“ (Stary kawaler), de „La réputation de petite ville“ (Reputacja w miasteczku) de „La cour d'assises“ (Sąd przysięgłych) „d'Isabelle d'Ayamonte“ n'avaient pas encore été établis.

Les sources des „Essais dramatiques“ (Próby dramatyczne), des „Montagnards Carpathiens“ (Karpaccy górale) des „Tsiganes“ (Cyganie) et des „Morts et vivants“ (Umarli i żywi) ont été fixées grâce à une analyse méthodique, et multipliées d'une manière très importante. „Gentila Bellini“, „Isabelle d'Ayamonte“, „André Bathory et „La belle femme“ demandaient en plus à être éclairés par des recherches historiques sur la Turquie, l'Espagne, la Hongrie et l'Angleterre, étant donné que les pièces en question avaient été basées par l'auteur sur l'histoire de ces pays.

La dernière était considérée jusqu'à présent comme oeuvre de pure fantaisie. Le paragraphe consacré au „Pari consciencieux“ s'appuie sur le manuscrit de cette pièce, trouvé à la Bibliothèque Krasieński, ce qui a permis de comparer cette première rédaction déjà oubliée avec la rédaction définitive, celle de l'édition complète des oeuvres de Korzeniowski en 12 volumes, publiée à Varsovie en 1875.

Les cinq chapitres de la 2-ème partie traitent en détail la valeur de l'ensemble des pièces, pour en déduire au 5<sup>e</sup> chapitre „l'importance des oeuvres dramatiques de Korzeniowski pour l'histoire du théâtre polonais et leur valeur absolue“. Conformément à ceci, le premier chapitre s'occupe de la valeur constructive et de la dynamique intérieure des pièces, principalement de la ligne dramatique, de la rupture avec les unités classiques, de la psychologie des personnages, des archaïsmes, négligences et badinages en fait de facture, des conceptions inconscientes et par trop conscientes. Ce chapitre combine la méthode critique de Pellissier avec celles de Schlag et de Freytag.

Le deuxième chapitre passe aux valeurs purement dynamiques: mouvement sur la scène, accessoires, mimique, scènes collectives, appareil du merveilleux et de la terreur, enfin comique objectif



Lohmayer, Lipps et Volkelt servent ici de base spéciale. Dans le 3-ième chapitre se trouve tout ce qui a rapport à la langue, à la rime, au rythme, tout le côté stylistique et grammatical ainsi que les sentences et mots d'esprit. Kulpe, Utitz, Riehl, J. Cohn, et Des-soir y sont mis à profit comme théoriciens de l'art de la parole. Volkelt et Lipps fournissent la substance du 4-me chapitre pour l'analyse de la morale de Korzeniowski en ce qui concerne la purgation tragique et comique. L'examen de la littérature française, dramas et romans, éclaire le problème de la trahison conjugale dans les oeuvres dramatiques de Korzeniowski, mais l'auteur de cette étude se guide plutôt par sa propre opinion, que par n'importe quel manuel scientifique pour l'étude de l'intensité du sentiment moral chez Korzeniowski en matières sociales et privées.

Le dernier chapitre présente un aperçu du répertoire des théâtres polonais à la veille de la carrière littéraire de Korzeniowski afin d'exposer quelle a été la place prise par ses pièces, quelle a été leur vogue après la mort de leur auteur, ce qu'a apporté son jubilé et quelle est enfin sa place dans le répertoire actuel. Ce problème demandait un travail supplémentaire à celui d'Estreicher. „Les théâtres en Pologne“. Cracovie 1873, 3 volumes — à l'aide d'une minutieuse recherche dans les journaux de l'époque. Viennent ensuite les opinions des critiques antérieurs rassemblées dans cette étude, qui se trouve être le premier essai d'application des méthodes citées plus haut pour l'étude des oeuvres dramatiques de Korzeniowski.

- 
20. ADAM KŁODZINSKI: Z Cyklu: »Opole i Śląsk za Łokietka«. — Cycle „Opole et Silésie sous Łokietek“. — Présenté à la séance du 19 mai 1919 par le Secrétaire.

#### Les conditions de la récupération de la Grande Pologne par Łokietek en 1314.

Une des conditions les plus importantes de la renaissance du Royaume de Pologne sous Łokietek a été non seulement l'impuissance de la Bohême de l'époque et sa politique contraire aux intérêts du St. Siège, mais aussi la conquête de la Grande Pologne sur les Glogoviens opérée par Łokietek. Malgré ses petites dimensions et l'opposition faite pour cette raison par Wacław II Przemyślide, ce territoire portait le nom de Royaume de Pologne de-

puis le couronnement de Przemysław II. Le fait même de la possession de la Grande Pologne après les Glogoviens donnait à Łokietek le droit de s'intituler à Avignon: Heres dux regni Polonie. En reconnaissant le couronnement de Łokietek, le Siège Apostolique ne faisait que tirer les conséquences des rapports existant entre Łokietek et le Royaume de Pologne dont il était le souverain effectif; autrement dit le St. Siège ne faisait que transmettre les honneurs de la souveraineté à celui qui possédait le territoire.

Hors de doute, c'est dans cette pensée que K. Potkański consacra deux études et un supplément à la prise de possession de la Grande Pologne par Łokietek. Leur résultat établit que le mauvais vouloir des chevaliers polonais envers le gouvernement germanisé des Glogoviens mit Łokietek en possession de la Grande Pologne en 1314. Le but de cette étude est de compléter les efforts scientifiques de Potkański dans les trois directions négligées par lui.

Ici, au premier plan, se trouve le fait du changement de l'équilibre des forces entre Łokietek et les princes de Glogov au préjudice de ces derniers, lors de la mort de leur père Henri III (1309) qui grâce à sa puissance égalant pour le moins celle de Łokietek ne se laissa pas écarter de la Grande Pologne, bien qu'il ne cédât en rien à ses fils quant à la sévérité de ses actes et à son penchant vers le germanisme. Les fils qu'il laissa en bas âge se trouvèrent en pire condition: ils étaient cinq, jeunes, sans expérience, condamnés d'abord à partager le pouvoir avec leur mère et plus tard à le partager avec des conseillers allemands; ils firent un faux pas qui les affaiblit, ce fut de partager entre eux l'héritage paternel en 1312.

En plus, dans la lutte contre Łokietek qui pouvait être considéré comme allié des chevaliers de Grande Pologne, grâce à sa répression du soulèvement des Allemands de Cracovie, il n'a pas été sans importance pour les Glogoviens d'être réduits à leurs propres forces. A ce moment, ils ne pouvaient espérer d'aide, ni de leur beau-frère l'empereur Louis de Bavière, ni de leur oncle Waldemar de Brèndenbourg qui était dévoué à leur cause, ni des chevaliers Teutoniques épuisés à l'époque, ni enfin de Jean de Luxembourg.

La position des Glogoviens était encore sans espoir sous un autre rapport: ils durent défendre en même temps leurs possessions de Grande Pologne et de Silésie.



La puissante fronde anti-glogovienne en Silésie fut formée par les deux clans des Piasts silésiens. 1), celui de Wrocław-Brzeg-Lignica dont le chef était le fameux guerrier Bolesław III, fils aîné de Henri V, martyrisé jusqu'à ce que mort s'en suive par le père des Glogoviens et 2), celui de Świdnica dont le doyen était Bernard si influent en Silésie. Grâce à l'alliance si habilement contractée par Łokietek avec Bernard, le reste de la fronde fut dirigée par eux. En donnant sa fille Cunégonde en mariage à Bernard (au plus tard en 1311) Łokietek, grâce à son gendre, noua encore de plus proches rapports avec le parti anti-glogovien de Silésie qui se trouvait encore renforcé à l'époque par l'adhésion de quelques Opoliens.

L'importance de ces luttes en Silésie, qui détournait l'attention de l'ennemi, se montra encore plus visiblement lors de la résistance que Łokietek rencontra en repoussant les Glogoviens de la Grande Pologne occidentale. Dans la lutte inégale qu'ils eurent à soutenir contre Łokietek et ses alliés, ayant devant eux au Sud, en Silésie les princes Silésiens dont nous avons déjà parlé, à l'Est les Piasts kujaviens si dévoués à Łokietek dont nous reparlerons, et en Grande Pologne même la chevalerie décidée à se défendre, les princes Glogoviens durent abandonner la Grande Pologne pour se maintenir dans leurs possessions de Głogów en Silésie.

La seconde partie de ce travail examine quelle a été en général la participation personnelle de Łokietek dans l'occupation de la partie occidentale de la Grande Pologne et particulièrement à Poznań.

D'accord avec la chronique de Miechów qui reporte sans restrictions l'occupation de la Grande Pologne par Łokietek à l'année 1314, K. Potkański démontre à l'aide de documents, que déjà dans la première partie de 1314 Łokietek exerça le pouvoir dans la partie orientale de la Grande Pologne moins dénationalisée et plus proche de la province de Kujawy.

Par contre, malgré la date indiquée par la dite chronique, on peut se demander si en 1314 Łokietek était déjà maître de la Grande Pologne occidentale et en particulier de Poznań, étant donné que par des documents, laissés par lui, sa présence dans cette ville n'est confirmée que depuis 1324.

Le dernier séjour de Łokietek en Grande Pologne durant l'année 1314 est constaté par Potkański à la date du 31 Août, c'est alors qu'il récompensa la fidélité de la ville de Kalisz en lui

accordant des privilèges. Dans l'impossibilité de découvrir des traces immédiates du gouvernement de Łokietek jusqu'au 31 Août 1314, Potkański émet bien, qu'avec surprise, la supposition que Łokietek n'a probablement pas pris part personnellement à la prise de Poznań révolté et qu'en général il ne s'avança pas plus loin que Kalisz en 1314.

Néanmoins, et contrairement à cette opinion, Łokietek concéda le 6. XI. 1314 le village de Zarzeszyn aux trois frères: Bogusław, Wierzbięta et Marcin fils de Jacob Domarat „apud Poznań“ c'est à dire pas encore à Poznań même. D'accord avec le séjour plus haut établi de Łokietek sous Poznań le 6 Novembre 1314, il faut diriger son expédition du 31 Août directement de Kalisz vers la partie occidentale de la Grande Pologne, et reporter à cette date la lutte pour la possession de Poznań dans laquelle Łokietek prit une part personnelle, ainsi qu'on le voit par ceci.

A Cracovie, le 8 Décembre 1317, Łokietek dressa l'acte de donation d'une terre provenant du patrimoine des Psary, en faveur de son neveu Ladislas, prince d'Opole, lequel bien que pauvre prince de Koźle, n'en est pas moins le beau-frère du puissant roi de Hongrie Charles-Robert. Laissant de côté pour le moment, le fait même de cette donation, qui présente une sérieuse contribution non encore employée jusqu'à présent pour l'époque de Leszek le Noir (Leszek Czarny), ainsi que pour les rapports de Łokietek avec Opole, c'est encore une révélation scientifique grâce aux témoins invoqués dans le document.

On remarque avant tout, les Piast Kujaviens Przemyslaw et Casimir, jeunes neveux de Łokietek; il se sert d'eux comme témoins pour cet acte, et le fait en ces termes: *Presentibus hiis magnificis principibus filiolis nostris dilectis Premislao, dei gracia et Casimiro Cujauie ducibus et dominis Poznanie.*

Grâce à l'appellation si explicite „*dominis Poznanie*“ donnée dans ce document aux neveux Kujaviens, nous sommes en possession d'un détail encore inconnu pour l'histoire de la récupération de la Grande Pologne par Łokietek. Son entourage explique de plus près et mieux encore le fait déjà connu établissant que la province de Kujawy lui servit de point d'appui pour ses projets en Grande Pologne et ce qui n'est pas sans importance, que les princes Kujaviens lui prêtèrent leur concours immédiat pour la récupération des territoires de la province royale. Enfin, il n'est pas indifférent de savoir par



rapport à l'organisme de la Pologne de Łokietek, que ses neveux furent naturellement établis à Poznań en son nom. Ceci fut évidemment une preuve non seulement de confiance et de gratitude de Łokietek envers ses neveux pour l'aide reçue, mais encore et à un très haut point un signe d'inquiétude et de sérieux souci de conserver Poznań, ce qui n'était que trop justifié par l'attitude ennemie des Allemands de cette ville après l'épisode de Przemko, et par la crainte de Waldemar de Brandebourg dévoué aux princes Glogoviens. Il faut encore mentionner que vu tout ceci, il paraît moins difficile de comprendre la raison pour laquelle Łokietek confiant en la sûreté et fidélité de Poznań, ainsi qu'en la sollicitude de ses deux neveux, se tint lui-même éloigné jusqu'à l'année 1324 citée plus haut. Il n'est du reste pas exclu que l'absence de Łokietek de la métropole de Grande Pologne durant ces 10 années, ne fût le prix pour lequel les Allemands de Poznań moins résistants, et tremblants devant sa vengeance livrèrent la ville à ses neveux, à l'exception de l'irréconciliable maire Przemko qui avec une poignée de fidèles se fortifia dans la cathédrale et se défendit jusqu'à la fin.

Donation faite par Łokietek à Ladislas prince de  
Kozle et Bytom en 1316.

L'auteur commence cette étude en publiant à nouveau le document de Łokietek daté de Cracovie le 8 Décembre 1316, étant donné que les deux premières éditions ne présentent pas un texte assez exact et, en plus, sont si rares aujourd'hui, qu'elles ont même échappé à l'attention des éditeurs des registres silésiens.

La première édition de ce document s'écarte d'une manière assez importante du prototype représenté par une copie du XIV. s., dont on ne connaît plus aujourd'hui l'original. Cette première édition a été faite par Sommersberg dans la première partie des „Scriptores rer. sil.“ qui est actuellement presque introuvable. Mot à mot, donc avec les mêmes erreurs, Weltzel la fit réimprimer dans un petit livre très connu „Geschichte der Festung Kosel“ Berlin 1866. Les éditeurs des registres silésiens de 1316 ont donné connaissance de ce document en se basant directement sur la copie du XIV s. Sans mentionner les deux éditions préalables, ils le citent comme un abrégé rédigé en allemand et altéré par une erreur de fait (dans le texte de la copie, Tomislaw est nommé castellan de Sącz et non de Santok). Il faut ajouter à ceci que la copie de

ce document présente aujourd'hui la seule trace connue des rapports directs de Łokietek avec les Piasts d'Opole; il y est fait mention de la donation du domaine héréditaire de Psary faite premièrement par Leszek Czarny à Casimir II de Bytom, puis de nouveau par Łokietek à Ladislas prince de Kozle et Bytom fils de Casimir II.

Ce domaine, propriété ultérieure des Sternberg, apparentés à Ladislas de Kozle et Bytom, était situé plus ou moins, à mi-chemin entre Bytom et Sławków à une lieue au nord de Będzin, mais toujours sur le territoire de l'ancien Royaume du Congrès, et sauf le nom, n'avait aucun rapport avec les Psary mentionnés par les éditeurs des registres silésiens, qui reportent à tort la donation faite par Leszek Czarny et renouvelée par Łokietek au village de ce même nom situé dans le district de Lubliniec, dans la régence d'Opole.

Le document authentique dont il est question n'existe plus aujourd'hui, nous le mentionnons d'après le recueil d'Oleśnica (Oelser Copialbuch s. s. Rep. 31 F. Oels III 22a), recueil de copies contemporaines datant de 1320—1370 faisant actuellement partie des anciennes archives royales de l'état à Wrocław.

Après une scrupuleuse analyse du texte, un contrôle des dates et des localités mentionnées dans ce document émanant de Łokietek, et vu les noms des princes bénéficiaires, ainsi que des témoins cités et de leur caractère officiel, vu enfin le style même et les habitudes usitées à l'époque par la chancellerie de Łokietek, cette copie ne permet aucun doute sur l'authenticité du document.

La présente étude cherche à découvrir quels ont été les motifs de cette donation: la base des rapports de Łokietek et des princes de Bytom a été en plus des liens de famille, le fait que Łokietek considérait comme dangereux pour Cracovie le siège voisin de ces princes, et l'influence très importante pour lui qu'ils avaient à la cour hongroise de Charles Robert.

Par sa mère Euphrosine qui était Piast d'Opole de naissance, Łokietek se trouvait être l'oncle du bénéficiaire Ladislas de Kozle-Bytom. Ces liens de famille se resserrèrent encore plus fortement par le mariage de Marie propre soeur de Ladislas avec Charles Robert. Il n'est donc pas étonnant que le prince de Tożek Boleslas, frère de Marie, beau-frère de Charles Robert et neveu de Łokietek ait commencé sa carrière ecclésiastique comme chanoine de Cracovie, avant de suivre sa soeur en Hongrie avec son frère Mieszko. On ne peut



encore passer ici sous silence le fait que la femme du même Ladislas de Koźle et Bytom était Béatrice veuve de Bolko I de Świdnica, mère de Bernard donc belle-mère de Cunégonde fille de Łokietek.

Il a déjà été fait mention dans une précédente étude de l'importance stratégique des forteresses d'Oświęcim et de Bytom, gardiennes des deux portes de sortie, du côté tchèque et du côté silésien, vers Cracovie. Comme se rapportant aux motifs de la donation faite par Łokietek à Ladislas de Koźle et Bytom, il suffit de dire que la plus dangereuse des deux forteresses était celle de Bytom qui dominait la route employée pour éviter les difficiles trajets sur la Vistule sous Oświęcim ou Zator.

En plus de la valeur stratégique de Bytom, Łokietek appréciait peut-être davantage l'influence de ses princes à la cour hongroise de Charles Robert; en soignant ses rapports avec eux, il travaillait par cela même à affermir une alliance polono-hongroise, sans laquelle il n'aurait pu, livré à ses propres forces, résister au danger tchèque, et par la suite au danger tchéco-teutonique. Avant le mariage de sa fille Elisabeth avec Charles Robert, contracté en 1320, c'est à dire encore avant la conclusion définitive de cette alliance, Łokietek avait trouvé un soutien dans sa nièce Marie, propre soeur de Ladislas de Koźle et Bytom, et première femme de Charles Robert; cette première alliance conclue en 1306, alors qu'une prise d'armes avec Wacław III était à craindre, à propos de Cracovie, fut une preuve d'habileté incontestable de la part de Łokietek.

Ce mariage l'exposa pourtant à une dure épreuve, par suite de la mort de Marie (5 XII 1315) qui coïncida avec l'alliance de Boleslas III et de Jean de Luxembourg contractée à Prague le 28 XII 1315. Etant donné qu'un second mariage de Charles Robert ne pouvait être indifférent à Łokietek, il n'est pas exclu qu'il n'ait dès lors pensé à lui faire épouser sa fille avec le concours de ses parents de Bytom. La date de la donation faite par Łokietek en faveur de son neveu Ladislas, frère de Marie, appuierait cette hypothèse.

Ces aspirations prirent pourtant une tournure fatale pour Łokietek; en dépit de ses efforts, l'influence tchèque eut le dessus et amena la possibilité d'une dissolution de l'alliance polono-hongroise et de la chute dans un avenir plus ou moins éloigné de sa monarchie mal établie et peu protégée. Béatrice de Luxembourg, propre

soeur de Jean devint en 1318 la seconde femme de Charles Robert et une alliance tchèque-hongroise remplaça l'alliance polono-hongroise ce qui amena peu à peu la rupture de l'entente entre ces deux nations.

Pour des raisons incompréhensibles aujourd'hui, Łokietek se plaignit de Charles Robert à Avignon, et simultanément vu la parenté Anjou-Luxembourg, il devait se rendre compte des intentions de Jean qui au plus tard en 1318 exigea de Boleslas III la remise du duché d'Opawa afin d'y installer un homme sur lequel il pouvait compter, dans la personne de Nicolas I Przemyslide.

Très heureusement pour Łokietek, le danger de l'alliance en question fut écarté par la mort de Béatrice dans les premiers jours de Novembre 1319, juste un an après son mariage, donc avant le couronnement de Łokietek. L'influence polonaise reprit alors le dessus par le troisième mariage de Charles Robert avec Elisabeth fille de Łokietek, l'année même de son couronnement. Hors de doute, les princes de Bytom, Boleslas et Mieszko aidèrent à ce mariage. On se demande pourquoi ils ne passèrent pas en Hongrie du vivant de leur soeur Marie, mais seulement grâce à l'intermédiaire d'Elisabeth Łokietek, reine de Hongrie qui leur fit concéder les plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat. Il est probable que les faveurs d'Elisabeth envers ces princes, proviennent plutôt de sa reconnaissance pour l'aide donnée à son mariage, que pour les liens de famille, étant donné, qu'elle n'était que leur cousine germaine.

#### Vestiges de la suprématie de Łokietek sur la Silésie en 1322—3.

Durant les années 1321—3, déjà après le couronnement de Łokietek, la Silésie fut de nouveau le théâtre d'une guerre contre les princes Glogoviens. La principale cause en fut comme avant l'armistice du 8 Janvier 1317, dans les prétentions non calmées des Glogoviens sur les territoires des Piasts de Wrocław-Brzeg-Lignica, avec lesquels se solidariserent en cette occasion certains Piasts de Świdnica et d'Opole.

L'occasion immédiate de cette guerre fut la mort de Bolko Glogowczyk, décédé sans postérité le 23 Avril 1321. Par ce fait la province d'Oleśnica resta sans possesseur et devint l'objet des convoitises de Conrad de Namysłów, frère du défunt; dans cette pro-



vince se trouvaient aussi les territoires litigieux enlevés jadis à Henri V de Wrocław-Lignica par Henri III père des Głogoviens. Ces territoires furent justement le prix pour lequel ce dernier délivra Henri V de son barbare emprisonnement dans un tonneau qui dura pendant plusieurs mois. Après la mort de Bolko d'Oleśnica, les deux fils de Henri V, Henri VI de Wrocław et son frère aîné Boleslas III de Brzeg-Lignica mirent en avant leurs prétentions sur ces terres, et le refus de Conrad causa la guerre.

Grünhagen et Wuttke font faussement entrer ces luttes dans une seule guerre contre Conrad Głogowczyk, tandis qu'en réalité, la première guerre de Henri VI (1321—2) doit être séparée de celle de Boleslas III (1322—3).

Par rapport aux incidents touchant à ces guerres, la suite des omissions de Grünhagen et Wuttke ne sont pas indifférentes à connaître. Conrad ne fut pas isolé pendant la seconde guerre contre Boleslas III; Henri VI tranquilisé par lui et devenu en plus son beau-père depuis peu devint son premier allié, et le second non moins dévoué fut son frère Przemko. Par contre, Boleslas III avait à ses côtés Bernard de Świdnica et Łokietek couronné roi de Pologne en 1320, et par cela-même porté à imposer à la Silésie, ou plutôt à ses princes brouillés entre eux, sa suprématie, ce qui fut omis par les historiens prussiens.

Conrad et ses alliés furent entièrement battus dans la lutte inégale qu'ils eurent à soutenir contre cette puissante coalition, durant laquelle les biens de l'évêché de Wrocław et de l'abbaye des religieuses de Trzebnica (ordre de Premontré) eurent beaucoup à souffrir.

Henri VI sortit encore plus mal de cette guerre, on pouvait même prévoir qu'il n'arriverait pas à conserver pour lui le Wrocław paternel, ambitionné depuis longtemps par Boleslas III mécontent de sa part de Brzeg-Lignica et victorieux maintenant.

A cette guerre, et à la situation désespérée de Henri VI, il faut ajouter un fait de grande importance mentionné par Janko de Czarnków qui le rattache à la future soumission de Henri VI à Jean de Luxembourg: il note, non sans une amère ironie que Henri VI avait autrefois cédé Wrocław à Łokietek, lequel à son tour le lui avait rendu. La raison de ce don non accepté fut justement, ainsi que Janko le remarque, l'impuissance dans laquelle Henri VI se trouvait vis-à-vis de son frère. L'ultérieur témoignage de Długosz confirme d'une manière très importante la relation de Janko; l'un

et l'autre ne pouvant combiner cet acte désespéré de Henri VI avec la guerre contre Conrad, reportent, conformément à la chronologie des documents de l'époque, la résignation du duché de Wrocław en faveur de Łokietek aux événements de 1322, et par cela même à la première période de la guerre.

Przemko frère de Henri VI fut le second allié de Conrad ainsi que nous l'avons dit; sa participation à cette guerre démontre avec certitude qu'il ne s'était pas servi de la dispense du pape l'autorisant à épouser Constance fille de Bernard de Świdnica, lequel bien que dans l'autre camp prenait part à la guerre.

Ayant tout perdu sauf son cheval et son dernier manteau Conrad put rentrer dans sa principauté d'Oleśnica, grâce seulement à Łokietek, dans les mains duquel il remit son sort et celui de son beau-père en acceptant sans appel son arbitrage, à l'égal de tous les participants à cette guerre.

En 1322 encore, Łokietek trouva le temps d'obliger Boleslas III à venir en personne à Trzebnica afin de payer les dégats occasionnés à ce couvent par les soldats du prince de Brzeg-Lignica. On se demande pourquoi Grünhagen en parlant de l'indemnité accordée à ce cloître, fait seulement mention de l'influence exercée par l'archevêque de Gniezno, devant qui les religieuses du couvent de Trzebnica portèrent plainte contre Boleslas III, en oubliant d'ajouter, ce qui l'aurait empêché de faire une observation préjudiciable à Łokietek, qu'à cette époque l'abbesse de ce couvent était la nièce préférée de celui-ci. Un calice portant l'inscription: *Constancia, ducissa Cujaviensis, abbatissa Treb. fieri me fecit 1330*, conserve jnsqu'à présent le souvenir de cette abbesse. Le point de vue de Grünhagen est caractérisé par le contentement avec lequel il s'étend sur le fait que des lettres furent envoyées par le chapitre de Wrocław au camp du roi de Pologne et de Boleslas III afin de demander que les biens ecclésiastiques soient épargnés et que leur porteur, par l'influence de Łokietek, ainsi que le dit Grünhagen, fut dépouillé par les soldats de tout ce qu'il possédait, jusqu'à ses bottes et eut à peine la vie sauve. Il est certain que la même impartialité de Grünhagen, de Schulte, et de Wuttke bien que le plus calme des trois, leur permit grâce à un flair tout particulier de tomber sur les moindres traces d'une influence germano ou tchècophile en Silésie, mettant de côté tout ce qui pouvait avoir rapport à la suzeraineté de Łokietek sur cette province.



Par rapport aux conditions de la paix de Cracovie qui termina cette guerre, Boleslas III appuie sans ambages sur le fait que c'est „ex dispositione et arbitrio excelsi principis Wlodizlai incliti Polonie regis“ qu'il conclut sa transaction ultérieure avec Conrad au sujet de Smogorzew (= Trachenberg) à Namysłów le 29 Août 1323. On ne peut douter qu'en cette occasion les deux côtés se soumièrent aux conditions de paix dictées par Łokietek qui, ainsi qu'il convenait à un roi de Pologne, exerçait par ce fait même un genre de suzeraineté politique sur ces princes. Conformément à ceci ils considéraient Łokietek comme leur seigneur et roi. Dans la transaction plus haut mentionnée de Smogorzew, Boleslas III prévoyant la possibilité de quelques complications futures s'exprime ainsi: „Residuum vero huius materie dubium, de quo simul disceptamus, de decreto domini nostri incliti Polonie regis reliquimus disprigandum etc.“, et pour la seconde fois dans le document du 12 Août 1323 de Cracovie à propos de la mise en gage de la ville de Bernstadt à Conrad il dit: „Prout per excelsum principem dominum nostrum inclitum Polonie regem arbitratum est in compositione et concordia inter nos et ipsum patrum nostrum celebrata etc.“ Ce n'est en somme que cette suzeraineté de Łokietek sur les Piasts Silésiens, acquise par cette guerre qui obligea Boleslas III à dédommager les religieuses de Trzebnica, par le document du 14 Octobre 1322 fait à Trzebnica, „in presencia domini Wladizlay incliti regis Polonie“.

Une nouvelle affirmation de cette suzeraineté se trouve dans le fait que le chapitre de Wrocław privé à cette époque de son chef par la mort de l'évêque Henri de Wierzbno intitulait Łokietek sans aucune restriction *dominus noster rex* soit dans les lettres qui lui étaient spécialement adressées, soit dans celles adressées au chapitre de Cracovie. Par cela même, Łokietek se trouvait être le protecteur de l'Eglise silésienne et les relations existant entre lui et le chapitre de Wrocław s'expliquent par le renoncement déjà mentionné de Henri VI; on en voit ici une nouvelle preuve dans la suzeraineté éphémère de Łokietek à Wrocław, qui était ainsi qu'on le sait, la métropole politique et ecclésiastique non seulement de Silésie, mais aussi d'Opole. Le fait de ce protectorat exercé par Łokietek est encore affirmé par les fréquentes nominations de chanoines du chapitre de Wrocław faites par le pape Jean XXII selon les désirs du roi

et de sa femme. On en voit encore une preuve dans le transfert de Nanker du siège de Cracovie à l'évêché de Wrocław.

Pour mieux éclairer encore l'affirmation de la suzeraineté de Łokietek sur la Silésie, nous pouvons encore citer les paroles non moins explicites du contemporain Trzaska qui en parlant de son expédition de 1332 contre les perfides princes Silésiens, explique qu'elle fut entreprise „contra fugitivos duces Polonie“, contre les princes polonais qui avaient trahi Łokietek pour les Tchèques.

Il ne nous importe pas de chercher à savoir dans cette étude si les bornes de la suprématie de Łokietek sur les Piasts Silésiens ont été reculées, ni de combien, ou pour quelle durée, nous avons voulu seulement en établir le fait. En tous les cas, jugeant par les événements de 1322—3, cette suzeraineté n'était pas à ce moment aussi chancelante que le représente Janko de Czarnków lorsqu'en accusant les princes Silésiens de leur sujétion tchèque il leur reproche d'avoir ainsi perdu l'indépendance sans bornes dont ils jouissaient en faisant partie de la famille régnante des Piasts.

Par contre, la question de la suprématie exercée par Łokietek n'est pas sans une certaine importance pour les controverses scientifiques existant jusqu'à présent par rapport au „regnum Polonie“ de Łokietek. En dépassant la date de son couronnement, ce qui ne peut être imputé au hasard, et les frontières de son autorité immédiate, la question de cette suzeraineté peut faire préjuger du caractère universel de son royaume. La confirmation de ce fait jette enfin une nouvelle lumière sur toute la politique usurpatrice tchèque par rapport à la Silésie, et sur les décisions du Congrès de Wyszehrad-Trenczyn ou de l'ultérieur accord de Cracovie.

Par rapport à la suprématie de Łokietek il faut encore dire que toutes les conquêtes de la dynastie de Luxembourg enfreignaient les droits antérieurement acquis par lui sur la Silésie et par cela même amoindrirent l'héritage de son fils Casimir le Grand.

---

21. STANISŁAW WINDAKIEWICZ. *Skarga i Angliacy. Skarga and the English*. Meeting of April 27, 1920.

The general historic and literary significance of Skarga's work has been extremely well defined, thanks to numerous recent investigations, and his personality has become real and living to every



one who loves Polish history. But there are some subordinate features of his career that do not at once attract attention. One may be ignorant of them and yet feel sure that he knows Skarga thoroughly. Skarga's interest in England and the English is a subordinate feature of this sort, which throws an interesting side-light on his mental horizon and his intellectual leanings. For a Pole of the sixteenth century to be able to speak and think of England, peculiar circumstances were required. The England of tradition was known in Poland from "A True History which Happened in Landa, a German City" (1568). This is a variant of the tale of King Lear, with the scene laid in London amid bourgeois surroundings, which teaches a moral lesson on the text of the fourth commandment: "Honour thy father and thy mother, that thy days may be long upon the land". Recent religious conditions in England were not without interest for Poles of the sixteenth century, especially for the Calvinists, who sympathized with the famous reformer of their own sect, John Łaski. His incredible Odyssey over the North Sea, from London to Emden, through Copenhagen, Wismar, and Hamburg, as described by John Utenhovius in his *Narratio de Belgarum in Anglia ecclesia*, was translated into Polish by Cyprian Bazylik in his book, "On the Cruel Persecution of the Church of God" (1567).

But as yet there were only a few signs here and there of an interest in England. Skarga noticeably furthered and changed the acquaintance of the Poles with England. He had no concern with reformed England; he was interested only in Catholic, persecuted England. Though this subject lay far outside the sphere of his activity and had no direct influence on his life, nevertheless, as a man of unusually wide intellectual horizon, he kept it in mind, and from the beginning to the end of his literary career he never let it rest. His intellect required many subordinate fields of thought, to which he was glad to retreat for rest, change, and refreshment. Besides this his every-day life offered him some stimulus to an occasional interest in England.

When Skarga was superior of the Wilno College, it chanced that a certain James Bosgrave<sup>1)</sup>, an Englishman by birth who knew

<sup>1)</sup> "Jakób Bosgravius," see *Lives of the Saints*, ed. 25. Cracow, 1899: vol. XII. p. 367.

Polish, was teaching mathematics in that college. It is hard to believe that he never talked with Skarga about his own country, or that he failed to call the attention of his superior, who was then writing his "Lives of the Saints," to universally known sources on the history of the English church. Skarga apparently profited by the information obtained from his comrade, and at the opening of his life of St. Augustine inserted a "Warning as to the Understanding of Matters in this Life," in which one may detect echoes of their friendly chat. "I wish to warn thee, faithful reader," he writes, "for the better understanding of this Life and of the events in it, that that great island which is to-day called Anglia, was formerly known as Britannia, and had its own people and language, which had existed there since the most ancient times. These ancient Britons, like other nations, were under the dominion of the Roman emperors. And the Romans took up their abode there as rulers. Later there came to Britannia from the Saxon land a great and powerful people, which knew not God; this people slew some and drove off others from that island, and itself settled in the land. — And since the Saxons had a chief named Angist, from him it was called Angia and later Anglia". (Lives VI, 60.) Such "warnings" Skarga did not ordinarily preface to his lives.

Once busy with his compilation, Skarga turned for information on the history of the English church to the most ancient and the most eminent of the Anglo-Saxon men of letters, the Venerable Bede. He is perhaps the only Polish author who knew Bede. After having read his theological writings, *Expositiones in libros sanctos, Homiliae. De Tabernaculo*, he gave an account of them in a treatise, "The Teaching of the Venerable Bede," which he inserted in his "Lives" (XI, 143). But above all he studied in detail his famous *Ecclesiasticae historiae gentis Anglorum libri V* and based upon it his lives of St. Augustine, the first apostle to the English, of St. Cead the monk, and of St. Cuthbert, the Bishop of Lindisfarne. These biographies are freely translated from the text of Bede; they judiciously preserve details referring to primitive conditions in England, and in whole passages they agree with present-day manuals of English history, especially with that widely used work, "A Short History of the English People," by John Richard Green. The lives of St. Augustine and of St. Cuthbert are specially valuable for the



incidental light that they throw on the obscure history of the English petty kingdoms.

The biographies of other saints of early English history, namely those of St. Guthlac, the hermit of Crowland, of St. Dunstan, the famous Chancellor of England, and of St. Elfeg, Archbishop of Canterbury and successor to St. Dunstan as Primate of England, Skarga derived according to his own statement from the treatise of Abbot Trithemius, *De viris illustribus ordinis s. Benedicti*, and from the great collection of lives of the saints by Laurentius Surius, *De probatis sanctorum historiis* (1571): of the latter he made great use all through his work<sup>1</sup>). The pious reader informed himself from these supplementary sources as to all the early history of England, as to those ephemeral kingdoms of Northumbria, Mercia, and Wessex, half wrapt in the mists of legend, which cannot fail to attract every one by an unwonted charm of mystery and quaintness. The life of St. Dunstan makes us realize indeed how living and how plastic was that figure, and what importance and dignity it acquired in the dim history of that nascent English culture.

The second period of English history, that of the reigns of the Danish and the Norman conquerors, Skarga illustrated in his great collection by biographies of St. Edward the Confessor and of two archbishops of Canterbury, St. Anselm and St. Thomas Beket. (The story of Beket suggests in many details that of our own St. Stanisław). Both the English primates stand forth in bold relief in the Polish book. In his translation Skarga did not efface the traits peculiar to them, traits which are repeated once more in our own day by the above mentioned manual of English history. As a theologian he was specially interested in the writings of St. Anselm, and he wrote a separate article on them in his moral treatise, "The Teaching of St. Anselm" (Lives IV, 200). Anselm was the second medieval scholar connected with the history of England who interested Skarga as a biographer and as a historian of the church.

The book, thanks to the awakening interest felt by our church orator in the past of a distant land, grew under his hands, and was enriched with the names of other saints, not always of the most famous sort. Skarga did not forget the patrons of Scotland

<sup>1</sup>) T. Grabowski: Piotr Skarga, Cracow, 1913; p. 301. I have been unable to determine the relation of the text of Skarga to Surius and to Trithemius, *De viris illustribus*, as these works were not available in Cracow.

and Ireland; altogether we find in the "Lives" about twenty saints of British nationality. In comparison to the number of biographies assigned to France and Spain, a totally disproportionate amount of material is thus devoted to emphasizing the part played by England in the history of the medieval church. From Skarga's "Lives" one can form a better idea of early English history than of that of France or Spain, though those countries were nearer and more intelligible to Poles of the sixteenth and seventeenth centuries.

Skarga studied the past of the English church primarily in order to have reason to speak with a certain competence of its present state. He was more of an ecclesiastical politician and controversial writer than a historian. History interested him mainly as testimony to the importance of the church in the past and as an argument for claiming its rights in the present. The defection of England from the Church of Rome under Henry VIII pained him beyond measure; in the person of his Jesuit comrade he had seen the effects of the persecution of the Latin Church in England. During his life as superior in Cracow chance brought him in contact with another fugitive from England, a certain Robert Abercromby Scott, who was master of novices at St. Szczepan<sup>1</sup>). He applied himself then to a new question, and, on the basis of a weighty work by a former Oxford professor, Nicholas Sanders, *De visibili monarchia Ecclesiae* (1571), he wrote a treatise on the defection of England from the Church of Rome and on the first phase of the persecution of the Catholics in that country, to which he gave the title, "On the Martyrs in England," and which he inserted in the second edition of his "Lives". This Sanders, who was later professor of theology at Louvain, is the third Englishman who dwelt in Poland as an exile. Hosius brought him from Trent, kept him with him for some years in Braunsberg, and later generously equipped him for his journey, when the poor wanderer obtained the position of professor in Belgium. In gratitude Sanders dedicated to the three cardinals, Hosius, Morone, and Commendoni, his famous treatise. With Commendoni he had just become acquainted in Poland.

The article "On the Martyrs in England" is composed in a spirit very unfriendly to the state church of England, partially owing

<sup>1</sup>) Jan Sygański: Letters of Skarga. Cracow 1912; p. 236.



to the fact that the author accepted the view of the question taken by Sanders. Skarga heaps upon Queen Elizabeth damaging comparisons from biblical history, and aims to brand with shame the series of excesses committed in the "great island" at the time of the Reformation. Being designed for popular consumption, the article is far from having the calm tone that prevails in the biographies of the ancient saints; it contains some lurid pictures of the gloomy history of the persecution of the Catholics in England. It is a rather instructive retrospective treatise, in which, however, interesting details as to prominent representatives of the English renaissance, Sir Thomas More and John Fisher, Bishop of Rochester, are almost lost to view amid a deluge of bitter taunts (*Lives IV, 345*).

For Skarga this treatise was a sort of bridge from his historical studies to a more lively interest in the contemporary religious movement, and to his giving such aid to the members of the Catholic Church in Great Britain as was possible for an inhabitant of a state at that time still so distant from England. A summons from the general of the order to send his Wilno comrade, James Bosgrave, to assist the Jesuit missionary expedition to England under the leadership of Edmund Campian, hastened his new work. It seemed to Skarga that these missionaries had a problem of the same sort as that of his own mission in Wilno, Połock, and Riga, and that they ought to win the same success in their own country that he had met with in Poland. He shared the dreams of the young English emigrants, who had been educated in Rheims and Douai, and who set forth from those cities in small bands, disguised as workmen, in order to propagate in England the idea of a return to the bosom of the Catholic Church. Skarga determined to arouse the sympathies of the Poles for the English exiles on the continent, and to support by moral influence missionary enterprises that aimed to restore to the English Catholics their former position of eminence in their own country.

Owing to the rigorous English laws, with which Skarga was well acquainted, these expeditions were risky enterprises, extremely hard to carry out, and they generally ended disastrously. They were somewhat like the efforts of the emissaries of our great Emigration, after the insurrection of 1831, to arouse further insurrections in Poland. The expedition of Edmund Campian in 1580 had a similar unfortunate issue. At the start its success was amazing, but

later all was changed. Bosgrave, "owing to a certain letter from King Stefan to the Queen of England," as Skarga puts it, escaped the fate of his companion, but Campian sealed with a martyr's death his bold undertaking. He became an historic figure in the annals of the persecution of the Catholics in England, and to-day he is mentioned in manuals — as is Łyszczyński in our own country — as a proof of religious bigotry in ancient times. Skarga, wishing to perpetuate his memory, translated one of the most important documents of his mission, *Rationes decem redditae academicis Angliae* (1581, place of publication not mentioned), to which he gave the rather prolix title, "The Ten Theses on which Edmund Campian challenged the Heretics of England to a Discussion" (Wilno, 1584). The Latin original, which is preceded by two letters of the dead man and a short sketch of his martyrdom, passed through innumerable editions abroad, and at the moment was arousing great curiosity in circles of ardent Catholics in Poland. It is a passionate polemic tract, addressed to the members of Oxford University, and in the catalogue of Skarga's works it has rather an exotic look. A reader of the sermons of the eloquent Masovian finds it difficult to understand why this piece of English polemic should suddenly make its appearance amid his works. The translation is hasty and popular, replacing learned terms with those universally understood; it connects the name of the great Polish preacher with the most painful period of the history of Catholicism in England.

Drawn in this way into immediate contact with the religious changes on the "great island," Skarga did not yet abandon the theme, and he followed with interest the development, or rather the disasters, of Catholicism in England. Fresh material was furnished him by an excellent and very instructive little book, *Concertatio ecclesiae catholicae in Anglia* (1589), on which he based a biography of Mary Stuart, which is another great curiosity of old Polish literature. This tragic heroine, famous on the later European stage, Skarga strove to draw in hieratic outlines, as though she were a saint of the church. He says little of her past, but in a vigorous, plastic style, perhaps even with a touch of emotion, he describes the trial and execution of the unhappy rival of the energetic English ruler. The treatise made its appearance in the sixth edition of the "Lives of the Saints," under the title, "The Martyrdom of Mary, Queen of Scots," and afforded the Poles new material for medita-



tion on the history of religious transformations in England (*Lives* XII, 377).

Skarga became an authority in Poland on English affairs. The English knew that he was interested in them and was supporting them by his sympathy, and this feeling of his was not without echo from the Catholics of that country. Henry Garnet, provincial of the Jesuits in England, wrote to him through the Polish envoy Cikowski, asking him to obtain letters to James I from the king and from the chancellor, Zamoyski, in defence of a new group of prisoners who were suffering for their religious convictions (*Lives* XII, 390). Unfortunately, before these letters arrived, the Gunpowder Plot was discovered in London, and Skarga's recent correspondent, though he had no real share in it, was imprisoned as a prominent member of the Catholic camp, and atoned for another's crime by his own death. Skarga thus was fated to lament still a third martyr of English Catholicism. To the martyrdom of Garnet was added the charge that the Jesuits had been implicated in the Gunpowder Plot; and Skarga was now forced to defend his colleagues from the reproach of having any share in this conspiracy, as well as from the charge of the Polish insurgents, that they favored despotism in Poland. Unconsciously he became convinced that the cause of Catholicism in Poland was connected with the same cause in England by certain invisible bonds. The universality of the church in its manifestations and in the similarity of the charges directed against it in Poland and in England, became more and more evident to him. He knew of a "writing in the English tongue" which bore on this polemic, and of a Latin translation of it printed in London, which happily reached him in Poland, and he joyfully affirmed that no complicity in the unsuccessful conspiracy had been proved against the Jesuits. His last contribution to the subject of religious conditions in England, "The Martyrdom of Henry Garnet," may be regarded as a mere hasty note on the unjust condemnation of the Jesuit provincial by the prejudiced courts of the Puritans. He wrote it as a side issue, in the midst of the rebellion, for one of the brochures connected with that disturbance, from which it was later transferred to the "*Lives of the Saints*" (XII, 385).

Aside from the translation of Campian's brochure, which appeared separately and was not included in the collected editions of Skarga's works, all the great preacher's articles on England were

at last gathered together within the one and only book which he intended for the general public, in his famous "Lives of the Saints". Read with ardour for centuries, along with their religious appeal they kept alive in our ancestors an interest in the past of England; and to-day they furnish a slight clue and a subtle incentive to a more lively study of the question: just what was the extent of the relations of ancient Poland with the English nation, which to-day stands at the height of its power.

- 
22. LUDWIK ŹWIKLIŃSKI: O przechowanym w zbiorze pism Ksenofontowych traktacie o dochodach. (*Le traité sur les revenus conservé parmi les écrits de Xénophon*). — Présenté à la séance du 13 décembre 1920.

Les rapports économiques de la Grèce lors de sa splendeur, au temps d'Alexandre le Grand, n'étaient pas aussi modestes qu'ils le semblaient naguère. On ne peut se conformer au point de vue de Rodbertus et Bücher sur l'autarchie de Poikos, c'est plus ou moins depuis l'an 700 que se développèrent les métiers et l'industrie, que le mouvement commercial s'étendit et que naquit et s'accrut le mouvement capitaliste. Il est frappant que les philosophes grecs, auxquels nous sommes redevables de tant de principes scientifiques, n'aient pas créé une science d'économie sociale. On ne peut reconnaître comme cause suffisante de ce phénomène les allégations d'Edouard Meyer, c'est à dire que Platon, Phaléas de Chalcédoine, Aristote et Isocrate cherchèrent l'idéal gouvernemental dans un régime aristocratique, en affirmant que l'honneur d'un citoyen libre et indépendant ne lui permettait pas de s'occuper de questions financières. Dans son travail sur les monopoles, Riezler remarque très justement que les cités grecques ne s'élevèrent pas au point de vue de l'économie de l'Etat, de manière à pouvoir embrasser un plus vaste horizon, et que par cela même les idées économiques ne purent arriver à la conception des causes, des rapports et des conditions purement économiques. Or plusieurs écrivains touchèrent au problème économique, à commencer par le poète Hésiode et par des sophistes et cyniques entre les philosophes. De même on trouve des remarques spéciales sur les salaires, l'industrie et le commerce chez les historiens et dans le *Οἰκονομικός*; du soi-disant Aristote; de



même dans la collection des ouvrages de Xénophon se trouvent deux études économiques: l'Οἰκονομικός estimé et approuvé dans l'antiquité comme dans les temps modernes, et le traité Πόροι ἢ περὶ προσόδων qui n'a pas obtenu une semblable approbation. Pourtant cette dernière brochure a vivement intéressé dans les derniers temps les savants s'occupant des rapports économiques et sociaux de la Grèce antique vu qu'elle concernait non seulement les idées mais encore l'action politique et sociale de nos jours. Nous y trouvons des pensées sur la centralisation et la socialisation des entreprises. Il se peut que les philologues n'apprécièrent pas suffisamment la valeur et l'importance de cet écrit, mais ils s'en occupèrent cependant avec une certaine assiduité pendant la dernière partie du siècle passé et jusqu'à nos jours, s'intéressant particulièrement à ce qui touche les questions de l'histoire littéraire comme par exemple la date de la publication de la brochure et son authenticité. Le texte du traité est hors de doute endommagé dans les manuscrits, mais les philologues ont été un peu trop enclins à faire des corrections, et à assurer que le texte avait souffert par les glosses et les transpositions.

Selon l'auteur différentes erreurs se relient à la composition même de l'ouvrage. Hartman n'a pas raison de louer son plan, étant donné que certains chapitres interrompent la continuité de la thèse véritable, ce qui porterait à croire que cet écrit n'est pas un ouvrage homogène.

M. Ówikliński en donne ici une analyse complète, afin qu'on puisse éclaircir certains traits caractéristiques pour la tendance de la brochure, se rendre compte de son auteur, et de la publication du traité.

Dans les chapitres I et II ainsi qu'au commencement du chapitre III, l'exposé des faits est clair et lucide. L'auteur de l'écrit dépeint les avantages de l'Attique, ensuite il considère quels pourraient être les moyens sur lesquels l'Etat pourrait compter afin d'augmenter ses revenus, et il énumère les mesures à prendre pour l'accomplissement desquelles on n'aurait besoin que de l'assentiment du peuple et d'une minutieuse sollicitude. Dans le III 6 il annonce la spécification des mesures qui ne pourraient entrer en vigueur sans un capital de roulement (ἀφορμή), mais il n'en parle effectivement qu'au III 12 et ss.; dans le parag: 7 et ss. il exprime l'espoir que les citoyens verseront volontiers leur argent, surtout si pour le

capital déposé ils obtiennent un bénéfice important. Aux parag: 9 et 10 nous trouvons un brillant exposé de ces bénéfices en espèces, mais il est si embrouillé et peu clair que Böckh seulement est arrivé à en traduire le sens. Tous les citoyens devront percevoir la même somme de 3 oboles par jour, c'est à dire 1080 oboles par an, ceux qui déposeront 10 mines, comme ceux qui en déposeront 5 ou même 1, et ceux-ci seront en majorité (*οἱ πλείστοι Ἀθηναίων*); à propos de la quatrième classe taxée à laquelle appartiendrait la plus grande partie des citoyens, c'est à dire ceux qui n'auraient rien à offrir à l'Etat, l'auteur de l'écrit garde le silence.

Le lecteur ne peut comprendre sur quelle base s'appuie le calcul qui doit faire affluer des bénéfices assez considérables pour pouvoir payer à 20.000 citoyens une rente qui représenterait 600 talents par an.

Il est clair que les revenus ne pourraient provenir des mesures dont il est question aux par. III 12—14. Rühl développe dans une étude publiée en 1877 l'opinion que les mesures financières dont il est question seulement au p. IV 13 et ss. pouvaient et devaient procurer à l'Etat les fonds nécessaires: l'Etat devait acheter des esclaves de manière à ce que chaque citoyen en eût trois qui fussent employés dans les mines d'argent de Laurion, et leur salaire d'une obole par jour devait revenir à l'Etat; de cette manière le gain perçu par trois esclaves devait suffire pour couvrir les besoins d'un citoyen. Rühl se trompe avant tout en pensant que le calcul qui se trouve dans les parag: III 7—10 se trouvait originellement à un autre endroit, et que l'ordre primitif des parag: a été interverti dans le manuscrit d'où proviennent les nôtres, par un désordre introduit dans la suite des pages. Il croit que III 7—10 et IV 49—52 succédaient primitivement à IV 40. La confusion ayant dû se produire par le déplacement de deux feuilles de même dimension: sur l'une d'elles devait être écrit III 7—10 (19 lignes de l'édition Teubner), sur la seconde IV 49—52 (18 lignes de l'édition Teubner). Zurborg dans un article publié au sujet de la dissertation de Rühl se refuse à admettre sa thèse pour des raisons tirées de la diplomatique. M. Œwikliński présente toute une série d'arguments contre cette même thèse: c'est ainsi que Rühl définit faussement le nombre des paragraphes qu'il aurait fallu éventuellement éliminer de l'ordre actuel. Aux p. III 7—10 aurait dû être aussi réuni le p. 11, ainsi que le prouve clairement (pour ne



citer qu'un détail) le *καὶ ξένους* au par. 11, mis clairement en rapport avec le *τοὺς πολίτας* du par. 7. On ne peut non plus s'accorder avec Rühl qui considère le III 7 et ss. comme venant après le IV 40; puisque nous lisons dans celui-ci *εἰ δ' αὖ διὰ τὰς ἐν τῷ νῦν πολέμῳ γεγενημένας εἰσφορὰς νομίζεται ἂν μηδ' ὀτιοῦν δύνασθαι εἰσνεγκεῖν* il n'est pas possible que peu après suive ce que nous observons dans le texte III 7 qui nous est conservé: *οὐ μέντοι δύσελπίς εἰμι τὸ μὴ οὐχὶ προθύμως ἂν τοὺς πολίτας εἰς τὰ τοιαῦτα εἰσφέρειν.*

Les difficultés qu'un lecteur attentif peut trouver dans les parag. III 7—11 ne proviennent pourtant pas de l'inadvertance du copiste. En général ces paragraphes ne concordent pas avec le contenu des parties essentielles de la brochure.

L'auteur de la dite brochure ne s'occupe du reste nullement de cette étrange opération financière, il ne dit pas un seul mot à propos de cette originale conception ayant un caractère socialiste. Ce qui est plus, il ne se demande même pas de quelle façon l'existence des citoyens pourrait être améliorée. Selon lui; si le trésor de l'État est bien pourvu, la population sera prospère, il cherche donc de quelle manière les revenus de l'État peuvent être augmentés. Ce but du traité se fait jour non seulement dans le contenu de la brochure, mais encore est clairement indiqué en différents endroits, p. ex: I 1, IV 1, IV 13, 14 ainsi que 49. Le projet d'assurer par l'État une rente stable aux citoyens, présente une argumentation étrangère à la nature de la conception primitive du traité.

Voulant comprendre III 7 et ss. il faut y réunir en pensée les derniers mots du p. IV 17: *ἕως γίγνοιτο τρία ἑκάστω Ἀθηναίων* et nous arrivons alors aux conclusions suivantes: l'écrivain grec conseille que la majorité des Athéniens contribuent à l'*ἀφορμή*; ils devront payer d'une seule fois, selon leurs moyens, une plus grande ou plus petite somme établie spécialement par une *εἰσφορά* qui serait un genre d'emprunt forcé, non remboursable par l'État, et cette mise de fonds servirait exclusivement ou tout au moins en premier lieu à l'achat d'esclaves.

Dans d'autres parties de la brochure la chose se présente tout à fait autrement, il n'y est nullement question que la généralité des citoyens doivent contribuer à la fondation d'un capital de roulement, elles indiquent seulement en général qu'un capital de roulement est nécessaire (III, 6 et 12; IV 34). Il doit servir à différents buts, et non spécialement à l'achat des esclaves, tout au contraire,

d'autres buts sont mis en première place (III 12, IV 34 et 40). L'acquisition des esclaves doit se faire peu à peu, en un temps limité et principalement avec les revenus perçus par l'Etat sur les salaires des dits esclaves (IV 23 et ss). Il n'est nullement question du partage de ces bénéfices entre les citoyens. Les gains des esclaves devaient être destinés en partie à l'achat de nouveaux esclaves, et en partie pour couvrir d'autres dépenses de l'Etat.

La contradiction entre III 7—11 et les conclusions de l'écrivain dans d'autres parties du traité se font jour du reste en diverses occasions. Avant tout il faut appeler l'attention sur la particularité suivante: dans le p. III 7 et ss. l'auteur croit à la possibilité d'importantes sommes versées, ainsi qu'au bon vouloir des citoyens à cet effet, par contre dans le IV 40, il constate l'entière pénurie de la population; à cette seconde place il appuie avec raison son point de vue pessimiste sur les circonstances de l'époque, tandis que dans le III 7 cherchant un appui pour ses idées optimistes il se reporte aux événements de 366—362. Il y prend des exemples qui pouvaient exciter la générosité des citoyens, ce qu'il n'aurait pu trouver dans les dernières années. A la fin de la guerre la pauvreté était si grande, qu'au dire d'Isocrate dans son discours sur la paix, les citoyens n'étaient même pas en état de pourvoir à leurs besoins journaliers, il eut donc été impossible d'admettre que l'εἰσφορά puisse rapporter les centaines de talents nécessaires.

Les particularités citées démontrent que les parag: III 7—11 ne furent pas écrits à la même époque que les parties principales de l'ouvrage; ces parag: III 7—11 sont en rapport avec les mots placés à la fin du IV 17: ἕως γίγνοιτο τρία ἑκάστω Ἀθηναίων, ils forment également un supplément postérieur. En plus d'autres arguments, la forme de ces mots parle en faveur de cette supposition. Le texte grec offre réellement ce sens: „jusqu'à ce que chaque Athénien ne reçoive trois esclaves“. Mais les esclaves ne doivent pas devenir la propriété individuelle des citoyens. Les critiques recoururent à la supposition d'après laquelle trois esclaves devront travailler à leur profit. L'auteur n'a pu penser et n'a pas pensé à un tel projet qui aurait fait de chaque citoyen un entrepreneur minier. La phrase demande donc absolument l'interprétation suivante: „jusqu'à ce que le nombre des esclaves soit trois fois supérieur au nombre des citoyens athéniens“. Il faut pourtant se demander avec Richards, si le



datif grec comporte une pareille signification? L'expression n'est pas précise, elle a un caractère d'annotation.

Dans le chap. IV dédié à l'augmentation des bénéfiques des mines d'argent de Laurion, se trouvent en plus de ces cinq mots quelques paragraphes plus ou moins longs qui, selon M. Cwikliński, n'appartiennent pas à la conception primitive; après une analyse détaillée, formelle et spécifique des parag: 25 et suivants, il est arrivé à la conclusion suivante:

La première phrase du parag: IV 25: *ὅτι δὲ δέξεται πολλαπλάσια τούτων, μαρτυρήσαιεν ἂν μοι εἴ τινες ἔτι εἰσὶ τῶν μνημύων, ὅσον τὸ τέλος; ἠῆρισκε τῶν ἀνδραπόδων πρὸ τῶν ἐν Δεκελείᾳ* ne se lie pas mal avec les précédentes et comporte une pensée correspondante à ceci: l'Etat peut gagner incomparablement plus de 100 talents par an, puisqu'ainsi que le démontrent les relations d'avant l'occupation de Dekeleia par les Spartiates, il y avait à Athènes infiniment plus de 10.000 esclaves (et ce nombre d'esclaves appartenant à l'Etat représentait selon le plan développé dans la brochure un revenu de 100 talents). Cette pensée est obscurcie ou plutôt changée par la seconde phrase du IV 25 *μαρτυρεῖ δὲ κάκεινο*, ce qui fait qu'on ne peut même plus décider ce qui forme le sujet de *δέξεται: ἡ πόλις* ou *τὰ ἀργύρεα*. Entre la première et la deuxième phrase se trouve un interstice; il semble que selon toute probabilité, après la seconde phrase du parag. IV 25 commence une interpolation contenant les paragraphes suivants jusqu'à la fin du parag. 32, ce qui interrompt la suite des déductions. Dans cette interpolation se trouve toute une série de répétitions, principalement dans les parag. 25, 26 et 27 on rencontre les mêmes termes que dans les parag. 2—4 et 22 et 32. Ces répétitions se présentent parce que l'on voulait par ce moyen préparer et amener les observations sur l'ouverture de nouvelles galeries dans les mines (*καίνοτομεῖν*), ainsi que sur les entreprises faites en commun par les tribus athéniennes. L'écrivain athénien ne pensait pourtant pas au commencement recommander particulièrement l'entreprise des travaux au moyen des capitaux appartenant aux tribus (phylé) athéniennes, ainsi qu'il le fit dans les parag. IV 30—32. Dans son étude M. Ówikliński présente nombre d'arguments en faveur de cette affirmation. Le projet qui devait obliger à la formation d'associations dans les mines, et surtout à l'ouverture de nouvelles galeries, ainsi que celui d'employer 60.000 esclaves appartenant à l'Etat pour les travaux dans les mines, présentent un évident rapport

entre eux. Ils font preuve d'une inclination très marquée à la centralisation et à l'étatisation de l'industrie minière. Cette tendance se rencontre seulement dans certains paragraphes, tandis que dans le véritable traité l'auteur montre une tendance infiniment plus modérée.

Plus loin, dans la dernière partie du chapitre IV on remarque différents changements qui obscurcissent l'agencement primitif. Il semble surtout que le parag. 39 appartienne aux additions postérieures, car on ne peut l'accorder avec les parag. IV 3—5 et 11. Dans le parag. 39 l'auteur cherche à dissiper à ce qu'il dit, la crainte générale que par l'envoi d'un si grand nombre d'esclaves dans les mines, elles ne fussent trop remplies ( $\delta$  δὲ ἴσως φοβερώτατον δοκεῖ πᾶσιν εἶναι). L'auteur grec considère comme sienne, l'idée d'envoyer des esclaves travailler dans les mines, par conséquent la crainte dont il est question n'aurait pu se faire jour, avant la connaissance du texte de la brochure.

M. Őwikliński analyse aussi les parag. suivants et en retire des suppositions touchant particulièrement les parag. 49—52 qui dans la conception primitive se trouvaient peut-être après la première phrase du IV 25. Il y a une confusion dans cette dernière partie qui ne permet pas d'approuver l'opinion de Hartman sur l'excellente construction du traité qui nous est conservé.

Le commencement du ch. V conduit le lecteur sur une route unie et égale, elle ne mène pas dans le domaine des questions économiques, mais sur le terrain de la politique actuelle du milieu du IV siècle.

L'écrivain grec est absolument partisan de la paix, il considère la neutralité et la paix comme sauvegarde pour Athènes, occupant donc la même position qu'Isocrate dans son discours sur la paix ainsi que dans son Aréopagytique et l'influence du célèbre maître se reconnaît dans une suite de pensées et d'expressions qui lui sont empruntées.

Cette dernière partie, qui est la mieux écrite a une construction lucide. M. Őwikliński se demande, si dans cette partie se trouvent aussi de visibles traces d'une postérieure rétractation de l'ouvrage? ces traces ne sont pas certaines, il est pourtant sûr que le parag. V 12 n'a pas été écrit en même temps que le IV 40. Les critiques qui ont assuré que la paix mentionnée au V 12 était antérieure à celle mentionnée au IV 40 ont visiblement commis une erreur. Dans les deux places εἰρήνη signifie la même paix, c'est à dire celle qui ter-



mina la guerre contre les alliés. Cependant l'écrivain grec présente autrement les résultats de la paix au IV 40 qu'au V 12; dans le premier il s'attend à une amélioration de la fâcheuse situation financière de l'état pour l'avenir et au V 12 il remarque que depuis la paix les revenus de l'Etat ont déjà augmenté. Cette contradiction peut seulement s'expliquer à ce qu'il semble, par le fait que les parag: V 11—12 ont été écrits postérieurement au IV 40 puisque le V 12 s'accorde entièrement avec les par. III 7—11 qui se présentent comme une portérieure addition: aux parag: III 7—11 ainsi qu'au V 12 l'écrivain exprime l'espoir qu'on trouvera le moyen d'effectuer différentes mesures nécessaires. Par suite de ceci les parag: V 11—12 appartiennent pour sûr aux suppléments annexés au premier texte. Le présent travail laisse encore en suspens la question de savoir si ces suppléments concernent seulement les parag: 11—12 ou si à cet endroit prirent place d'autres changements allant plus loin.

Les parag: IV 40 et V 12 ainsi que V 9 ont une valeur toute particulière pour fixer la date du traité. L'auteur de la présente dissertation analyse aussi ce point et arrive à la conclusion, que l'on peut seulement tomber d'accord pour l'année 355 et non 346. Ceci est aussi démontré par le parag. I 1 selon lequel les chefs du peuple décidèrent que *διὰ τὴν τοῦ πλήθους πένιν* ils furent obligés *ἀδικιώτεροι εἶναι περὶ τὰς πόλεις*. Les résultats défavorables de la dernière guerre contre les alliés, qui éclata deux ans auparavant par suite du mauvais traitement infligé par la métropole aux villes alliées, forment le sujet et l'arrière fond du traité dont nous parlons.

Les rapports qui existent entre les oeuvres d'Isocrate le *Συμμαχικός* et le *Ἀρεοπαγιτικός* d'une part et notre brochure de l'autre parlent de même en faveur de l'an 355. Son auteur a emprunté du *Συμμαχικός* des pensées et des expressions, lorsque la question de la paix avec les alliés n'avait pas encore perdu de son actualité et lorsque le discours d'Isocrate (écrit certainement entre l'hiver de 357 et l'été de 356, d'après Münscher) intéressait tout le monde. Neuf ans plus tard, ces citations auraient été hors de propos et incomprises ainsi que le dit justement Kaibel.

A propos de l'authenticité du Traité sur les revenus comme ouvrage de Xénophon, M. Œwikiński constate après une analyse succincte de tout ce qui a été écrit à ce sujet que ni l'année de la naissance de Xénophon (probablement 430 avant notre ère) ni le

style de la brochure ne pourraient présenter d'objections à cette attribution. On ne peut non plus nier une similitude d'appréciations entre l'auteur de l'écrit sur les revenus et l'auteur d'ouvrages qui hors de doute proviennent de la main de Xénophon.

Les adversaires de l'authenticité de l'écrit ne peuvent qu'avancer des appréciations personnelles suivant lesquelles Xénophon n'aurait pu écrire certains passages du traité, ou tout au contraire, aurait dû en écrire d'autres qui ne s'y trouvent pas. Il y a aussi dans le *Πόροι* certaines phrases qui portent à se demander avec raison si elles pouvaient provenir de la pensée d'un guerrier, enthousiaste compagnon d'Agésilas. Avant tout les lecteurs des écrits de Xénophon doivent se demander si l'écrivain qui a écrit l'Économie aurait pu de même écrire le *Πόροι*. Dans l'Économie ainsi que Bruns le fait remarquer, Xénophon appuie sur le fait que la propriété individuelle produit le bonheur et qu'il faut donc l'apprécier hautement. La brochure sur les revenus, surtout dans les paragraphes supplémentaires ne manque pas de teinte socialiste, ce qui provient du projet d'arriver au communisme par une rente égale pour tous les citoyens, sans obligation de travail. On devait parvenir à la réalisation de ce projet grâce à un emprunt forcé, réglé selon la fortune des citoyens, ce qui aurait été très profitable pour les classes moins riches. Cette teinte socialiste résulte encore du projet organisant des entreprises collectives, communales et gouvernementales ce qui conduisait à la centralisation et à l'étatisation de la productivité industrielle.

Ainsi donc, la brochure en question est une utopie fantastique, spécialement dans ce qui avait été ajouté au texte primitif, établie il est vrai sur une base réelle de même que bien d'autres écrits du même genre, datant du IV<sup>e</sup> siècle et dont Aristophane se moque dans son incomparable satire.

Eût-il été possible qu'une brochure animée de l'esprit démocratique régnant alors à Athènes ait pu être écrite par un auteur qui faisait preuve de mauvais vouloir pour les démocrates athéniens et avait dédié un de ses principaux ouvrages la „Cyropédie“ à la représentation des grands avantages offerts par une véritable monarchie?

En se remémorant Xénophon, on pourrait peut-être résoudre cette énigme.



Gomperz qui toutefois plus que Wilamowitz apprécie le talent de Xénophon, nous dépeint la versatilité de son caractère qui se fait jour tout autant dans sa vie publique que dans ses travaux littéraires. Il savait s'accommoder avec la plus grande facilité aux divers courants, se laissant influencer par plusieurs et luttant contre différentes tendances. Il suffit de se souvenir de la continuation de l'ouvrage de Thucydide et des oeuvres que Xénophon opposa aux dialogues de Platon. Toute une série d'écrits démontre en plus l'influence exercée sur lui par Isocrate.

A la fin de la guerre contre les alliés, et après la signature de la paix, la situation d'Athènes était désespérée, surtout sous les rapports financiers. Ce fut alors qu'Isocrate déclara que la seule renonciation aux aspirations d'une grande puissance pouvait assurer à Athènes le bonheur et l'épanouissement. Cet énoncé était d'accord avec le programme du parti à la tête duquel se trouvait Eubulos. On n'a pas besoin d'admettre que Xénophon lui devait une reconnaissance, pour comprendre qu'il ait voulu lui prêter son appui. Il pouvait le faire comme adhérent à son parti, et peut-être même par ordre de ce parti. Il pouvait aussi penser que de cette façon il payerait en même temps sa dette de reconnaissance envers la patrie qui quelques années auparavant l'avait gracié et réhabilité. Quelques études faites durant ces dernières années énoncent la supposition que la nécessité de se procurer un gain ait pu parfois pousser Xénophon dans cette voie. Il n'y a donc pas de raison primordiale pour lui refuser, contrairement à la tradition, le titre d'auteur de l'ouvrage en question, en plus, il faut prendre en considération qu'il ne s'agit pas d'un traité théorique, mais d'une oeuvre résultant des besoins de l'époque et calculée de manière à y remédier dans le plus bref délai.

Le moyen le plus efficace d'arriver à un bon résultat eût été de prononcer un discours devant le peuple athénien réuni au Pnyxe, pourtant l'ouvrage qui nous est conservé n'est pas un discours. La thèse de Hagen considérant cet ouvrage comme un composé de deux discours prononcés dans des circonstances différentes, a été rejetée par la critique. Il est vrai qu'on peut remarquer dans quelques paragraphes une certaine verve de rhétoricien, ainsi que certains détails propres aux orateurs.

L'attention des critiques n'a pas manqué d'être attirée par le fait que dans d'autres écrits de Xénophon, principalement dans le

Ἰππαρχικός, ou dans le traité sur la constitution de Lacédémone, ou enfin dans le plus ancien ouvrage de la prose athénienne c'est-à-dire dans le traité sur la République Athénienne, de pareils cas se rencontrent, bien qu'aucun de ces ouvrages n'ait été un discours, ne fût-ce que d'après le modèle des discours d'Isocrate.

Si pourtant cette brochure devait sans tarder produire son effet sur un cercle large, il fallait essayer de la faire connaître non seulement par la lecture. Il est à supposer que ceci est arrivé à l'aide de conférences prononcées dans quelques réunions, ce qui expliquerait la verve de rhétoricien et l'emploi de certaines phrases par lesquelles l'écrivain s'adresse directement aux Athéniens en se servant de la 2<sup>e</sup> personne du pluriel, ou parle d'eux à la 3<sup>e</sup> personne. De cette façon peuvent aussi s'expliquer d'autres particularités du texte, principalement celles qui se trouvent dans ce qui semble être ajouté au texte primitif.

Lorsque le traité écrit à Athènes, ou ce qui semble plus probable à Corinthe, fut énoncé dans la première de ces villes devant un nombre plus ou moins considérable d'auditeurs, il suscita une vive discussion, Xénophon put alors se rendre compte des diverses remarques faites, et des divers désirs exprimés, et après avoir tout pesé, il put ajouter à la première rédaction lue à Athènes, des suppléments écrits sur des feuilles séparées. Ces feuilles pouvaient justement être celles déjà citées, où se trouvent les paragraphes qui présentent de nouvelles idées, en changeant sous certains rapports et d'une manière assez importante la pensée directrice du traité, particulièrement le III 7, répondant à l'objection d'après laquelle les citoyens ne voudraient pas verser leur argent pour des entreprises politiques et le IV 39 niant qu'il soit juste de craindre que le projet de faire entrer un nombre considérable d'esclaves dans les mines ne soit pas conciliable avec un travail facile et effectif. On ne peut écarter la possibilité que Xénophon lui-même après un certain temps, mais toujours peu après l'an 355, ait pu joindre ce supplément au texte primitif, justement lorsque le fait dont il était question se trouvait à l'ordre du jour. Pourtant il est plus vraisemblable qu'une main étrangère introduisit machinalement ces suppléments entre les feuilles de la brochure, avant que le nouveau matériel ne soit suffisamment étudié, et sans faire attention si les phrases se rapportaient l'une à l'autre, ni si les suppléments concordaient avec les idées essentielles de l'ancien texte.



En plaçant inexactement le III 7 on n'a pas facilité au lecteur la compréhension de son sens, on n'a pas éclairci le fait des rentes, ni des moyens à employer pour se procurer les fonds nécessaires à cette fin; de même on a intercalé maladroitement IV 25 (à commencer par la 2-ème phrase) jusqu'à la fin de 32 (33) sans remarquer si ces paragr: coïncidaient aux opinions contenues dans le texte de la brochure en général; de même on n'a pas écarté les contradictions qui se présentaient grâce aux suppléments, par ex: entre III 7 et IV 40, entre V 12 et IV 40 etc.

Un certain nombre de philologues expliquent la composition de quelques autres écrits de Xénophon de la même manière. Ces écrits proviendraient d'après eux de différentes oeuvres, ou du moins de différentes parties. Il en résulterait que l'inégalité et la contradiction des textes d'un ouvrage proviendrait de ce que les feuilles ne furent pas bien jointes ensemble.

L'hypothèse d'une édition posthume de quelques uns de ces écrits rencontre maintenant assez de partisans. Isocrate raconte dans l'introduction de son Philippe de quelle manière son discours primitif par lequel il voulait bien disposer les Athéniens à appuyer la paix avec Philippe en 346, s'est trouvé transformé après la paix en une oeuvre sur le meilleur moyen d'assurer à la patrie une paix durable.

---







Compte-rendue de l'Académie pour l'année 1919 (I et II classe) . . . . .	I
Compte-rendue de l'Académie pour l'année 1920 (I et II classe) . . . . .	V

Résumés

<b>Bieńkowski P.:</b> Marbres classiques du château de Goluchow . . . . .	1
<b>Birkenmajer A.:</b> La bibliothèque de Richard de Fournival . . . . .	4
<b>Ćwikliński L.:</b> Über das Doktorat und den dichterischen Lorbeer des Dichters Clemens Ianicus . . . . .	8
<b>Fijałek J.:</b> Maître Stanislas Grzepski humaniste au XVI s. . . . .	16
<b>Handel J.:</b> Das Problem des grammatischen Geschlechtes . . . . .	17
<b>Kleczkowski A.:</b> Die deutsche Mundart von Wilamowice in West-Galizien	24
<b>Otrebski J.:</b> Beiträge zur vergl. Grammatik d. indogermanischen Sprachen	36
<b>Sinko T.:</b> Einige Quellen u. Tendenzen der „Handschrift aus Saragossa“ von Johann Potocki . . . . .	42
<b>Sinko T.:</b> Wyspiański—Kraśniński . . . . .	43
<b>Sinko T.:</b> Beiträge zur „Abfertigung griechischer Gesandten“ von Joh. Ko- chanowski . . . . .	44
<b>Taubenschlag R.:</b> Contribution à l'étude des témoins en droit ptolémaïque	45
<b>Taubenschlag R.:</b> Le droit local dans les Digesta et Responsa de Cervi- dius Scaevola . . . . .	45
<b>Taubenschlag R.:</b> Le procès de l'apôtre Paul en lumière des papyri . . .	55
<b>Michalski K.:</b> Les courants philosophiques à Oxford et à Paris pendant le XIV siècle . . . . .	59
<b>Folkierski L.:</b> Études sur le XVIII s. 1. Esthétique de Shaftesbury. 2. In- fluence de Shaftesbury sur Diderot . . . . .	89
<b>Bieńkowski P.:</b> Du trésor du vaisselle d'argent de Choniakow . . . . .	94
<b>Przychodzi G.:</b> Ovidius Graecus . . . . .	97
<b>Łucki A.:</b> Développement de la théorie du romantisme en France . . . . .	98
<b>Reutt Z.:</b> Des oeuvres dramatiques de J. Korzeniowski . . . . .	107
<b>Kłodziński A.:</b> Cycle „Opole et Silésie sous Lokietek“ . . . . .	109
<b>Windakiewicz St.:</b> Skarga and the English . . . . .	120
<b>Ćwikliński L.:</b> Le traité sur les revenus conservé parmi les écrits de Xé- nophon . . . . .	128

Depuis 1885, l'Académie publie le „Bulletin International“ consacré aux travaux des Classes de Philologie, d'Histoire et de Philosophie. Il contient les procès verbaux des séances ainsi que les résumés, rédigés en français, en anglais, en allemand ou en latin, des travaux présentés à l'Académie.

Prix 600 M.

Adresser les demandes à la Librairie: Gebethner et Wolff, Cracovie  
(Pologne), Rynek Główny.

Nakładem Polskiej Akademii Umiejętności.

Drukarnia Uniwersytetu Jagiellońskiego pod zarządkiem Józefa Filipowskiego.